



les études du CNC
mars 2016

Evaluation des aides
à la production
cinématographique
et audiovisuelle
en région

Cette étude a été réalisée par :



IDATE
Florence Leborgne



HEXACOM
Eric Lavocat



Centre national du cinéma et de l'image animée
Direction des études, des statistiques et de la prospective
12, rue de Lübeck 75784 Paris cedex 16
Tél : 01.44.34.38.26
Fax : 01.44.34.34.55
www.cnc.fr

Anne-Laure Bienaimé, Fanny Beuré, Daphné Bruneau, Benoît Danard, Alice Landrieu,
Julien Neutres

Sommaire

Objectifs	5
Méthodologie	6
Synthèse	7
I. Etat des lieux	10
A. Historique de la politique conventionnelle	10
a. L'origine des politiques cinématographiques et audiovisuelles des collectivités territoriales.....	10
b. Le développement des fonds des collectivités territoriales	11
c. Premières conventions entre le CNC et les collectivités territoriales.....	11
d. La création du « 1€ du CNC pour 2€ des collectivités »	12
e. Le rôle des DRAC	14
B. Modalités de coopération CNC-collectivités territoriales.....	16
C. Evolution des engagements financiers des fonds d'aides des collectivités.....	17
D. Evolution des engagements financiers des DRAC	21
II. Activités des collectivités territoriales	24
A. La production de longs métrages cinématographiques aidée par les collectivités	24
a. Œuvres cinématographiques soutenues.....	24
b. Montants des aides allouées	26
c. Succès des longs métrages soutenus	32
B. La production de courts métrages de cinéma aidée par les collectivités	35
a. Volume des courts métrages soutenus par les collectivités	35
b. Montant des aides allouées aux courts métrages.....	35
c. Succès des courts métrages soutenus	36
C. La production audiovisuelle soutenue par les collectivités	37
a. Volume de production des œuvres audiovisuelles soutenues par les collectivités ..	37
b. Financement de la production audiovisuelle	42
c. Financement des programmes audiovisuels par collectivité	47
d. Succès des œuvres audiovisuelles soutenues par les collectivités.....	50
e. Les producteurs audiovisuels en région	51

D.	La filière cinéma et audiovisuel en région	54
a.	Les tournages en région.....	54
b.	Les établissements de la filière cinéma et audiovisuel.....	56
c.	L'emploi dans la filière cinéma et audiovisuel.....	58
III.	La politique conventionnelle	62
A.	Les conditions du développement de la production en région.....	62
a.	L'existence d'un fonds d'aides.....	62
b.	L'environnement économique et géographique de la collectivité	63
c.	Les compétences locales	65
B.	Les effets de la politique conventionnelle.....	66
a.	Un accroissement de la qualité et de la diversité des œuvres	66
b.	Une cohérence nationale renforcée.....	67
c.	Des agents de développement du secteur mieux structurés.....	67
C.	L'impact d'une production en région	68
a.	Les retombées économiques directes	68
b.	Les retombées touristiques	70
ANNEXES	ANNEXES	72

Objectifs

Le CNC a mis en place des dispositifs de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique en collaboration avec les régions dans le cadre de conventions développées à partir de 2004 entre l'Etat (DRAC), le CNC et les collectivités : les fonds d'aides des collectivités à la production, consacrés à l'aide à l'écriture et au développement, à l'aide aux projets destinés aux nouveaux médias, à la production d'œuvres cinématographiques de court métrage et long métrage, à la production d'œuvres audiovisuelles et à l'accueil des tournages.

La politique conventionnelle du CNC cherche à diversifier les sources de financement du secteur cinématographique et audiovisuel, à favoriser la relocalisation des tournages en région, à développer l'emploi en région et à structurer les filières professionnelles de l'audiovisuel et du cinéma.

Après plus de dix ans, le CNC a souhaité réaliser une évaluation de la politique conventionnelle Etat (DRAC)-CNC-Collectivités afin d'en mesurer les effets. Cette étude rappelle les objectifs de ces conventions et leurs évolutions. Elle met en lumière l'évolution du volume de la production cinématographique (long métrage et court métrage) et audiovisuelle aidée en région. Elle analyse les spécificités des œuvres ayant bénéficiés de ces soutiens. Elle présente l'évolution des volumes de tournages, les performances des œuvres soutenues et la structuration du tissu d'entreprises en région. Elle mesure les effets de la politique conventionnelle en région sur la diversité de la production, la structuration de la filière et notamment l'activité des tournages. Elle évalue les retombées économiques, touristiques, sociales et culturelles de ces aides à la production cinématographique et audiovisuelle en région.

La réalisation de cette étude a été confiée aux cabinets Idate et Hexacom. Cette étude porte sur l'ensemble des régions, départements, villes et communautés urbaines entrant dans le champ des conventions signées avec le CNC et couvre la période comprise entre 2004 et 2015. Elle se limite à l'analyse des mesures couvertes par le soutien à la création et à la production audiovisuelle et cinématographique. Il convient de rappeler que la politique de convention Etat-CNC-Collectivités concerne également le champ de l'éducation à l'image et du développement de la diffusion culturelle, l'exploitation cinématographique et le patrimoine cinématographique. Pour l'éducation à l'image ces actions couvrent notamment les dispositifs *Ecole au cinéma*, *Collège au cinéma*, et *Lycéens et Apprentis au cinéma* qui accompagne chaque année près de 1,5 million de jeunes dans les salles de cinéma.

Méthodologie

La réalisation de cette étude s'appuie sur une recherche documentaire (documents disponibles auprès du CNC, des collectivités, ou presse spécialisée), l'exploitation de données du CNC mais également de données fournis par Audiens et Film France. En complément de ces données quantitatives, une quinzaine d'entretiens auprès de professionnels du secteur ont été conduits (associations professionnelles représentatives des sociétés de production, prestataires techniques, auteurs-réalisateurs en région, gestionnaires de fonds d'aide en région et de bureaux d'accueil des tournages).

Les données relatives à la production cinématographique aidée par les régions sont issues des statistiques du CNC. Le périmètre retenu est celui des films agréés par le CNC. Apparaissent dans ces résultats les films ayant reçu l'agrément des investissements et les films ayant reçu l'agrément de production quand l'agrément des investissements n'était pas requis. L'année de référence est l'année d'agrément. Pour cette raison, les données du soutien à la production cinématographique diffèrent des données des engagements financiers des régions.

Les données de la production audiovisuelle aidée par les régions sont issues des statistiques du CNC. Il s'agit des programmes audiovisuels (fiction, animation, documentaire) qui ont été soutenus par les collectivités (régions, départements, villes), inclus ou non dans le périmètre des conventions CNC-Régions et qui ont bénéficié du soutien financier du CNC (COSIP). L'année de référence est l'année de l'autorisation préalable délivrée par le CNC. Pour cette raison, les données de la production audiovisuelle soutenue diffèrent des chiffres des engagements financiers des régions. Les données concernant la production audiovisuelle débutent en 2005, date de l'intégration de l'audiovisuel dans les conventions entre le CNC et les régions.

Synthèse

Le CNC a mis en place des dispositifs de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique en collaboration avec les collectivités locales dans le cadre de conventions développées à partir de 2004 entre l'Etat et les collectivités locales. L'objectif de cette politique conventionnelle est d'accroître la diversité des œuvres produites, de développer les tournages en régions, d'accompagner la structuration de la filière en région, et de développer l'emploi en région. Le CNC a souhaité réaliser une évaluation de cette politique conventionnelle afin d'en mesurer les effets sur la localisation de la production, sur le développement de la diversité de la production, sur l'emploi, sur les impacts économiques induit par cette politique.

En 2015, 40 collectivités territoriales sont conventionnées avec le CNC

Au total, les conventions couvrent aujourd'hui 40 collectivités territoriales : 25 régions (toutes les régions de métropole et trois d'outre-mer), 13 Départements (Aude, Alpes-Maritimes, Charente, Charente-Maritime, Côtes d'Armor, Dordogne, Finistère, Haute-Savoie, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Seine-St-Denis, Vienne), l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Paris.

En dix ans les engagements financiers des fonds d'aides des collectivités territoriales s'élèvent à 684,24 M€

Sur la période 2004-2015, les engagements financiers des fonds d'aides des collectivités territoriales (apports des collectivités et du CNC inclus) s'élèvent à 684,24 M€ au total, dont 518,04 M€ d'apports des collectivités et 166,20 M€ d'apports du CNC. En 2015, ils atteignent 65,79 M€.

Des retombées économiques et touristiques significatives

La présence d'un tournage sur un territoire se traduit par des dépenses occasionnées localement par les équipes de production ainsi que des dépenses réalisées auprès des prestataires techniques locaux. Lorsqu'une collectivité investit 1 € dans une production audiovisuelle ou cinématographique, cela génère en moyenne 6,62 € de retombées locales directes dont 50 % de rémunération, 38 % de dépenses de tournage et 12 % de dépenses techniques. Au-delà du tournage, la diffusion d'une œuvre contribue à promouvoir la notoriété du territoire dans lequel elle a été réalisée. Ainsi, la diffusion d'une œuvre peut générer un impact touristique en attirant des visiteurs qui vont eux même réaliser des dépenses locales d'hébergement, de restauration et de loisirs. Ainsi, pour 1 € investi par une collectivité dans une production, les retombées économiques issues du tourisme sont évaluées à 1 € supplémentaire. Au global, les retombées économiques directes locales sont évaluées à 7,62 € pour 1 € des collectivités.

36,9 % des longs métrages cinématographiques sont soutenus par au moins une collectivité

Sur l'ensemble de la période 2004-2013, 896 longs métrages cinématographiques agréés ont été soutenus par au moins une collectivité, soit 36,9 % de l'ensemble des films produits sur la période. Parmi les 896 films aidés par les collectivités, 752 sont des films de fiction, 107 des films documentaires et 37 des films d'animation. La part des œuvres aidées par au moins une collectivité sur la période s'élève ainsi à 36,8 % pour les fictions, 35,0 % pour les documentaires et 50,0 % pour l'animation. Sur les 896 œuvres soutenues, 170 ont été financées par plusieurs régions à la fois.

Le soutien des collectivités territoriales privilégie l'émergence de nouveaux talents

Les œuvres bénéficiant de soutiens des collectivités territoriales sont plus souvent portées par de jeunes auteurs. Ainsi, parmi les 896 films aidés par les collectivités sur la décennie, 36,8 % sont des premiers films, contre 33,2 % pour l'ensemble des films produits.

59,0 % des films aidés par les collectivités ont été exploités à l'étranger

507 films bénéficiaires d'une aide régionale entre 2004 et 2013 ont fait l'objet d'une exploitation à l'étranger, soit 59,0 % de ces films. Cette diffusion à l'international des films soutenus par les collectivités constitue une réelle vitrine promotionnelle pour les régions. Ainsi, 6 films ont réalisé plus de 2 millions d'entrées à l'international : *Bienvenue Chez les Ch'tis*, *Amour*, *le Concert*, *le Scaphandre et le Papillon*, *Elle s'appelait Sarah* et *Entre les Murs*.

Une reconnaissance internationale et critique des films soutenus par les collectivités

Entre 2004 et 2013, 82 films soit 10 % des films aidés par des collectivités ont fait l'objet d'une nomination dans un festival majeur (Festivals de Berlin, Cannes, Locarno, San Sebastian ou Venise). 23 d'entre eux ont reçu au moins un prix. Parmi eux, trois films ont remporté la Palme d'Or au festival de Cannes (*Entre les Murs* de Laurent Cantet, *Amour* de Michael Haneke, *la Vie d'Adèle Chapitres 1 & 2* de Abdellatif Kechiche) et deux ont obtenu le Grand Prix du jury cannois (*Flandres* de Bruno Dumont, *Un Prophète* de Jacques Audiard).

16,1 % du volume de programmes audiovisuels est soutenu par les collectivités

Sur la période 2005-2013, les collectivités ont soutenus 5 047 heures de programmes audiovisuels (fiction, documentaire, animation) soit 16,1 % du volume de programmes audiovisuels produits sur la période.

Les collectivités accompagnent la diversité de la production audiovisuelle nationale

Sur l'ensemble des heures de programmes audiovisuels soutenus par au moins une collectivité, le documentaire représente 41,3 % du volume, la fiction 40,2 % et l'animation 18,5 %.

Un soutien significatif des collectivités dans la production audiovisuelle

Sur la période 2005-2013, le volume de programmes audiovisuels soutenus par au moins une collectivité représente 32,4 % de la production d'animation, 28,1 % de la fiction produite, et 9,8 % de la production de documentaire.

Un climat favorable à l'accueil de tournages en région

La politique conventionnelle a favorisé le développement de l'activité de tournage en région. Ainsi, la part des jours de tournage réalisés en région (hors Ile-de-France) a augmenté passant de 41,6 % en 2005 à 50,5 % en 2013 pour la production cinématographique et de 40,9 % en 2005 à 48,3 % en 2013 pour la production audiovisuelle.

Une croissance dynamique de l'emploi en région

Sur le plan national, plus de 185 000 emplois sont identifiés dans les entreprises du secteur audiovisuel et cinématographique en 2013 soit 27,2 % de plus qu'en 2004. Sur la période 2004-2013, les emplois dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel (permanents et intermittents confondus) ont progressé aussi bien en région +55,1 % (hors Ile-de-France), qu'en Ile-de-France +24,7 %. De la même façon, la croissance de la masse salariale est de +82,7 % en région (hors Ile-de-France) et de +59,4 % en Ile-de-France.

Augmentation du nombre d'entreprises de la filière cinéma et audiovisuel en région

En 2013, 9 120 établissements issus de la filière cinéma et audiovisuel sont dénombrés en France, soit 38,2 % de plus qu'en 2004. L'augmentation du nombre d'établissements dans la filière cinéma et audiovisuel est tout aussi soutenue (+39,7 %) en région (hors Ile-de-France) qu'en Ile-de-France (+37,6 %). Ainsi, 859 établissements nouveaux ont vu le jour dans les régions (hors Ile-de-France) entre 2004 et 2013, passant de 2 166 établissements en 2004 à 3 025 en 2013. Dans le même temps, l'Ile-de-France accueille 1 664 établissements nouveaux dans l'ensemble de la filière cinéma et audiovisuelle.

I. Etat des lieux

A. Historique de la politique conventionnelle

Les politiques cinématographiques et audiovisuelles menées par les collectivités territoriales ont plus de trente ans. Elles voient le jour avec le premier grand acte de décentralisation, les lois Defferre. Dès l'origine, ces politiques sont initiées et menées conjointement par l'Etat et les collectivités. Le rôle du CNC a évolué d'un accompagnement plutôt centré sur la diffusion culturelle et l'éducation à l'image à une intervention forte sur la création et la production avec la mise en place du dispositif « 1 € du CNC pour 2 € de la collectivité ».

a. L'origine des politiques cinématographiques et audiovisuelles des collectivités territoriales
Dès le début des années 80, dans le cadre des premiers contrats de plan Etat-Région 1984-1988, afin d'inciter les collectivités à mener une politique cinématographique et audiovisuelle et de poser les bases d'un soutien public à la production cinématographique et audiovisuelle régionale, le ministère en charge de la culture initie des conventions de partenariat. Deux initiatives ont ainsi été menées : la création de centres régionaux de production et la constitution de fonds régionaux d'aide à la production conjoints Région-Etat.

Les centres régionaux de production, constitués sous forme associative, avaient pour mission de développer la création, la formation et la production cinématographique en région. Ces associations, destinées à devenir des sociétés de production régionales, étaient financées conjointement par l'Etat (le CNC) et les régions signataires. Les fonds régionaux d'aide à la production étaient financés par les Régions et par l'Etat (sur des crédits DATAR dans un premier temps puis gérés par les Préfets de région sur les crédits déconcentrés du Ministère de la culture).

Ainsi, dès 1985, l'Aquitaine met en place un fonds d'aide à la création et à la production, d'abord pour la production de courts métrages et de documentaires de création, étendu au long-métrage en 1999. La Région Nord-Pas de Calais confie la même année au centre régional de ressources audiovisuelles (CCRAV intégré dans la structure actuelle Pictanovo) des missions multiples dans le domaine de l'audiovisuel, de la formation en passant par la production et la coproduction, permettant de professionnaliser une filière localement. Plusieurs autres régions s'engagent dans cette démarche en créant à leur tour leur fonds d'aide à la production.

Les contraintes budgétaires n'ont pas permis de poursuivre ces initiatives dans le cadre du 2ème plan Etat-Région (1989-1993). La baisse de la fréquentation cinématographique et les difficultés touchant l'exploitation cinématographique dans les villes moyennes et les zones rurales ont amené l'Etat à recentrer son intervention vers la diffusion culturelle et l'éducation à l'image. Le CNC s'est retiré du financement des centres régionaux d'aide à la production et le Ministère de la culture des fonds d'aide régionaux.

b. Le développement des fonds des collectivités territoriales

Ces premières initiatives ont permis de sensibiliser les exécutifs régionaux à la nécessité de s'investir dans le soutien à la production cinématographique et audiovisuelle. La fin de ces partenariats n'a pas freiné les régions pour poursuivre ou s'engager dans cette politique. Les fonds régionaux se sont particulièrement développés durant les années 1990. Ils se sont également professionnalisés.

Les fonds sont en effet passés d'un mode d'intervention tourné exclusivement vers les sociétés locales de production (avec un certain éparpillement des aides) à des actions plus cohérentes et transparentes. Elles ont ouvert aux sociétés extra-régionales leur soutien en privilégiant la production en région et se sont appuyées sur des comités de sélection composés de professionnels et des structures spécialisées (Centre Européen du Cinéma Rhône-Alpes -actuel Rhône-Alpes Cinéma-, l'Atelier de Production Centre Val de Loire - APCVL dont les missions sont aujourd'hui portées par Ciclic-, CRRAV -actuel PICTANOVO- etc...). Il est à souligner la création, en 1990, sur l'idée de Roger Planchon, du Centre Européen du Cinéma Rhône-Alpes (actuel Rhône-Alpes Cinéma) qui se voit confier par la Région Rhône-Alpes le soutien à la production de long métrage selon un procédé original, sous forme d'apport en coproduction.

L'année 1992 voit la naissance du premier festival valorisant les œuvres des collectivités : le festival de Vendôme créé par l'APCVL.

c. Premières conventions entre le CNC et les collectivités territoriales

La fin des initiatives des premiers contrats Plan Etat-Régions de 1984 n'a pas non plus sonné le glas du partenariat dans le domaine cinématographique et audiovisuel entre l'Etat et les collectivités territoriales. A partir de 1989, le CNC signe des conventions avec les départements, les régions, et parfois les municipalités. Tout d'abord, le partenariat concernait principalement les villes et les départements. En 1993, le CNC fait de la coopération avec les régions l'axe prioritaire du développement de son action territoriale. La démarche conventionnelle avait alors deux axes forts : la diffusion culturelle et l'éducation à l'image. Les conventions étaient annuelles et renouvelables par avenant deux fois. Elles étaient négociées en relation étroite avec les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

En 1996, le CNC élargit sa coopération avec les régions à la mise en place de bureaux d'accueil de tournage, au soutien à des actions de formation professionnelle et à des aides à la production en région. Le CNC a ainsi entrepris d'accompagner financièrement les Régions qui souhaitaient soit créer un fonds régional d'aide à la production (exemple de l'Auvergne avec la création d'un fonds d'aide à la production de court métrage avec le soutien du CNC), soit accroître leur intervention dans ce domaine. Dès 1997, neuf régions étaient intéressées (Alsace, Aquitaine, Auvergne, Franche-Comté, Limousin, Nord-Pas de Calais, Poitou-Charentes, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes).

Entre juin 1989 et décembre 2003, 238 accords contractuels ont été signés avec 85 collectivités territoriales. Sur cette période, le CNC a mobilisé un budget global de 16,5 M€ en faveur de cette politique contractuelle avec les collectivités.

d. La création du « 1€ du CNC pour 2€ des collectivités »

Au milieu des années 2000, l'économie du cinéma est fragilisée. Le nombre de jours de tournage à l'étranger augmente de façon importante. Les partenaires financiers historiques de la production connaissent des tensions budgétaires. Le CNC propose alors deux mesures visant à diversifier le financement de la production : le crédit d'impôt et le renforcement de son action territoriale.

En 2004, le CNC crée ainsi un nouveau dispositif de cofinancement reposant sur le principe que lorsqu'une collectivité met 2 € dans la production, le CNC complète son apport par un 1 €. Ce dispositif national intitulé « 1 € du CNC pour 2 € des collectivités » se voulait incitatif. Il a été créé afin de permettre d'augmenter les apports mobilisés principalement par les régions en faveur de la production cinématographique et audiovisuelle et par conséquent, d'accompagner leur engagement dans ce secteur. L'objectif de cette politique conventionnelle est triple : diversifier les sources de financement du cinéma et de l'audiovisuel, inciter à la relocalisation des tournages et contribuer à la structuration du tissu professionnel local.

Cette nouvelle mesure s'accompagne de la mise en place de conventions triennales, cette nouvelle temporalité permettant de pérenniser les interventions des collectivités dans la durée. Elles organisent un partenariat à trois, collectivités, Etat (DRAC), CNC. La région devient le niveau sur lequel le CNC fait reposer sa politique territoriale, les autres collectivités pouvant s'associer à ces conventions dès lors que la nature de leur intervention s'inscrit dans les politiques conjointes de l'Etat (DRAC et CNC) et de la région. Les conventions couvrent un champ très vaste et sont organisées autour de deux titres : le soutien à la création et à la production d'une part, et le soutien à la diffusion culturelle et à l'éducation artistique au cinéma d'autre part.

Le cadre conventionnel a été modifié à plusieurs reprises afin de s'adapter aux mutations du secteur. Si, à l'origine, le dispositif « du 1 € du CNC pour 2 € de la collectivité » ne concernait que la production de long-métrage, il a été élargi à la production audiovisuelle en 2005 et à la production de court-métrage en 2006.

Un nouveau titre relatif à l'exploitation cinématographique a été inséré dans les conventions en 2007. Il prend acte des soutiens respectifs du CNC et des collectivités aux salles de cinéma qui a permis notamment aux régions de largement accompagner le CNC dans le financement de la numérisation des salles de cinéma (elles y ont consacré 20,8 M€ pour 73,6 M€ apportés par le CNC).

En 2009, le CNC recentre son action sur la production. Seules quelques régions continuent à être accompagnées sur l'écriture et le développement.

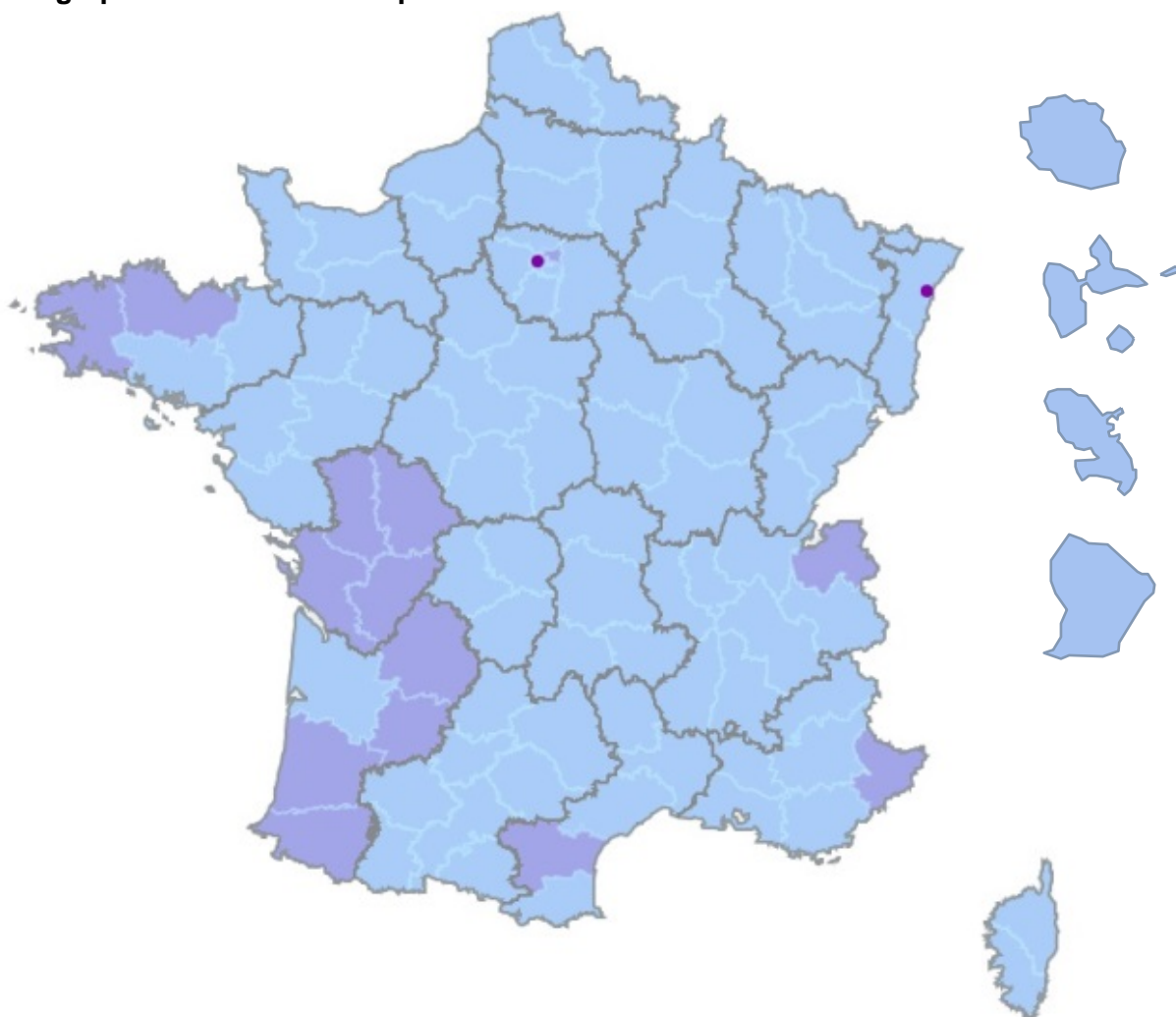
En 2011, le CNC s'engage dans l'accompagnement des projets destinés aux nouveaux médias sur l'écriture et le développement puis sur la production en 2014 par un apport forfaitaire.

A l'occasion du renouvellement des conventions en 2014, elles sont renommées « conventions de coopération cinématographique et audiovisuelle » avec la création d'un nouveau titre sur le patrimoine cinématographique. Autre innovation à noter, la création d'une enveloppe pour soutenir les régions qui mènent des actions visant à valoriser la diffusion des œuvres qu'elles ont soutenues.

Face à la diversification et à la multiplication des interventions dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, ces conventions sont un instrument du dialogue, de la négociation et de la mise en œuvre des actions conjointes dans un triple souci : cohérence des actions menées, qualification de ces actions et des interlocuteurs en région, lisibilité et traçabilité des financements déployés.

Au total, les conventions couvrent aujourd'hui 40 collectivités territoriales : 25 Régions (soit l'intégralité des Régions de métropole et 3 d'outre-mer), 13 Départements (Aude, Alpes-Maritimes, Charente, Charente-Maritime, Côtes d'Armor, Dordogne, Finistère, Haute-Savoie, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Seine-St-Denis, Vienne), l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Paris.

Cartographie des collectivités partenaires des conventions en 2015



e. Le rôle des DRAC

La fin des années 90 marque un grand mouvement de déconcentration qui se traduit par un transfert de compétences et de crédits du CNC vers les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) du Ministère de la culture et de la communication. La réussite de cette déconcentration a requis la constitution d'un réseau de conseillers en charge du cinéma et de l'audiovisuel auprès des DRAC.

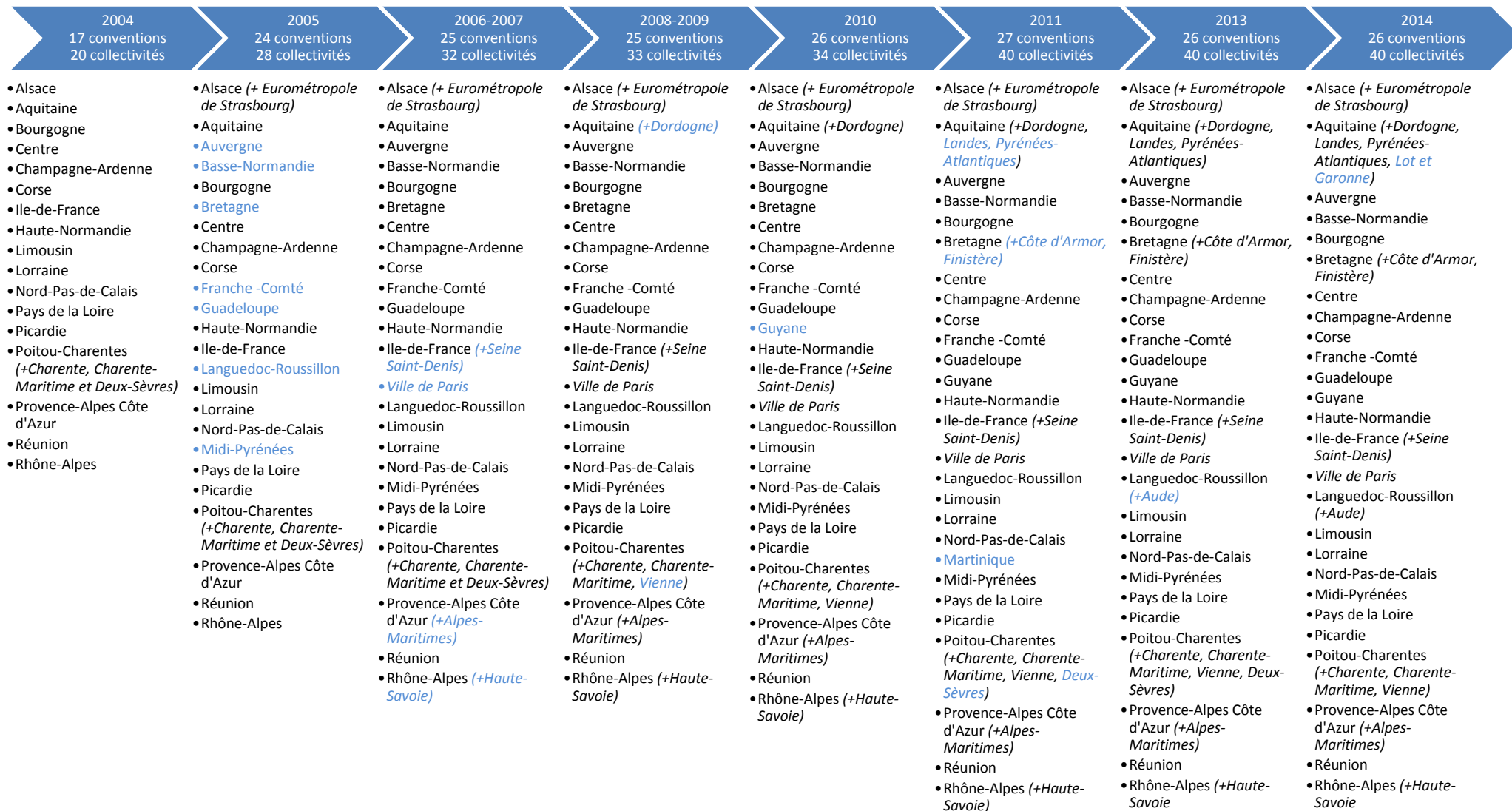
Ces conseillers, au sein des DRAC, assurent une mission d'expertise sur le cinéma en région, notamment lors des négociations des conventions tripartites de développement et en participant aux comités de sélection des fonds d'aides régionaux. Leur rôle dans le domaine de l'exploitation en région est crucial, ayant en charge l'instruction des demandes d'autorisation des multiplexes, des circuits itinérants et des projections en plein air et l'organisation des commissions régionales art et essai. Ils émettent également un avis sur les demandes d'aides sélectives à la création et à la modernisation des salles.

Les DRAC mènent par ailleurs une politique active en faveur des actions de diffusion culturelle en soutenant les festivals d'intérêt régional et les associations régionales de salles ainsi que les associations de diffusion culturelle (courts métrages, documentaires, multimédia, cinéma en milieu rural...). Elles assurent le suivi des dispositifs nationaux d'éducation à l'image en temps scolaire et hors temps scolaire sur leurs territoires (Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma, Passeurs d'images, enseignements de spécialité cinéma, pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel), et appuient les coordinations locales qui assurent leur mise en œuvre.

En raison de contraintes budgétaires, le CNC a repris en 2008 le soutien d'une trentaine de festivals d'intérêt national et international pour un montant de 1,5 M€ initialement soutenus par les DRAC ainsi qu'en 2012 des cinémathèques régionales pour 1,4 M€. Les DRAC demeurent les interlocuteurs privilégiés du CNC sur ces dossiers.

Les DRAC, partenaires et relais du CNC sur le terrain, garantissent le développement d'une politique cinématographique et audiovisuelle dans chaque région selon les directives imposées par l'Etat. Elles permettent au CNC d'avoir une connaissance précise des spécificités territoriales lui permettant d'adapter sa politique aux regards des besoins de chaque région.

Evolution des collectivités territoriales dans le champ conventionnel entre 2004 et 2014



En bleu : les nouveaux territoires conventionnés de l'année
Source : CNC.

B. Modalités de coopération CNC-collectivités territoriales

Le CNC, les collectivités territoriales et l'Etat (DRAC) signent des conventions de coopération cinématographique et audiovisuelle. Ces conventions sont triennales. Des avenants annuels viennent fixer les engagements financiers des partenaires sur chacune des actions.

Concernant les fonds d'aide régionaux à la production, le CNC s'engage à suivre l'engagement des collectivités selon la règle du 1 € du CNC pour 2 € de la collectivité concernant le soutien à la production de court métrage, de long métrage et de la production audiovisuelle dans la limite de 2 M€ par an et par convention. Ces apports sont forfaitaires sur les autres soutiens (soutien aux œuvres nouveaux médias, diffusion des œuvres aidées et dans certains cas pour l'écriture et le développement). Il convient également de rappeler que le CNC a soutenu financièrement la création des bureaux d'accueil de tournage pendant leurs premières années.

Le CNC verse la moitié de son engagement dès la signature de la convention, le second versement intervenant après vérification des conditions déclenchant le 1 € du CNC pour 2 € de la collectivité notamment.

Pour bénéficier de l'apport du CNC, les œuvres doivent avoir été sélectionnées par un comité composé majoritairement de professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel. Elles doivent en outre répondre aux conditions de délivrance d'actes administratifs validant le plan de financement notamment, géré par le CNC (agrément des investissements pour le long métrage, autorisation préalable pour les œuvres audiovisuelles) ou avoir été réalisées (court métrage). Le conseiller DRAC en charge du cinéma dans le territoire concerné assiste en qualité d'observateur à ces comités. Ceux-ci veillent à la régularité des procédures, au respect de la déontologie et au maintien de la qualité des débats.

Les fonds d'aide à la production sur les territoires sont gérés de manière autonome par les collectivités territoriales. Elles définissent les modalités d'instruction des demandes, la composition et la tenue des comités. Elles choisissent les œuvres qu'elles veulent soutenir. La plupart des collectivités gèrent en interne le fonds qui dépend de la direction en charge de la culture. Certaines collectivités ont choisi de déléguer la gestion du fonds à une structure indépendante : établissement public de coopération culturelle -EPCC- (Centre), associations (Haute-Normandie, Basse-Normandie, Aquitaine, Nord-Pas de Calais), société (Rhône-Alpes pour le long métrage). Certaines structures gèrent également le soutien à d'autres industries culturelles comme le livre ou la musique (Centre et Aquitaine). La plupart est en charge de l'ensemble de la politique menée en matière cinématographique et audiovisuelle (de la création à la diffusion en passant par l'éducation à l'image et le patrimoine cinématographique). Rhône Alpes est un cas particulier car la région gère en interne le soutien à la production audiovisuelle et au court métrage et la société Rhône-Alpes cinéma participe au nom de la région au financement des longs métrages sous forme d'apport en coproduction.

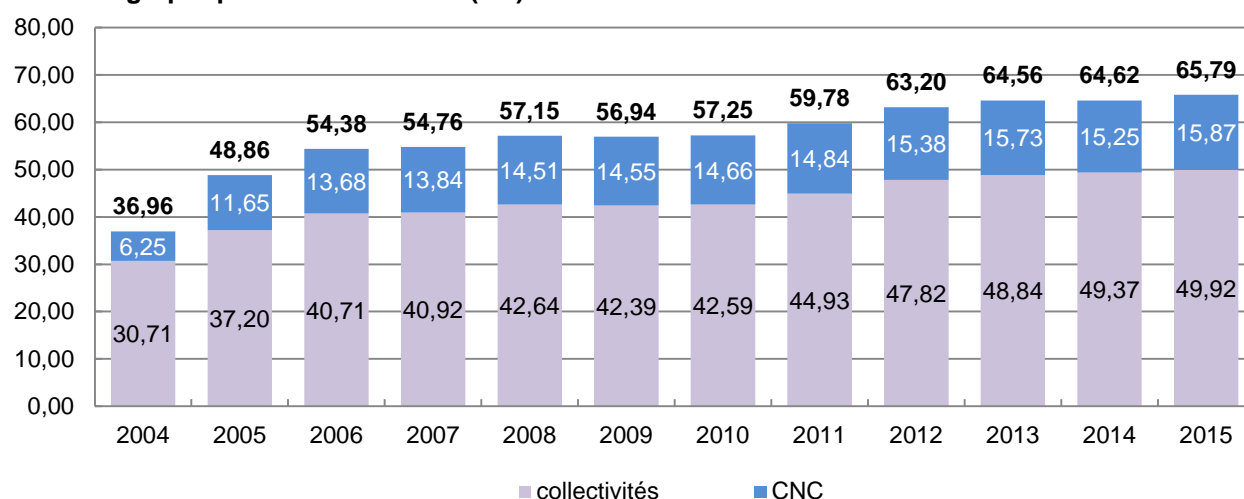
C. Evolution des engagements financiers des fonds d'aides des collectivités

Sur la période 2004-2015, les engagements financiers des fonds d'aides des collectivités territoriales (apports des collectivités et du CNC inclus) s'élèvent à 684,24 M€ au total, dont 518,04 M€ d'apports des collectivités et 166,20 M€ d'apports du CNC.

Ils progressent de 78,0 %, passant de 36,96 M€ en 2004 à 65,79 M€ en 2015. Sur la période, les montants des engagements pris par les collectivités progressent de 62,6 % pour atteindre 49,92 M€ en 2015 en raison de l'augmentation progressive du nombre de collectivités participant au dispositif de 20 collectivités en 2004 à 40 en 2015. Dans le même temps, les engagements du CNC sont multipliés par 2,5 (+153,8 %) passant de 6,25 M€ à 15,87 M€.

La croissance des montants destinés à la création et à la production figurant dans les conventions est particulièrement forte sur la période 2004-2006, en raison de la mise en place progressive du dispositif et de l'augmentation du nombre des collectivités sous convention (20 en 2004 contre 32 en 2006). Les engagements financiers des fonds d'aides des collectivités territoriales progressent de 47,2 %, entre 2004 et 2006 (+ 32,6 % pour les apports des collectivités et +118,8 % pour ceux du CNC). Sur la période 2007-2015, les montants destinés à la création et à la production figurant dans les conventions augmentent de manière plus modérée (+20,1 %). Ils progressent de 22,0 % pour les collectivités et de 14,6 % pour le CNC.

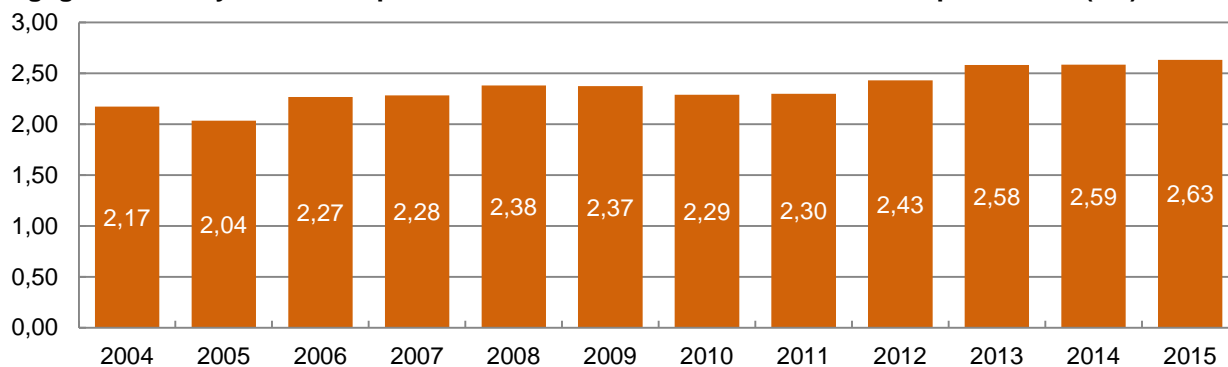
Engagements au titre de la création et de la production dans les conventions de coopération cinématographique et audiovisuelle (M€)



Source : CNC.

En moyenne, les montants moyens engagés par convention et par an sont passés de 2,17 M€ en 2004 (aides du CNC incluses) à 2,63 M€ en 2015, soit une progression de 21,0 % sur l'ensemble de la période.

Engagements moyens annuel par convention destinés à la création et à la production (M€)



Source : CNC.

Si les montants des engagements financiers des fonds d'aides des collectivités territoriales progressent de 78,0 % entre 2004 et 2015, ces évolutions ne sont sensiblement pas les mêmes en fonction du type d'aide considéré. Ainsi, les montants consacrés à l'aide à l'écriture et au développement ont diminué de plus d'un tiers sur la décennie (-35,8 %), passant de 6,84 M€ en 2004 à 4,39 M€ en 2015. Pour mémoire, le CNC s'est recentré sur les soutiens à la production en 2009 n'accompagnant qu'à titre exceptionnel quelques collectivités sur leur soutien à l'écriture et au développement et ce par un apport forfaitaire. Cependant, si ces aides avaient fortement diminué entre 2004 et 2010 (-64,4 %), elles affichent une hausse de 80,2 % sur la période 2010-2015.

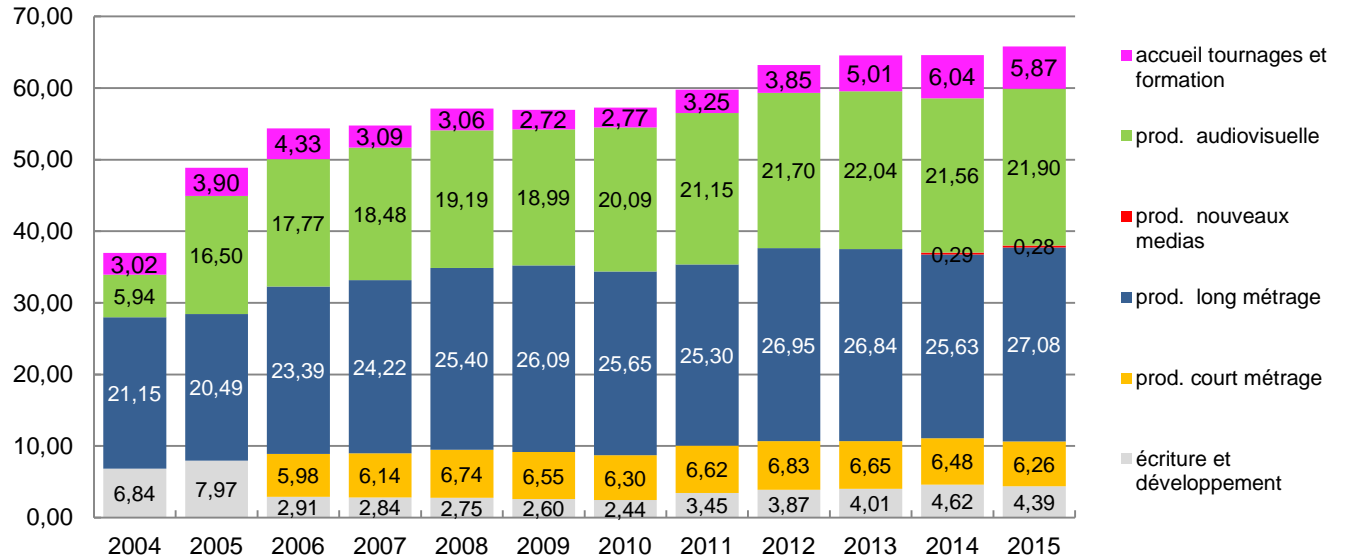
A quelques exceptions près, les fonds des collectivités territoriales ont réorienté leurs engagements vers d'autres types d'aides, dont le soutien à la production de longs métrages de cinéma qui capte la part la plus importante des montants destinés à la création et à la production figurant dans les conventions (41,2 % en 2015). Les montants consacrés à la production cinématographique ont ainsi progressé de 28,0 % sur la période pour atteindre 27,08 M€ en 2015.

La production audiovisuelle, qui n'était initialement pas intégrée dans le dispositif conventionnel, fait également l'objet d'un soutien important des collectivités, puisqu'elle représente 33,3 % des montants engagés en 2015. Ces montants progressent de 32,8 % entre 2005 (date de l'introduction de la production audiovisuelle dans les conventions) et 2015. En 2004, les collectivités consacraient 5,94 M€ à la production audiovisuelle (hors convention en 2004).

L'aide à la production de court métrage, introduite dans les conventions en 2006, est en progression plus modérée sur la période (+4,7 %), pour atteindre 6,26 M€ en 2015.

Plus variables au cours de la période, les engagements pris au titre de l'accueil des tournages ont globalement augmenté de 52,0 % entre 2004 et 2015. Ils atteignent 5,87 M€ en 2015.

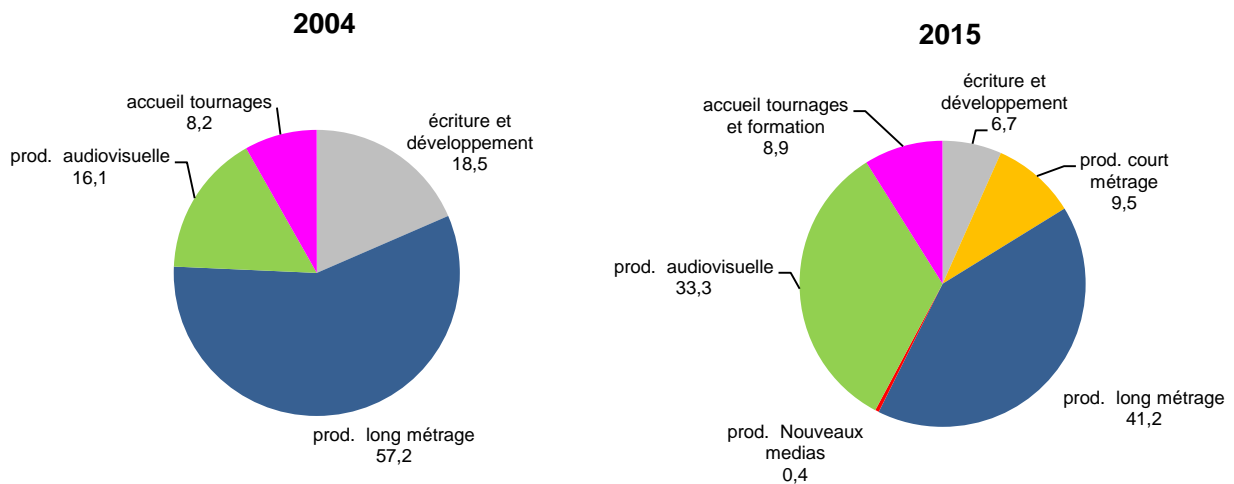
Engagements destinés à la création et à la production des conventions (M€)



Source : CNC.

La répartition des engagements des fonds des collectivités territoriales entre les différents types d'aides a sensiblement évolué entre 2004 et 2015, principalement en raison de l'élargissement de l'éventail des aides distribuées. Même si leur poids diminue, les aides à la production de longs métrages composent toujours la plus grande partie des montants distribués : 57,2 % en 2004, 41,2 % en 2015. La part des aides à la production audiovisuelle augmente plus fortement, passant de 16,1 % en 2004 à 33,3 % en 2015.

Répartition des engagements destinés à la création et à la production (%)



Source : CNC.

En 2015, les collectivités sont à l'origine des trois quarts (75,9 %) des montants alloués par les fonds d'aide à la création et à la production. La part du CNC est plus importante que la moyenne dans les aides à la production de court métrage (33,3 %) et dans les aides à la production audiovisuelle (32,4 %).

Répartition des engagements destinés à la création et à la production en 2015 (%)



Source : CNC.

En 2015, l'Île-de-France (comprenant les apports de la Ville de Paris et de la Seine-Saint Denis) est à l'origine de 25,1 % des engagements destinés à la création et à la production dans les conventions régionales (16,54 M€, apports des collectivités et du CNC confondus). Rhône-Alpes (dont la Haute-Savoie) est le deuxième territoire régional en termes de montants financiers inscrits dans les conventions, avec 5,63 M€ en 2015, soit 8,5 % du total. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Poitou-Charentes (y compris les départements signataires de leurs conventions) composent respectivement 6,9 % et 6,4 % du total des engagements, avec 4,57 M€ et 4,22 M€ apportés.

Engagements 2015 destinés à la création et à la production dans les conventions de coopération cinématographique et audiovisuelle (€)

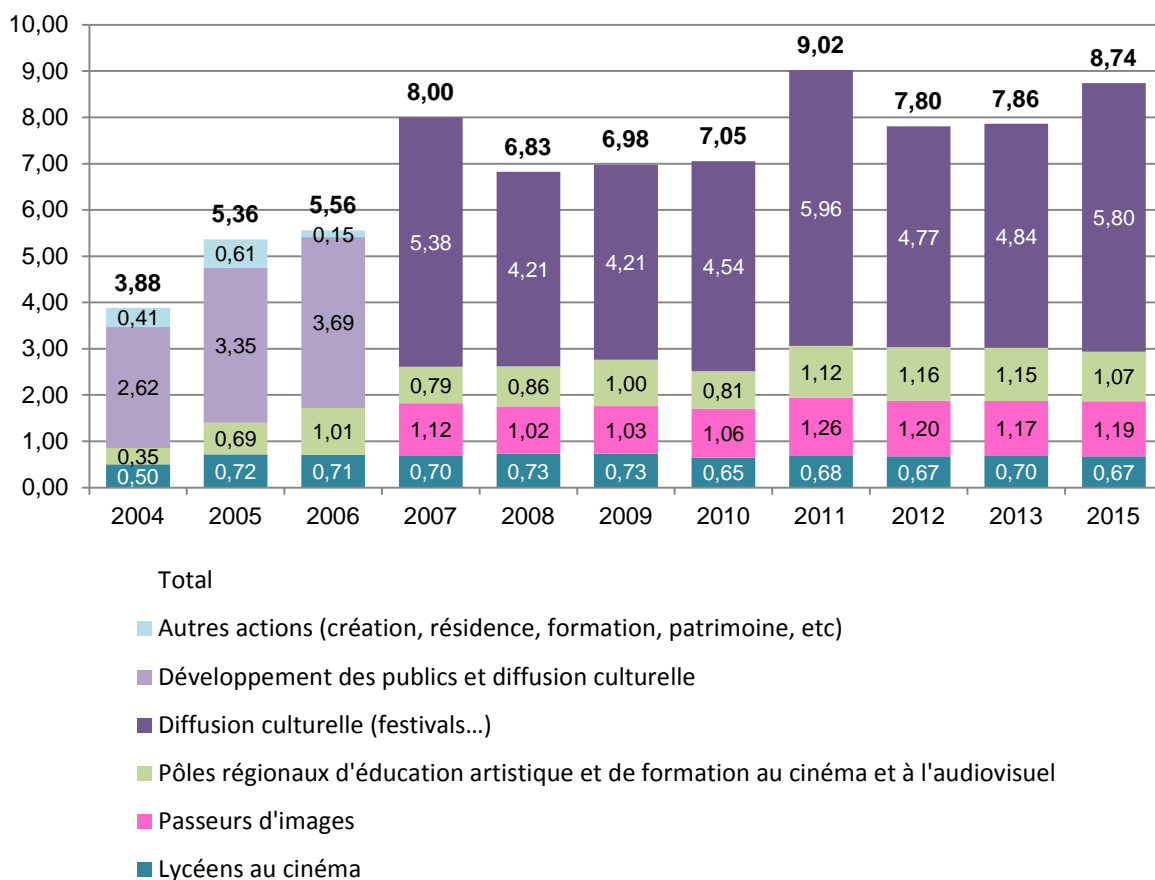
	collectivités	CNC	total
Alsace, Eurométropole de Strasbourg	1 950 237	737 500	2 687 737
Aquitaine, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Dordogne, Lot-et-Garonne	2 785 934	1 061 666	3 847 600
Auvergne	358 000	117 000	475 000
Basse-Normandie	480 000	150 000	630 000
Bourgogne	624 360	253 300	877 660
Bretagne, Finistère, Côte d'Armor	2 609 000	819 000	3 428 000
Centre	1 775 000	595 000	2 370 000
Champagne-Ardenne	347 100	129 900	477 000
Corse	2 070 000	700 000	2 770 000
Franche-Comté	130 000	0	130 000
Haute-Normandie	893 170	352 330	1 245 500
Ile-de-France, Seine-Saint Denis, Ville de Paris	14 377 000	2 160 000	16 537 000
Languedoc-Roussillon, Aude	1 487 000	546 000	2 033 000
Limousin	1 148 000	416 500	1 564 500
Lorraine	807 000	348 000	1 155 000
Midi-Pyrénées	1 360 800	532 000	1 892 800
Nord-Pas-de-Calais	2 417 235	930 000	3 347 235
PACA, Alpes-Maritimes	3 171 000	1 395 000	4 566 000
Pays de la Loire	1 363 000	510 000	1 873 000
Picardie	160 000	50 000	210 000
Poitou-Charentes, Charente, Charente-Maritime, Vienne	2 911 332	1 308 668	4 220 000
Rhône-Alpes, Haute Savoie	3 880 000	1 745 000	5 625 000
Guadeloupe	671 900	278 100	950 000
Guyane	320 000	152 500	472 500
Réunion	1 827 700	577 670	2 405 370
total	49 924 768	15 865 134	65 789 902

Source : CNC.

D. Evolution des engagements financiers des DRAC

Sur la période 2004-2015, les engagements financiers des DRAC en faveur des actions de diffusion culturelle et de dispositifs d'éducation à l'image s'élèvent à 77,1 M€. Les engagements des DRAC ont été multipliés par plus de deux entre 2004 et 2015 (+125,0 %) passant de 3,88 M€ en 2004 à 8,74 M€ en 2015.

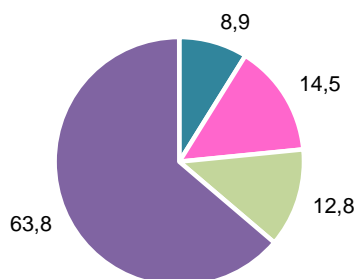
Evolution des engagements financiers des DRAC (M€)



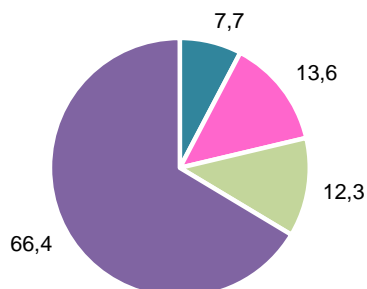
Source : CNC.

Les DRAC interviennent en complémentarité avec le CNC. Elles permettent d'adapter localement les politiques initiées sur le plan national. La politique qu'elles portent a des impacts à la fois culturel et social. Ainsi, grâce à elles, plus de 1,5 million d'élèves bénéficient des dispositifs scolaires d'éducation à l'image. Elles s'attachent également à soutenir des dispositifs qui rétablissent le lien social avec des publics isolés (jeunes en difficulté des quartiers prioritaires, personnes hospitalisées, emprisonnées, handicapées). Des festivals de cinéma soutenus par les DRAC animent tous les territoires des zones urbaines aux zones rurales. Elles contribuent à favoriser la diversité de la création et de l'offre culturelle.

Répartition des engagements des DRAC (%) 2007-2015



2015



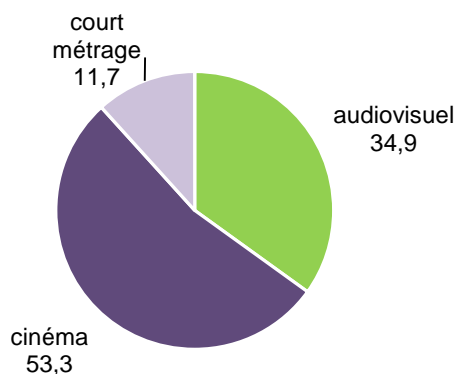
- Lycéens au cinéma
- Passeurs d'images
- Pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel
- Diffusion culturelle (festivals...)

Source : CNC.

II. Activités des collectivités territoriales

Entre 2004 et 2013, les œuvres aidées par les collectivités territoriales (films de long métrages, films de court métrage et œuvre audiovisuelles) ont bénéficié d'aides s'élevant à 394,40 M€. Sur ce total, 210,40 M€ sont alloués au long métrage (53,3 %), 137,78 M€ à l'audiovisuel (34,9 %) et 46,22 M€ au court métrage (11,7 %).

Répartition des engagements destinés à la création et à la production sur la période 2004-2013 (%)



Source : CNC.

A. La production de longs métrages cinématographiques aidée par les collectivités

Méthodologie

Les chiffres de la production cinématographique aidée par les collectivités dans cette partie sont issus des statistiques du CNC. Ces chiffres englobent les aides des collectivités dans le cadre d'une convention Etat-CNC-collectivités et également celles octroyées hors convention.

Le périmètre retenu est celui des films agréés par le CNC. Apparaissent dans ces résultats les films ayant reçu l'agrément des investissements et les films ayant reçu l'agrément de production quand l'agrément des investissements n'était pas requis.

L'année de référence est l'année d'agrément. Pour cette raison, les chiffres de la production cinématographique soutenue diffèrent des chiffres des engagements financiers des collectivités.

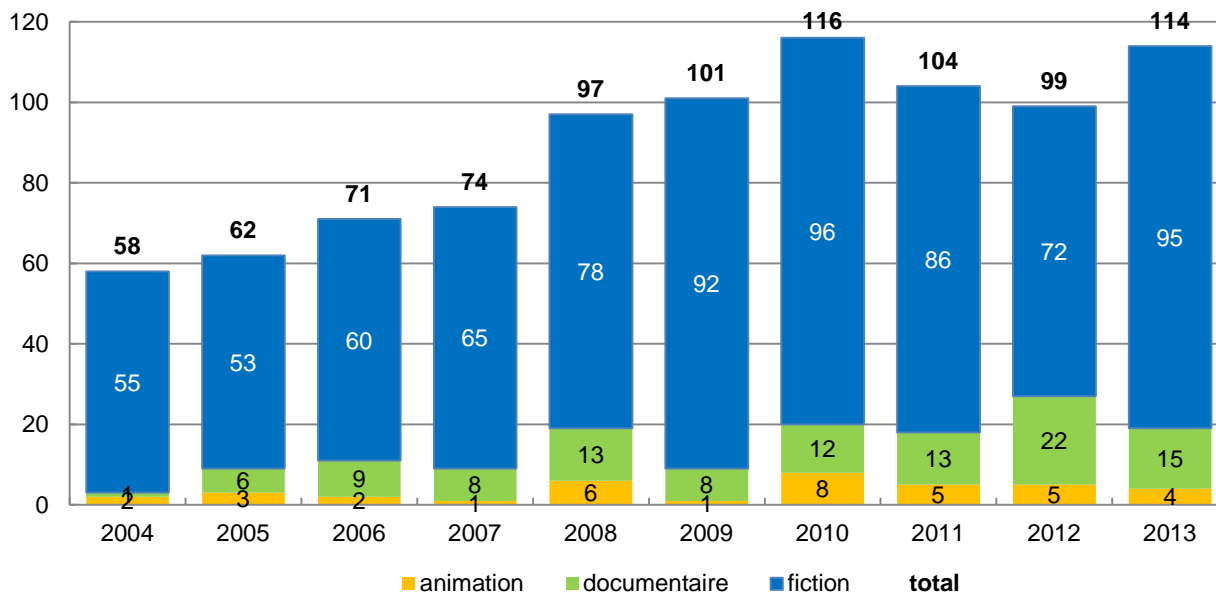
a. Œuvres cinématographiques soutenues

Sur l'ensemble de la période 2004-2013, 896 longs métrages cinématographiques agréés ont été soutenus par au moins une collectivité, soit 36,9 % de l'ensemble des films produits sur la période (2 426 œuvres). Parmi les 896 films aidés par les collectivités, 752 sont des films de fiction, 107 des films documentaires et 37 des films d'animation. La part des œuvres aidées par au moins une collectivité sur la période s'élève ainsi à 36,8 % pour les fictions,

35,0 % pour les documentaires et 50,0 % pour l'animation. Sur les 896 œuvres soutenues, 170 ont été financées par plusieurs régions à la fois.

Le nombre d'œuvres soutenues a été multiplié par 2 sur la décennie, passant de 58 en 2004 à 114 en 2013 (+96,6 %). Sur la même période, le nombre de films agréés produits sur la période augmente de 33,0 %, passant de 203 en 2004 à 270 en 2013.

Nombre d'œuvres cinématographiques soutenues par au moins une collectivité

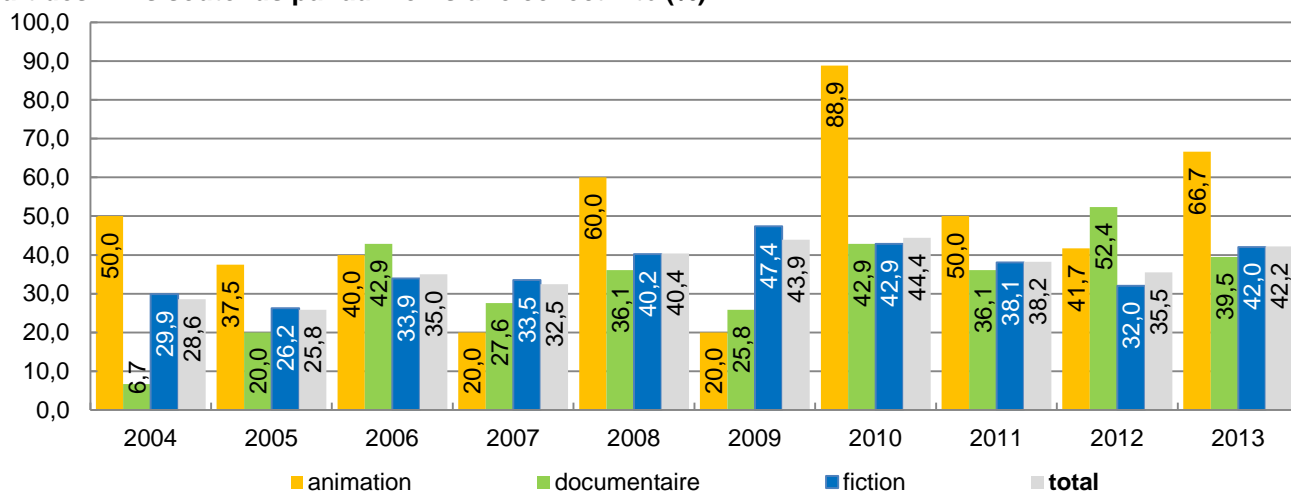


Source : CNC.

Pour l'ensemble des films, tous genres confondus, la part des œuvres aidées progresse au cours de la montée en puissance du dispositif. En 2013, les collectivités soutiennent 42,2 % des films agréés produit dans l'année alors qu'en 2004, cette part était de 28,6 %.

La part des films soutenus par au moins une collectivité territoriale est plus importante parmi les films d'animation, en raison de la présence sur le territoire de plusieurs pôles de production dans ce genre de film.

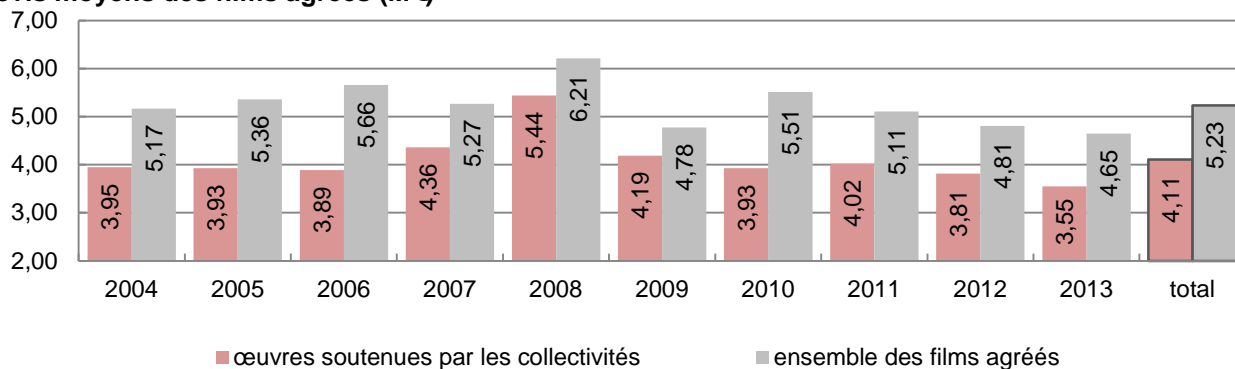
Part des films soutenus par au moins une collectivité (%)



Source : CNC.

Les œuvres soutenues par les collectivités territoriales sont plutôt des œuvres à petits budgets. En effet, les œuvres ayant bénéficié du financement d'au moins une collectivité affichent un devis moyen de 4,11 M€, soit un devis significativement moins important que l'ensemble des films agréés entre 2004 et 2013 (5,23 M€). Cet écart reste relativement stable sur la période. Les collectivités interviennent souvent dans des films à l'économie la plus fragile.

Devis moyens des films agréés (M€)



Source : CNC.

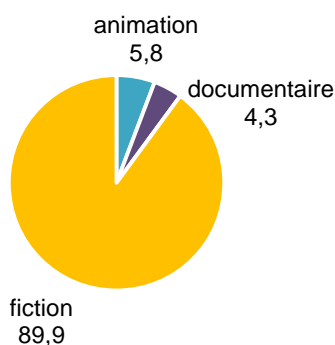
Par ailleurs, les œuvres bénéficiant de soutiens des collectivités territoriales sont plus souvent portées par de jeunes auteurs. Ainsi, parmi les 896 films aidés par les collectivités sur la décennie, 36,8 % sont des premiers films, contre 33,2 % de l'ensemble des films agréés.

La part des financements étrangers est, en outre, bien moindre pour les films bénéficiaires des aides des collectivités territoriales. Sur la période 2004-2013, les financements en provenance de l'étranger couvrent ainsi 9,2 % des devis de ces films, contre 22,8 % pour l'ensemble des films agréés.

b. Montants des aides allouées

Sur la période 2004-2013, les aides des collectivités à la production cinématographique s'élèvent à 210,40 M€. Les apports des collectivités sont très majoritairement concentrés sur les films de fiction qui représentent 89,9 % du total des apports. Sur l'ensemble de la période étudiée, les aides des collectivités s'élèvent à 189,17 M€ pour les films de fiction, à 12,13 M€ pour les films d'animation et à 9,10 M€ pour les films documentaires.

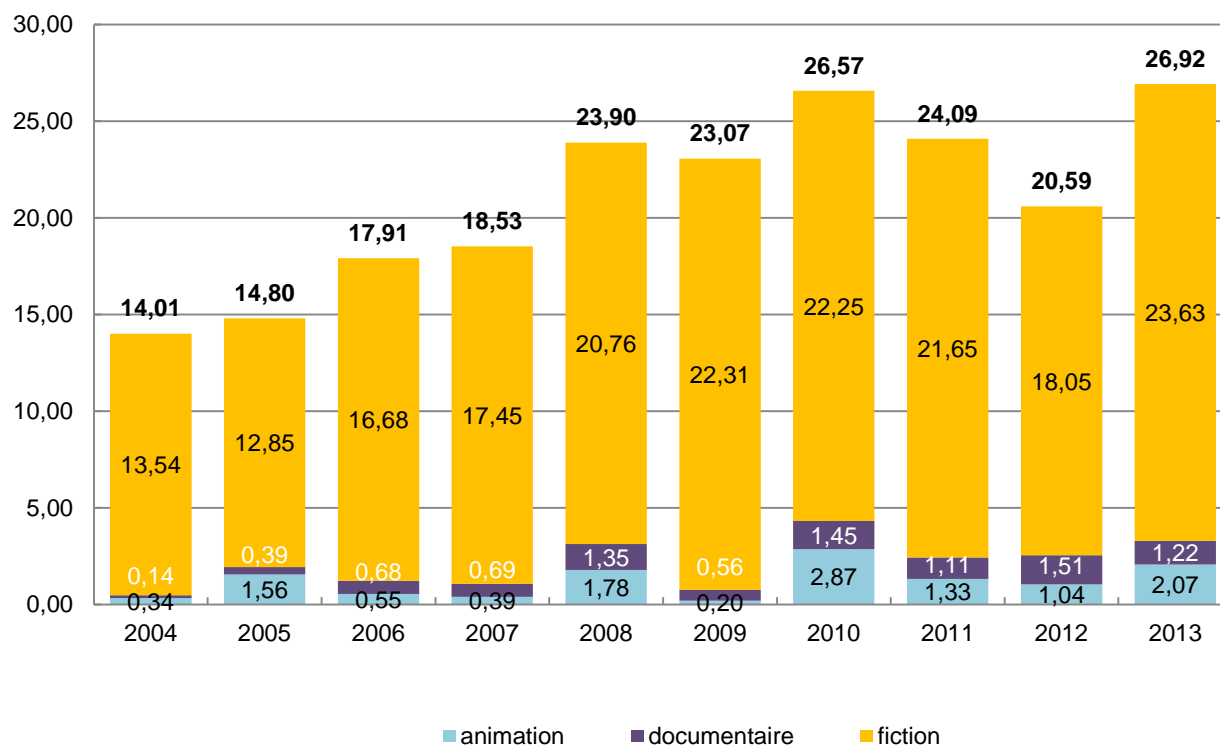
Structure des apports financiers des collectivités par genre 2004-2013 (%)



Source : CNC

En moyenne, chaque œuvre bénéficiaire a reçu un financement d'environ 235 K€ en provenance des collectivités. Le montant moyen alloué varie sensiblement selon le genre des films : 328 K€ pour les films d'animation, 85 K€ pour les films documentaire et 252 K€ pour les films de fiction. Les aides des collectivités destinées à la production cinématographique a connu une progression sur l'ensemble de la période, passant de 14,01 M€ en 2004 à 26,92 M€ en 2013 (+92,1 %).

Aides des collectivités à la production cinématographique (M€)

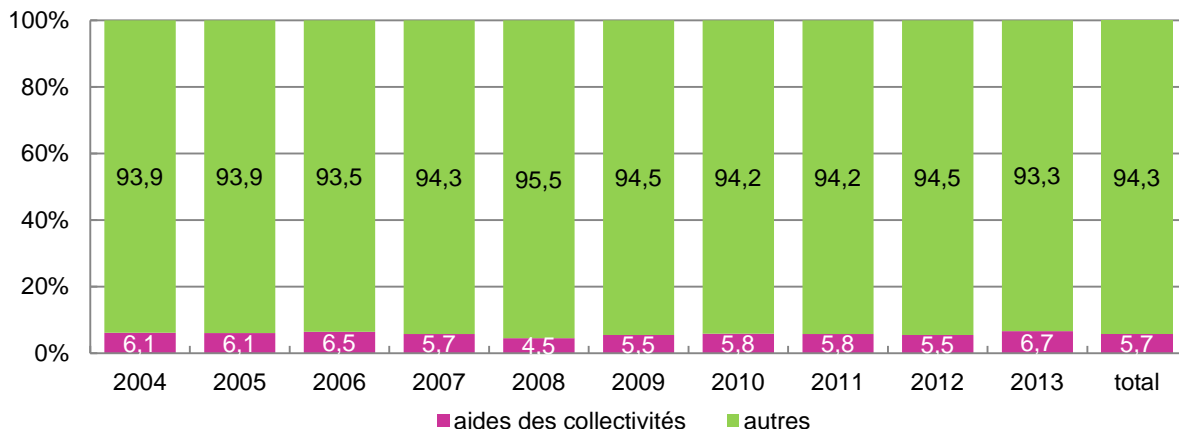


Source : CNC.

En moyenne sur l'ensemble de la période 2004-2013, les aides des collectivités à la production couvrent 5,7 % du devis des films qui en sont bénéficiaires. Cette part est de 3,5 % pour les longs métrages d'animation, de 8,6 % pour les documentaires et de 5,9 % pour les films de fiction.

Sur l'ensemble des films aidés, tous genres confondus, le poids des aides des collectivités dans les devis est relativement stable sur la période 2004-2013. S'il varie en fonction du profil des films agréés chaque année, il se situe entre 4,5 % en 2008 et 6,7 % en 2013.

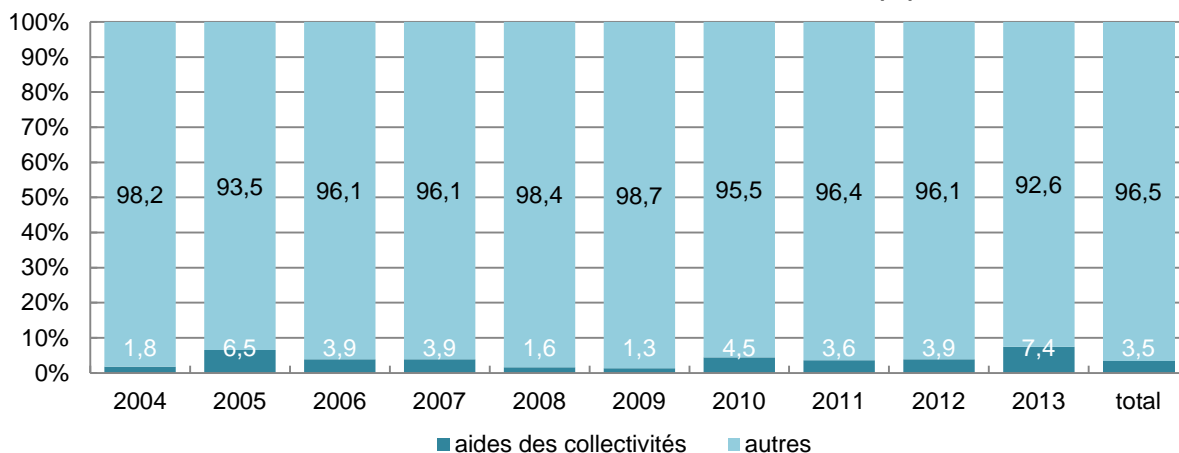
Part des aides des collectivités dans les devis (%)¹



¹ part des aides des collectivités dans les devis des films agréés qui sont bénéficiaires de ces aides
Source : CNC.

Le poids des aides des collectivités dans le devis des films d'animation est variable d'une année sur l'autre et, en moyenne, plus faible que pour l'ensemble des films. Il varie ainsi entre 1,3 % en 2009 (année où un seul film d'animation avait été aidé par les régions) et 7,4 % en 2013 (quatre films aidés). En moyenne, sur la période 2004-2013, les collectivités financent les films d'animation à hauteur de 3,5 % des devis.

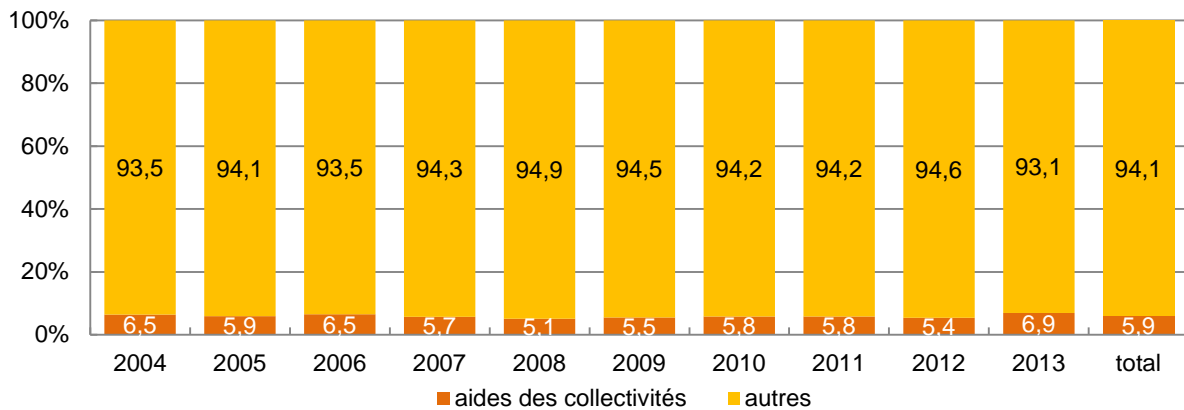
Part des aides des collectivités dans les devis des films d'animation (%)¹



¹ part des aides des collectivités dans les devis des films agréés d'animation qui sont bénéficiaires de ces aides
Source : CNC.

Le poids des aides des collectivités territoriales dans le financement des films de fiction reste relativement stable sur la période 2004-2013. Les aides des fonds des collectivités couvrent ainsi entre 5,1 % en 2008 et 6,9 % en 2013 des budgets des films de fiction qui en sont bénéficiaires.

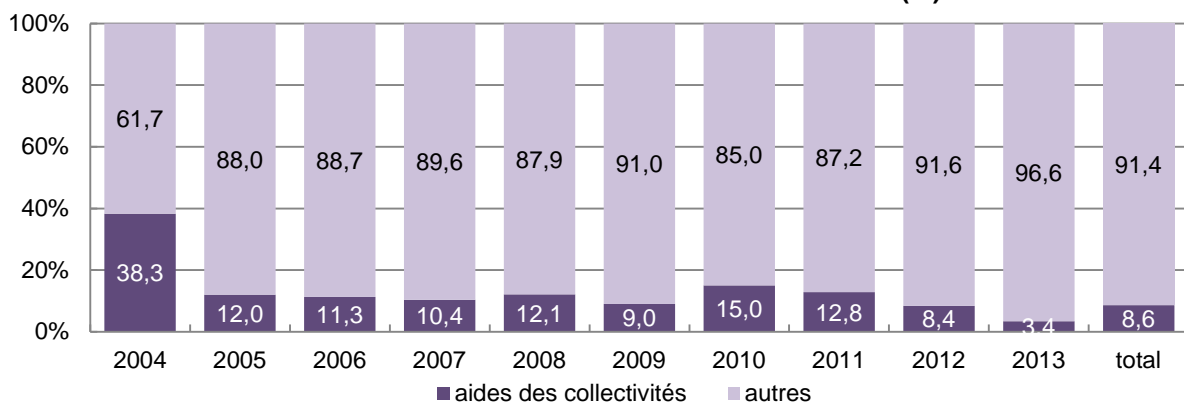
Part des aides des collectivités dans les devis des films de fiction (%)¹



¹ part des aides des collectivités dans les devis des films agréés de fiction qui sont bénéficiaires de ces aides
Source : CNC.

La part des aides des collectivités territoriales dans le devis des films documentaires varie en fonction des films agréés chaque année. En 2004, elle était particulièrement élevée car un seul film documentaire avait bénéficié du soutien d'une collectivité. Entre 2004 et 2013, elle se situe entre 38,3 % en 2004 et 3,4 % en 2013.

Part des aides des collectivités dans les devis des films documentaire (%)¹



¹ part des aides des collectivités dans les devis des films agréés documentaire qui sont bénéficiaires de ces aides
Source : CNC.

Sur la période 2004-2013, les trois premiers territoires régionaux en termes de nombre d'œuvres aidées sont l'Île-de-France (340 films), Rhône-Alpes (121 films) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (119 films). Viennent ensuite la région Poitou Charentes (52 films) et les départements signataires de la convention et la région Centre (50 films).

En termes d'apport financier à la production de films de long métrage, les trois premiers territoires régionaux sont l'Île-de-France (100,94 M€), Rhône-Alpes (33,50 M€) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (15,91 M€). Ils concentrent à eux 71,5 % des aides versées sur la période. Viennent ensuite la région Centre (6,61 M€) et l'Aquitaine (6,24 M€).

Apports des collectivités territoriales¹ à la production cinématographique sur la période 2004-2013 (M€)

	fiction	animation	documentaire	total
Ile-de-France	90,54	6,12	4,27	100,94
Rhône-Alpes ²	30,41	2,58	0,52	33,50
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,16	0,22	0,53	15,91
Centre Val de Loire ²	6,47	0,00	0,15	6,61
Aquitaine	5,74	0,10	0,40	6,24
Nord-Pas-De-Calais ²	6,00	-	0,11	6,11
Poitou-Charentes	3,68	2,07	0,01	5,75
Languedoc-Roussillon	3,95	0,10	0,24	4,29
Midi-Pyrénées	3,60	-	0,48	4,08
Bretagne	3,76	-	0,10	3,86
Alsace	2,41	0,20	0,38	2,98
Bourgogne	2,71	-	0,16	2,87
Haute-Normandie	2,08	-	0,07	2,15
Pays de la Loire	1,99	-	0,15	2,13
Picardie	2,03	-	-	2,03
Limousin	1,59	-	0,30	1,89
Franche-Comté	1,57	-	0,20	1,77
Lorraine	1,30	0,08	0,24	1,61
Corse	1,16	-	-	1,16
Auvergne	1,00	-	0,13	1,13
Basse-Normandie ²	0,24	0,67	0,06	0,96
Martinique	0,35	-	0,42	0,77
Guadeloupe	0,54	-	0,12	0,66
Réunion	0,50	-	0,04	0,54
Champagne-Ardenne	0,25	-	-	0,25
Guyane	0,17	-	0,05	0,22
total	189,17	12,13	9,10	210,40

¹ les apports comprennent les apports des régions et des départements dans le cadre des conventions et hors convention

² certaines régions ont communiqué des montants différents d'aides. Compte-tenu de la non exhaustivité des informations communiquées par les régions, l'étude s'appuie sur les chiffres du CNC

Source : CNC

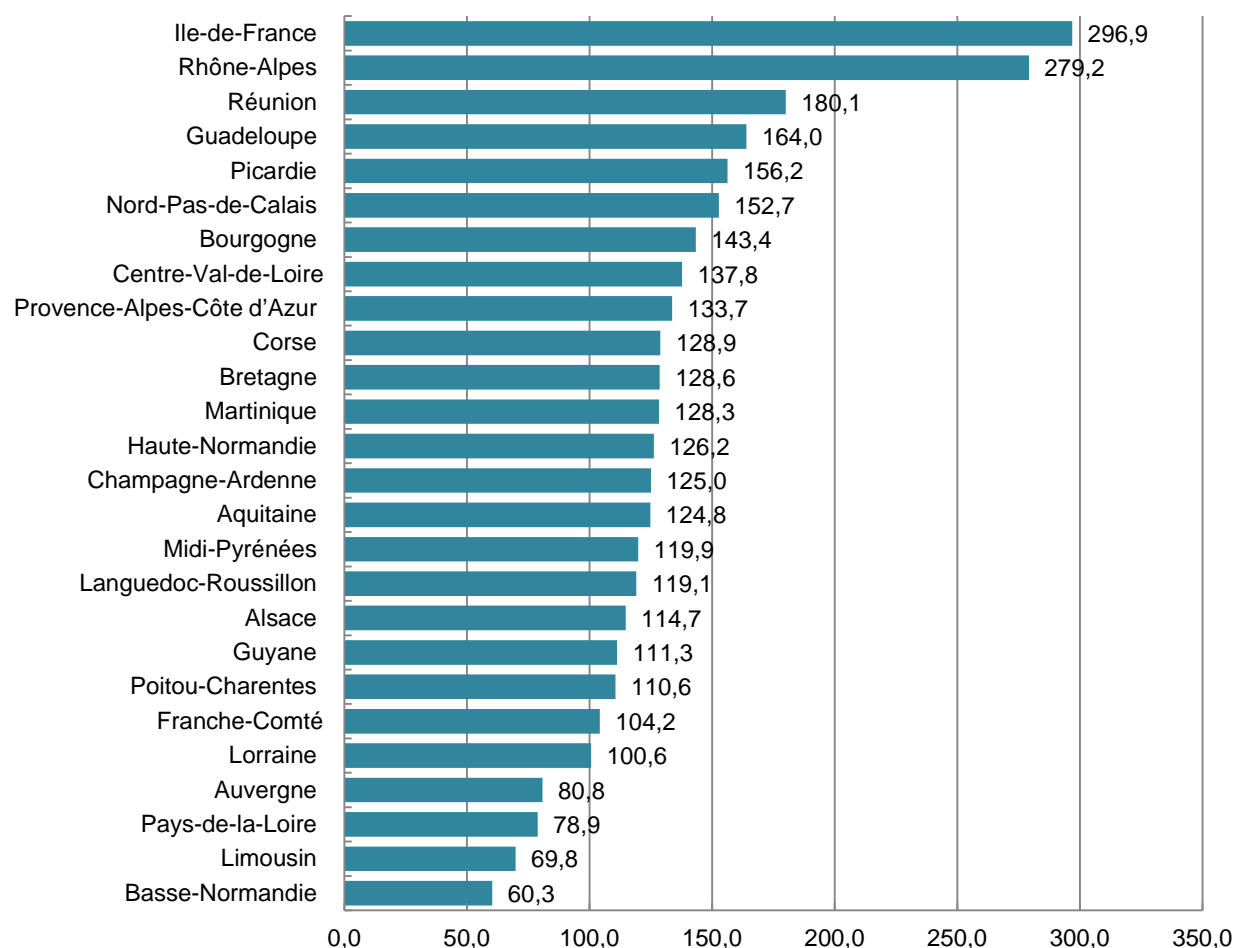
En distinguant les genres de films dans lesquels les collectivités interviennent, le classement est légèrement différent. L'Ile-de-France (90,54 M€) et Rhône-Alpes (30,41 M€), sont les deux régions qui interviennent le plus dans la fiction. Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe la troisième place du classement avec 15,16 M€. La région Centre et Nord-Pas-de-Calais occupent les quatrième et cinquième places du classement avec respectivement 6,47 M€ et 6,00 M€ consacrés aux longs métrages de fiction.

Si l'Ile-de-France (6,12 M€) et Rhône-Alpes (2,58 M€) sont également les deux collectivités qui interviennent le plus dans l'animation, la région Poitou-Charentes occupe la troisième place du classement avec 2,07 M€. Viennent ensuite la Basse Normandie (0,67 M€) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (0,22 M€).

En matière de soutien au documentaire, si l'Ile-de-France occupe toujours la première place avec 4,27 M€, c'est la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui se tient à la deuxième place (0,53 M€) et la région Rhône-Alpes à la troisième place (0,52 M€), suivies par les régions Midi-Pyrénées (0,48 M€) et Martinique (0,42 M€).

En moyenne sur l'ensemble de la période 2004-2013, la région Ile de France a versé 296,9 K€ à chacun des projets qu'elle a aidés. C'est la région qui verse l'aide moyenne la plus élevée. Viennent ensuite la région Rhône Alpes (279,2 K€) et la Réunion (180,1 K€ en moyenne pour deux longs métrages aidés).

Aide moyenne par collectivité¹ par film sur la période 2004-2013 (K€)



¹ apports des régions, des départements, des agglomérations inclus
Source : CNC

c. Succès des longs métrages soutenus

Exploitation en salles

Sur les 896 longs métrages agréés entre 2004 et 2013 soutenues par au moins une collectivité, 811 sont sorties en salles, soit 90,5 % de ces films. 56 films ont réalisé plus d'un million d'entrées soit 6,9 % des films sortis et 9 films ont réalisé plus de 2 millions d'entrées (1,0 %).

Succès en salles des films bénéficiaires des aides des collectivités territoriales sur la période 2004-2013

titre	réalisateur	sortie	entrées (millions)
<i>Bienvenue chez les Ch'tis</i>	BOON Dany	27/02/08	20,44
<i>Ne le dis à personne</i>	CANET Guillaume	01/11/06	3,15
<i>Arthur 3 et la guerre des deux mondes</i>	BESSON Luc	13/10/10	3,11
<i>Belle et Sébastien</i>	VANIER Nicolas	18/12/13	3,01
<i>Neuilly sa mère !</i>	LAFERRIERE Gabriel	12/08/09	2,54
<i>Azur et Asmar</i>	OCELOT Michel	25/10/06	2,31
<i>Enfin veuve</i>	MERGAULT Isabelle	16/01/08	2,25
<i>Hors de prix</i>	SALVADORI Pierre	13/12/06	2,17
<i>Kirikou et les bêtes sauvages</i>	GALUP Bénédicte	07/12/05	2,04
<i>Fiston</i>	BOURDIAUX Pascal	12/03/14	1,94
<i>Fauteuils d'orchestre</i>	THOMPSON Danièle	15/02/06	1,93
<i>De rouille et d'os</i>	AUDIARD Jacques	17/05/12	1,93
<i>Concert (le)</i>	MIHAILEANU Radu	04/11/09	1,93
<i>Jappeloup</i>	DUGUAY Christian	13/03/13	1,82
<i>Un secret</i>	MILLER Claude	03/10/07	1,69
<i>la Première Etoile</i>	JEAN BAPTISTE Lucien	25/03/09	1,65
<i>Persepolis</i>	SATRAPI Marjane	27/06/07	1,65
<i>le Code a changé</i>	THOMPSON Danièle	18/02/09	1,63
<i>Entre les murs</i>	CANTET Laurent	24/09/08	1,62
<i>la Nouvelle guerre des boutons</i>	BARRATIER Christophe	21/09/11	1,55

Source : CNC.

529 films bénéficiaires d'une aide d'une collectivité territoriale entre 2004 et 2013 ont fait l'objet d'une exploitation à l'étranger, soit 59,0 % de ces films. 6 films ont réalisé plus de 2 millions d'entrées à l'international : *Bienvenue Chez les Ch'tis*, *Amour*, *le Concert*, *le Scaphandre et le Papillon*, *Elle S'appelait Sarah* et *Entre les Murs*.

Succès en salles à l'étranger des films bénéficiaires des aides des collectivités territoriales sur la période 2004-2013

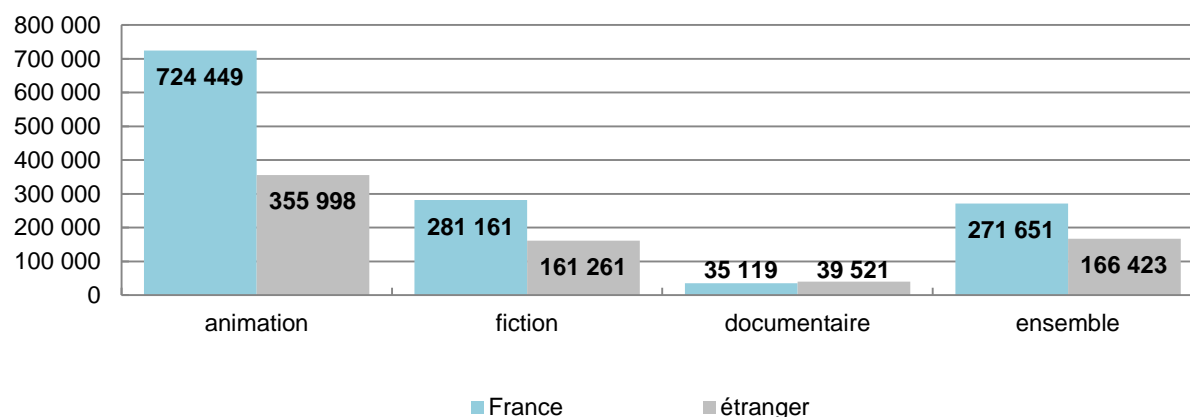
titre	réalisateur	entrées à l'étranger (millions)
<i>Bienvenue chez les Ch'tis</i>	BOON Dany	6,21
<i>Amour</i>	HANEKE Michael	3,86
<i>le Concert</i>	MIHAILEANU Radu	2,81
<i>le Scaphandre et le papillon</i>	SCHNABEL Julian	2,44
<i>Elle s'appelait Sarah</i>	PAQUET-BRENNER Gilles	2,44
<i>Entre les murs</i>	CANTET Laurent	2,36
<i>Hors de prix</i>	SALVADORI Pierre	1,98
<i>Minuscule, la vallée des fourmis perdues</i>	GIRAUD Hélène	1,96
<i>Belle et Sébastien</i>	VANIER Nicolas	1,91
<i>Persépolis</i>	SATRAPI Marjane	1,87
<i>la Vie d'Adèle chapitres 1 & 2</i>	KECHICHE Abdellatif	1,80
<i>Il y a longtemps que je t'aime</i>	CLAUDEL Philippe	1,79
<i>Ne le dis à personne</i>	CANET Guillaume	1,65
<i>De rouille et d'os</i>	AUDIARD Jacques	1,53
<i>Arthur 3 et la guerre des deux mondes</i>	BESSON Luc	1,45
<i>Le havre</i>	KAURISMAKI Aki	1,41
<i>Chasseurs de dragons</i>	IVERNEL Guillaume	1,35
<i>Dans la maison</i>	OZON François	1,34
<i>la Véritable histoire du chat botté</i>	DESCHAMPS Jérôme	1,27

Source : CNC-Unifrance.

En moyenne, chaque film bénéficiaire des aides des collectivités sur la période 2004-2013 sorti en salles a comptabilisé 271 700 entrées dans les salles de cinéma françaises contre 259 000 entrées pour l'ensemble des films français sortis sur la période. Les films soutenus par les collectivités réalisent en moyenne 166 400 entrées dans les salles de cinéma étrangères soit 38 % des entrées réalisées par ces films dans le monde.

Par ailleurs, les films bénéficiaires des aides des collectivités exploités en salles sont sortis sur 141 copies en moyenne sur la période 2004-2013 contre 129 copies pour l'ensemble des films Français.

Entrées moyennes (2004-2013) des œuvres soutenues par au moins une collectivité



Source : CNC.

Récompenses en festival

Parmi les 896 films bénéficiaires des aides des collectivités entre 2004 et 2013, 82 ont fait l'objet d'une nomination dans un festival majeur (Festivals de Berlin, Cannes, Locarno, San Sebastian ou Venise). 23 d'entre eux ont reçu au moins un prix. Parmi eux, trois films ont remporté la Palme d'Or au festival de Cannes (*Entre les Murs* de Laurent Cantet, *Amour* de Michael Haneke, *la Vie d'Adèle Chapitres 1 & 2* de Abdellatif Kechiche) et deux ont obtenu le Grand Prix du jury cannois (*Flandres* de Bruno Dumont, *Un Prophète* de Jacques Audiard). La grande majorité des films soutenus par les collectivités sont ainsi sélectionnés dans les festivals d'intérêt européen, national et régional. Les exemples sont nombreux.

Les Césars récompensent souvent des films soutenus par des collectivités. On peut citer notamment : *Les combattants* de Thomas Cailley (3 César), *Louise Wimmer* de Cyril Mennegun (César de la meilleure première œuvre), *Suzanne* de Katell Quillévéré (César du meilleur second rôle).

Diffusion à la télévision

464 des 896 films aidés par les collectivités entre 2004 et 2013 ont été diffusés au moins une fois sur une chaîne payante (Canal+ ou TPS), soit 51,8 % de l'ensemble des films aidés. Parmi ces films, 4 ont réunis plus d'un million de téléspectateurs lors de leur première diffusion payante : *Bienvenue Chez les Ch'tis* de Dany Boon (plus de 2 millions de spectateurs), *Enfin Veuve*, de Isabelle Mergault, *le Fils à Jo* de Philippe Guillard et *De Rouille et D'os* de Jacques Audiard.

263 films soit 29,4 % de l'ensemble des films aidés par les collectivités ont été diffusés à la télévision gratuite. 13 d'entre eux ont rassemblé plus de 5 millions de téléspectateurs, dont quatre ont rassemblé plus de 7 millions de téléspectateurs : *Bienvenue Chez les Ch'tis* de Dany Boon, *Le Code a Changé* de Danièle Thompson, *la Guerre des Boutons* de Yann Samuël et *Jean-Philippe* de Laurent Tuel.

Exploitation en vidéo

625 des 896 films aidés par les collectivités (69,7 %) ont fait l'objet d'une exploitation vidéo (DVD ou Blu-ray). 45 d'entre eux ont comptabilisé des ventes supérieures à 100 000 exemplaires. Les trois meilleures ventes en vidéos sont : *Bienvenue Chez les Ch'tis* de Dany Boon (plus de 2 millions d'exemplaires vendus), *Ne le dis à personne* de Guillaume Canet (plus de 580 000 exemplaires) et *Kirikou et les Bêtes Sauvages* de Michel Ocelot (plus de 520 000 exemplaires). Sur la période, chaque œuvre aidée par les collectivités et exploitée en vidéo enregistre en moyenne 29 100 ventes.

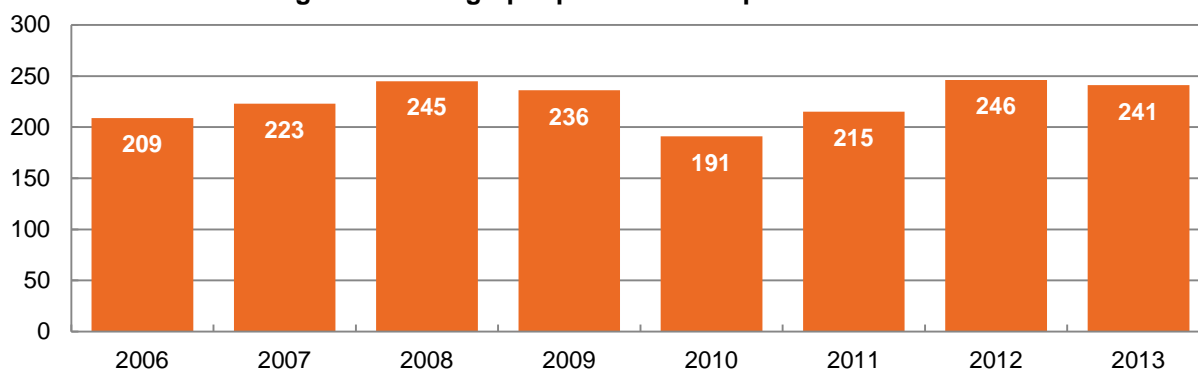
B. La production de courts métrages de cinéma aidée par les collectivités

a. Volume des courts métrages soutenus par les collectivités

1 806 courts métrages ont été soutenus par au moins une collectivité sur la période entre 2006 (année de début de l'intégration du soutien à la production de courts métrages dans les conventions) et 2013, soit en moyenne 226 courts métrages soutenus par an.

Sur la période 2009-2013, 1 129 courts métrages ont été soutenus par au moins une collectivité, tandis que 1 904 courts métrages ont été produits en France dont 427 ont bénéficié d'une aide sélective du CNC. 59,3 % des courts métrages produits en France entre 2009 et 2013 ont ainsi bénéficié du soutien d'une collectivité.

Nombre de courts métrages cinématographiques soutenus par au moins une collectivité

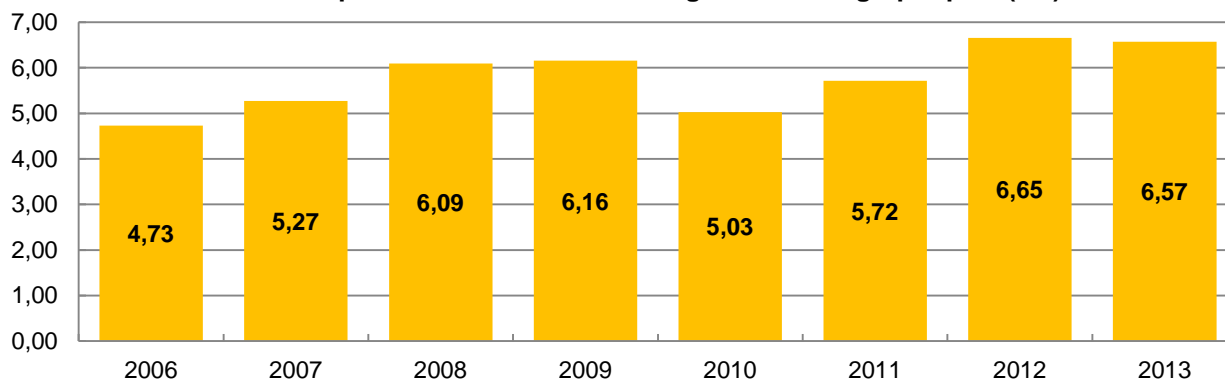


Source : CNC.

b. Montant des aides allouées aux courts métrages

46,22 M€ ont été alloués par les collectivités au soutien au court métrage sur la période 2006-2013. En moyenne, 5,78 M€ ont été consacrés chaque année au soutien au court métrage. Sur l'ensemble de la période, le montant moyen alloué par court métrage s'élève à 25 590 €.

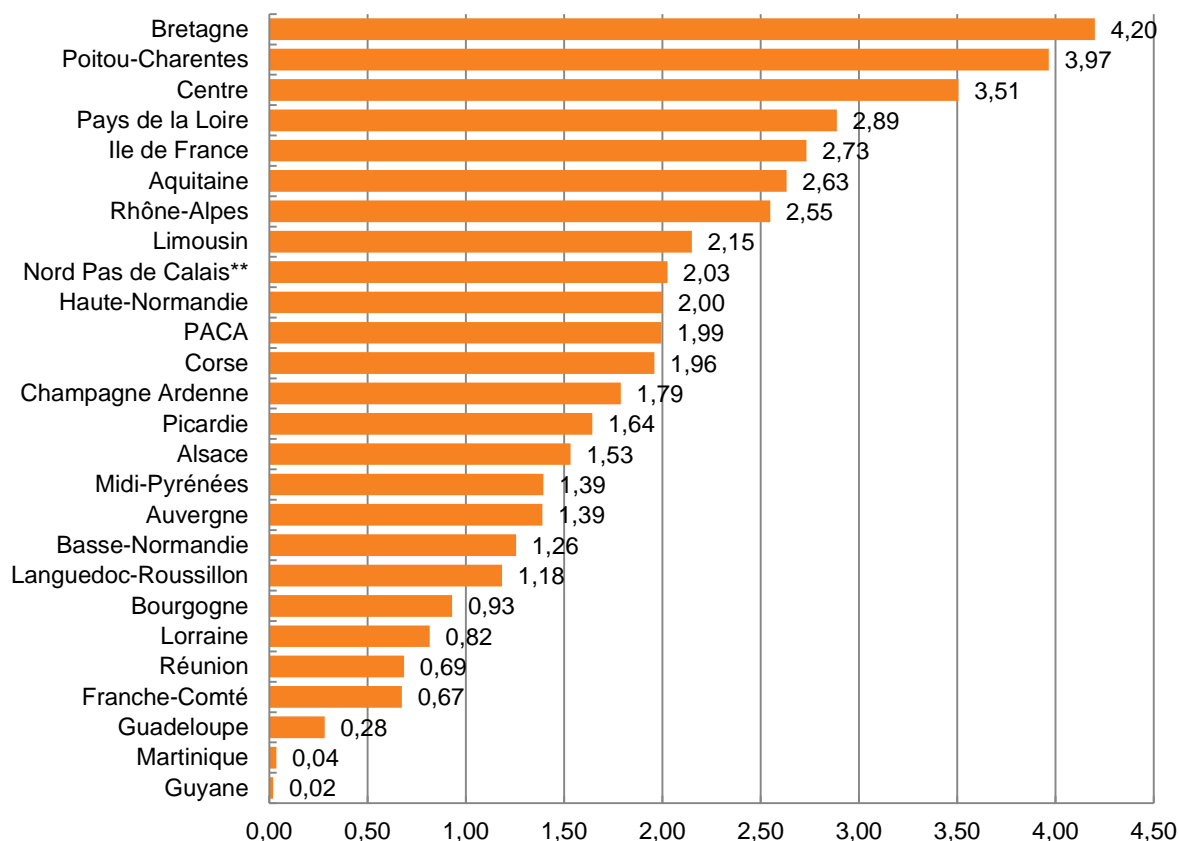
Aides des collectivités à la production de courts métrages cinématographiques (M€)



Source : CNC.

En valeur, la Bretagne, avec les départements signataires de la convention, est la région qui intervient le plus pour soutenir le court métrage 4,20 M€ sur la période 2006-2013. Viennent ensuite la région Poitou-Charentes et ses départements (3,97 M€) et la région Centre avec 3,51 M€.

Soutiens des collectivités* aux courts métrages de cinéma sur la période 2006-2013 (M€)



* apports des régions, des départements, des agglomérations inclus

** certaines régions ont communiqué des montants différents d'aides. Compte-tenu de la non exhaustivité des informations communiquées par les régions, l'étude s'appuie sur les chiffres du CNC

Source : CNC.

c. Succès des courts métrages soutenus

Les courts métrages soutenus par les collectivités territoriales sont souvent sélectionnés dans de nombreux festivals et sont parfois couronnés internationalement.

C'est notamment le cas de *Monsieur Hublot* de Laurent Witz (Oscar 2014 du meilleur court métrage d'animation), *Tant qu'il reste des fusils à pompe* de Caroline Pggi et Jonathan Vinel (Ours d'or 2014 du meilleur court-métrage mais aussi sélectionné à Clermont Ferrand, Aix, etc) *La mort d'une ombre* de Tom Van Avermaet (Nommé aux Oscars 2013, récompensé à la semaine du cinéma fantastique de Nice et au Festival du film fantastique de Gérardmer), *Avant que de tout perdre* de Xavier Legrand (César 2014 du meilleur court métrage, Grand prix du festival de Clermont-Ferrand 2013, sélectionné aux Oscars 2014, mais aussi prix du public au Festival premiers plans d'Angers, sélectionné à Gindou, Brive, etc.), *Le Cri du homard* de Nicolas Guiot (César du meilleur court-métrage 2013, Magritte du meilleur court-métrage 2013), *L'accordeur* d'Olivier Treiner (César 2012 du meilleur court métrage, Prix du public compétition nationale et Prix du jury jeune compétition nationale au Festival de

Clermont-Ferrand 2011) *C'est gratuit pour les filles* de Claire Burger et Marie Amachoukeli (César 2010 du meilleur court métrage, sélectionné à Clermont-Ferrand, au Festival du film court de Brest, etc.).

TANT QU'IL NOUS RESTE DES FUSILS A POMPE

Le court-métrage *Tant qu'il nous reste des fusils à pompe*, de Caroline Poggi et Jonathan Vinel, tourné à Bouloc (un village situé entre Toulouse et Montauban) et ses environs, a été produit par le G.R.E.C. avec le soutien du CNC, en partenariat avec la Région Midi-Pyrénées et le soutien de la Mairie de Bouloc. Il a été sélectionné dans près de 40 festivals en France et à l'international et a déjà reçu huit prix dont l'Ours d'Or du meilleur court-métrage au Festival du Film International de Berlin en 2014, le Prix de la Jeunesse au Festival norvégien du court-métrage de Grimstad en 2014 ou encore le 1^{er} prix à l'Odessa International Film Festival Digital en 2015. Caroline Poggi s'était déjà fait remarquer en 2013 avec son court-métrage *Chiens*, qui lui avait valu les honneurs du festival de Clermont-Ferrand avant de se voir remettre le prix du meilleur court-métrage international au festival de Grimstad (Norvège).

C. La production audiovisuelle soutenue par les collectivités

Méthodologie

Les chiffres de la production audiovisuelle aidée par les collectivités dans cette partie sont issus des statistiques du CNC. Il s'agit des programmes audiovisuels (fiction, animation, documentaire) qui ont été soutenus par les collectivités (régions, départements, villes), inclus ou non dans le périmètre des conventions Etat (DRAC) - CNC- Collectivités « 1 € du CNC pour 2 € de la collectivité » et qui ont bénéficié du soutien du CNC (COSIP). L'année de référence est l'année de l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

Pour cette raison, les chiffres de la production audiovisuelle soutenue diffèrent des chiffres des engagements financiers des collectivités.

L'ensemble des programmes audiovisuels retenus dans cette partie concernent les programmes de fiction, documentaire et animation soutenus par le CNC.

Les données présentées ci-après débutent en 2005, lorsque le CNC a étendu le dispositif du 1 € du CNC pour 2 € de la collectivité à la production audiovisuelle. Les apports des collectivités incluent les apports du CNC dans le cadre des conventions.

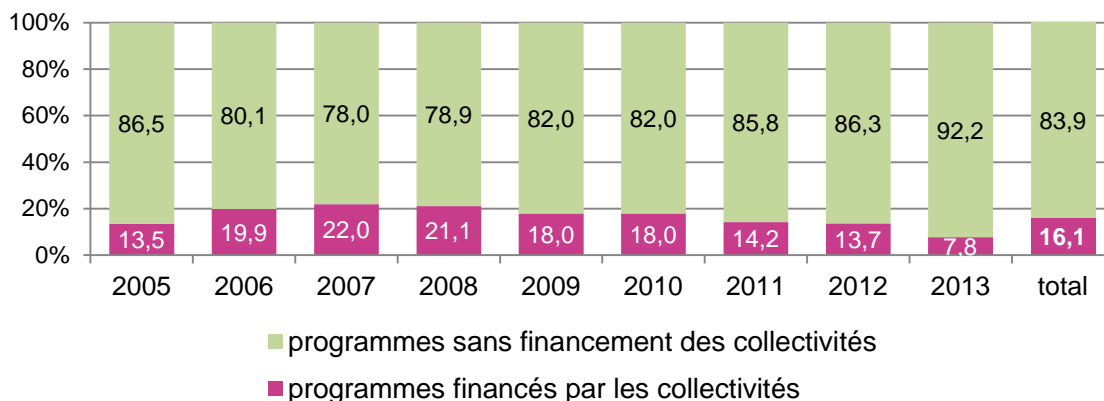
Sur la période 2005-2013, l'apport financier des collectivités (y compris l'apport du CNC dans le cadre des conventions) dans les programmes audiovisuels soutenus par le CNC s'élève à 137,78 M€, soit une moyenne de 15,31 M€ par an sur la période.

a. Volume de production des œuvres audiovisuelles soutenues par les collectivités

Le volume d'heures de programmes audiovisuels inclus dans le périmètre des conventions Etat (DRAC)-CNC-Collectivités (documentaire, animation, fiction) soutenus par au moins une collectivité sur la période 2005-2013 s'élève à 5 047 heures, soit 16,1 % du volume de programmes audiovisuels (fiction, documentaire, animation) aidés par le CNC sur la période.

La montée en puissance est visible dans les premières années de la mise en place des conventions sur le périmètre de la production audiovisuelle à partir de 2005. En effet, la part du volume soutenu par les collectivités passe de 13,5 % en 2005 à 21,1 % en 2008, se stabilise à 18,0 % en 2009 et 2010 et diminue ensuite à partir de 2011.

Part des heures des programmes audiovisuels aidés par les collectivités (%)



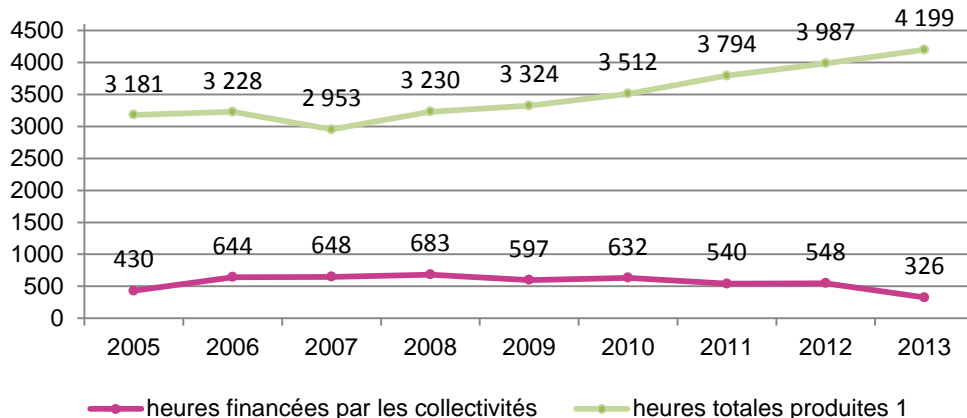
Source : CNC

Sur la période 2005-2013, 2 087 heures de documentaires, 2 027 heures de fiction et 933 heures d'animation ont été aidées par au moins une collectivité.

Volume de production des programmes audiovisuels soutenus par au moins une région (heures)

année	fiction	documentaire	animation	total
2005	91	227	112	430
2006	287	233	123	644
2007	303	223	122	648
2008	324	249	110	683
2009	171	272	154	597
2010	261	244	127	632
2011	181	243	116	540
2012	250	240	58	548
2013	159	156	11	326
total	2 027	2 087	933	5 047

Volume de programmes audiovisuels produits (heures)



¹ heures produites de fiction, documentaire, animation soutenues au COSIP

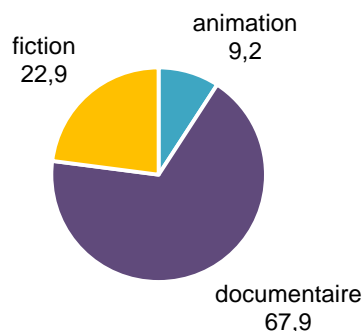
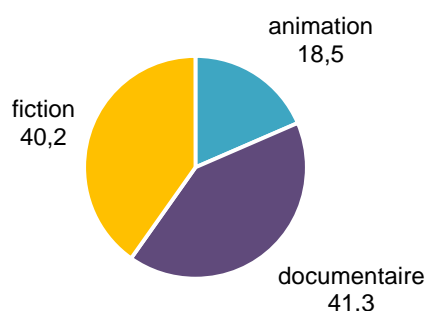
Source : CNC

Sur l'ensemble des heures de programmes soutenus par au moins une collectivité, le documentaire représente 41,3 % du volume, la fiction 40,2 % et l'animation 18,5 %. Sur la même période, le volume d'heures de documentaires soutenus par le CNC représente 67,9 % de l'ensemble des programmes audiovisuels (fiction, documentaire, animation), la fiction 22,9 % et l'animation 9,2 %.

Structure du volume de programmes audiovisuels par genre de 2005 à 2013 (%)

Programmes soutenus par les collectivités

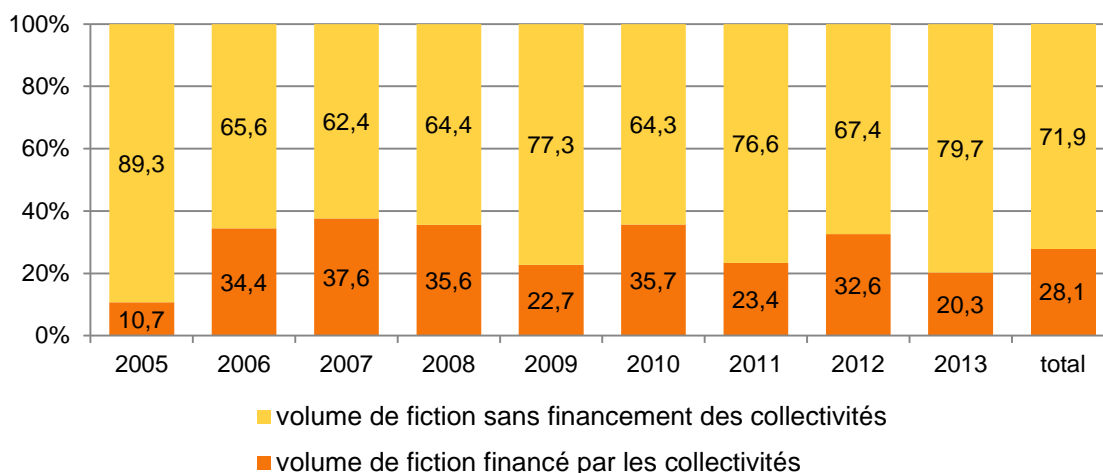
Ensemble des programmes audiovisuels



Le volume de programmes audiovisuels soutenus par au moins une collectivité représente 28,1 % du volume de fiction produit et aidé par le CNC sur la période, 9,8 % des heures de documentaire et 32,4 % du volume d'animation.

C'est en 2007 que la part des heures de programmes de fiction soutenu par les collectivités est la plus élevée avec 37,6 % des heures produites. L'année la plus faible se situe en 2005 avec 10,7 % des heures soutenues par au moins une collectivité, année de démarrage des conventions Etat (DRAC)-CNC-Collectivités pour l'audiovisuel.

Part des heures de fiction aidée par les collectivités (%)

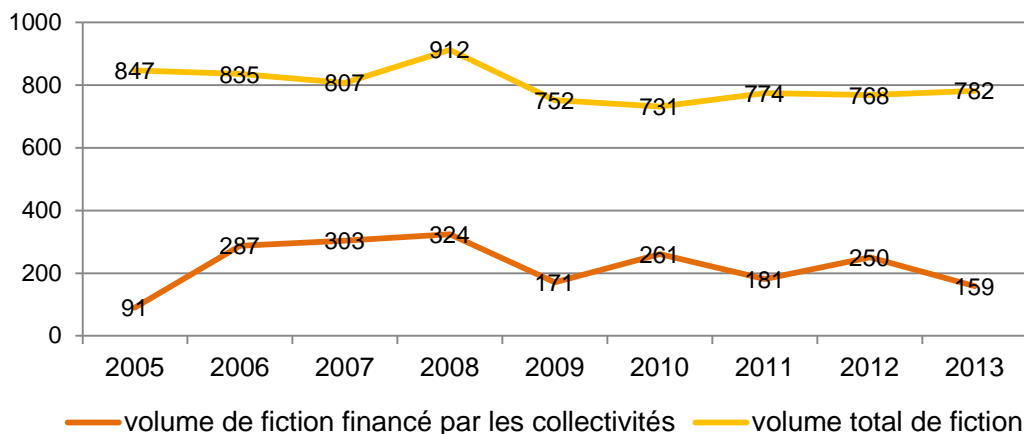


Source : CNC

Le volume de fiction financé par les collectivités suit plus ou moins le volume de fiction produit chaque année au niveau national avec quelques exceptions. Ainsi, le volume de fiction produit chaque année a tendance à diminuer légèrement à partir de 2005 pour se stabiliser, depuis 2009, entre 731 heures produites (en 2010) et 782 heures (en 2013). En

2008, le volume de fiction produite est à son apogée sur la décennie à 912 heures tout comme le volume de fiction financé par les collectivités qui connaît le même point maximum avec 324 heures de fiction financées par les collectivités.

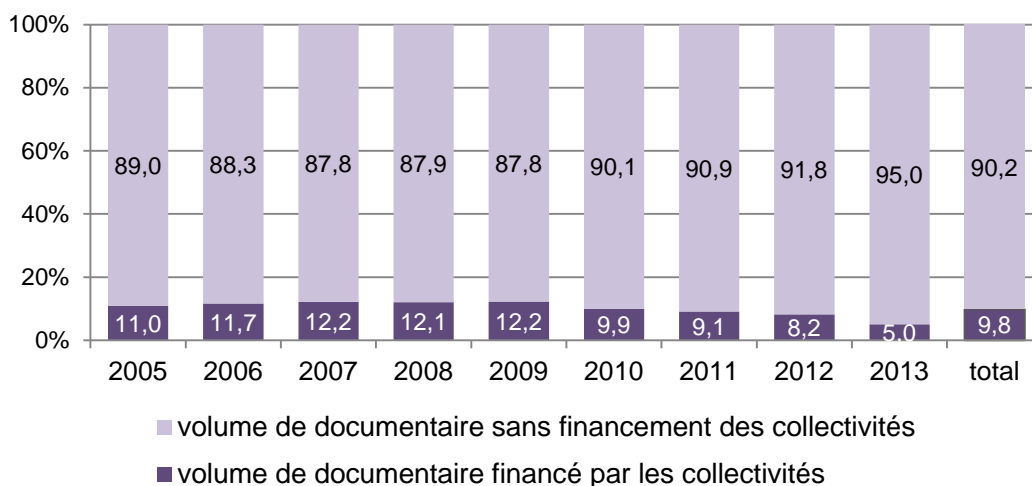
Volume de fiction produit (heures)



Source : CNC

En moyenne, sur la période 2005-2013, la part du volume de documentaire soutenu par au moins une collectivité s'élève à 9,8 % de l'ensemble du volume de documentaire produit sur la période. Si la part augmente à partir de 2005 jusqu'en 2009, elle diminue par la suite pour n'atteindre que 5,0 % du volume en 2013.

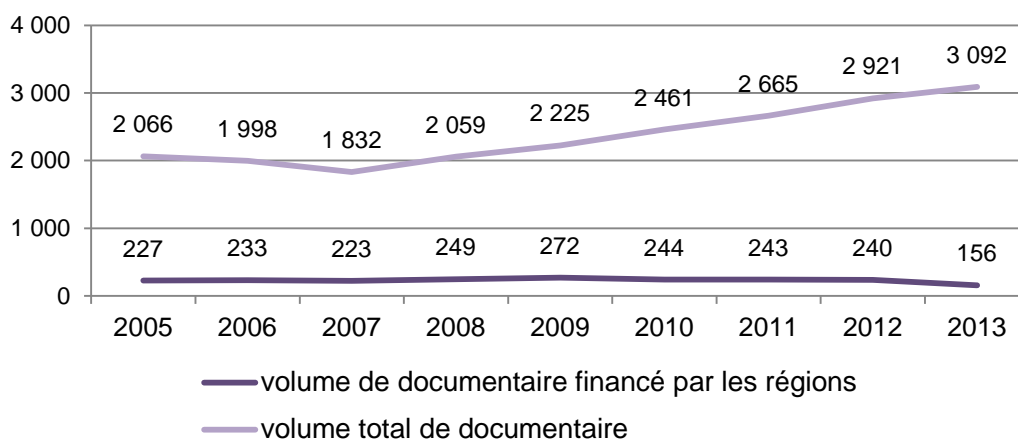
Part des heures de documentaire aidé par les collectivités (%)



Source : CNC

Depuis 2007, le volume de documentaire produit chaque année augmente fortement passant de 1 832 heures à 3 092 heures en 2013 (+68,8 %). A l'inverse, le volume de documentaire financé par les collectivités est stable passant de 227 heures en 2005 à 156 heures en 2013 (année la plus faible sur la période).

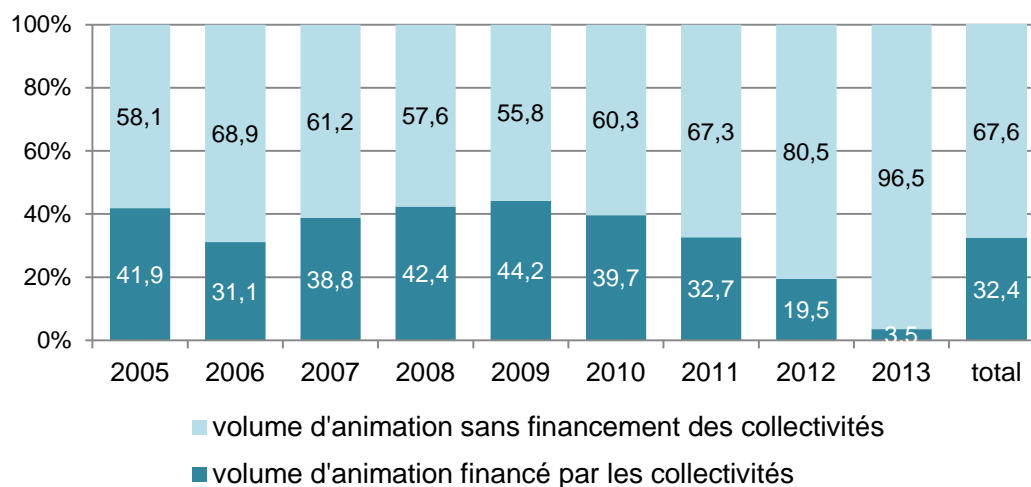
Volume de documentaire produit (heures)



Source : CNC

Quasiment un tiers (32,4 %) des heures d'animation produites sur la période 2005-2013 a été financé par au moins une collectivité. C'est en 2009 que la part est la plus importante avec 44,2 % des heures financées par au moins une collectivité. En 2013, la part chute à 3,5 %.

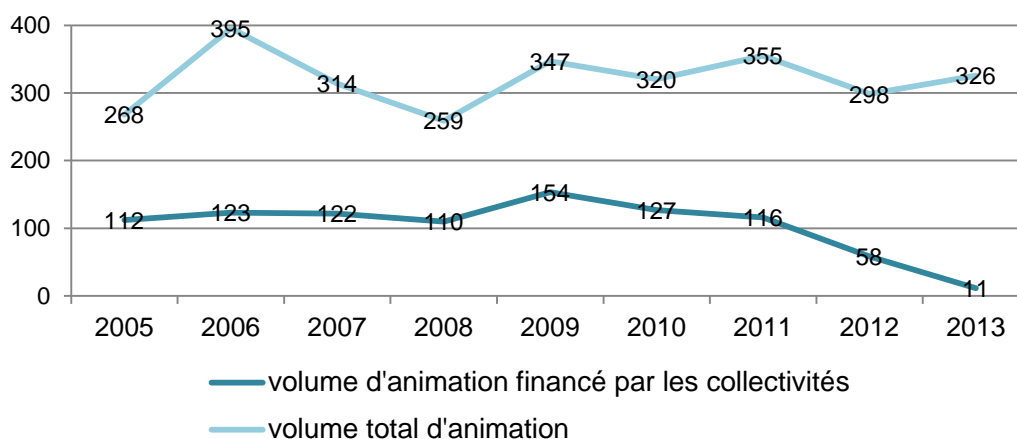
Part des heures d'animation aidé par les collectivités (%)



Source : CNC

La production d'animation est rythmée par des cycles biennaux ou triennaux. Jusqu'en 2011, le volume d'animation financé par les collectivités suit la courbe de l'ensemble des heures d'animation produites. A partir de 2011, les heures d'animation financées par les collectivités chutent alors que les heures produites au global, si elles baissent en 2012, augmentent en 2013. Poitou-Charentes et ses départements est le territoire qui finance le plus l'animation avec 759 heures soutenues sur la période, soit 81,4 % du volume d'animation aidé par les collectivités.

Volume d'animation produit (heures)

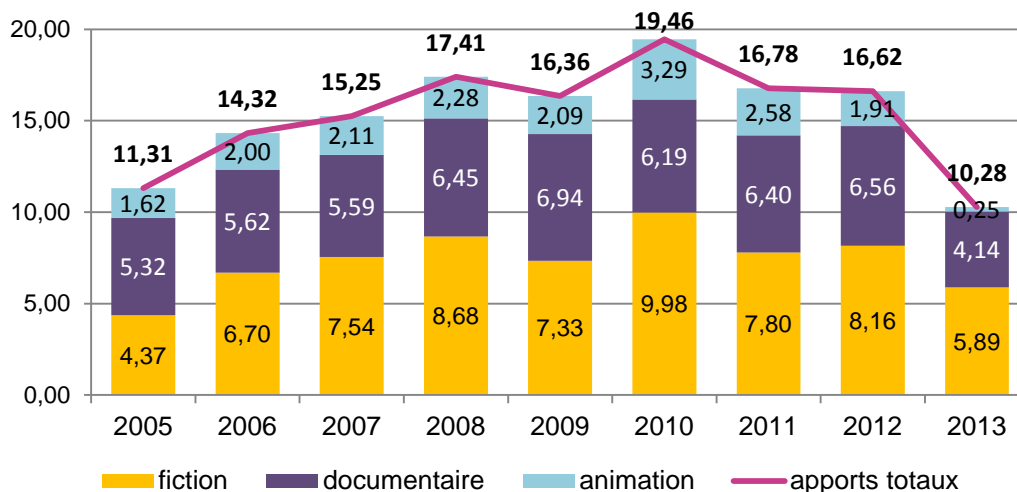


Source : CNC

b. Financement de la production audiovisuelle

Sur la période 2005-2013, les collectivités ont soutenu la production audiovisuelle à hauteur de 137,78 M€ au total, soit une moyenne de 15,31 M€ par an sur la période. Les apports augmentent progressivement de 2005 (année des premières conventions) jusqu'à 2010 (19,5 M€ cette année-là) et diminuent ensuite jusqu'à 10,3 M€ en 2013.

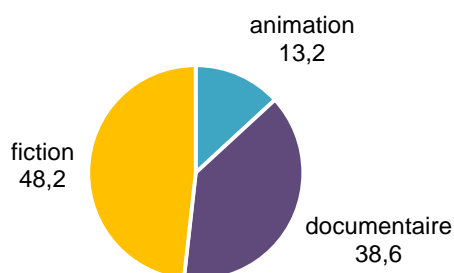
Apports financiers des collectivités dans la production audiovisuelle (M€)



Source : CNC

Sur la période 2005-2013, les collectivités ont apporté aux programmes de fiction 66,46 M€, aux documentaires 53,20 M€ et à l'animation 18,13 M€. La fiction représente 48,2 % des apports, le documentaire 38,6 % et l'animation 13,2 %.

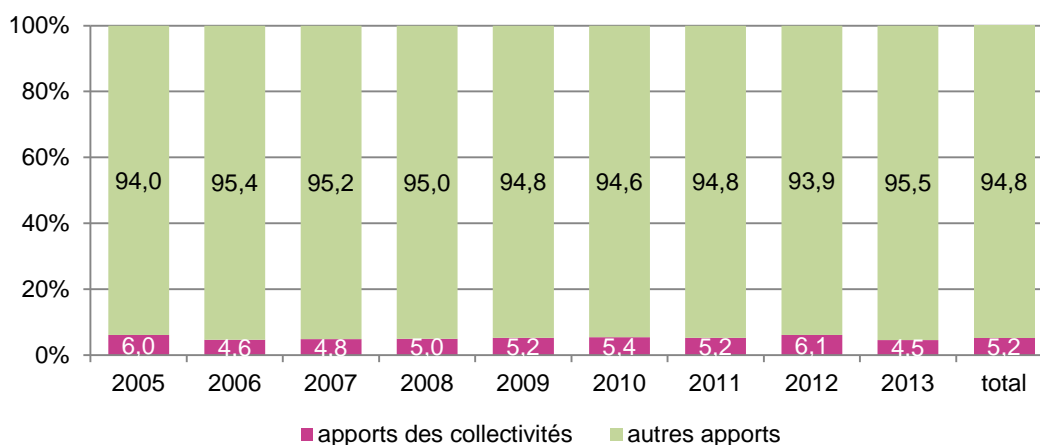
Structure des apports financiers des collectivités par genre (%)



Source : CNC

En moyenne, sur la période 2005-2013, les collectivités apportent 5,2 % du financement des programmes audiovisuels qu'elles financent. Sur l'ensemble des programmes audiovisuels de fiction, documentaire et animation produits sur la période, elles apportent 1,2 % de l'ensemble des devis.

Part des apports des collectivités dans le devis des programmes soutenus (%)

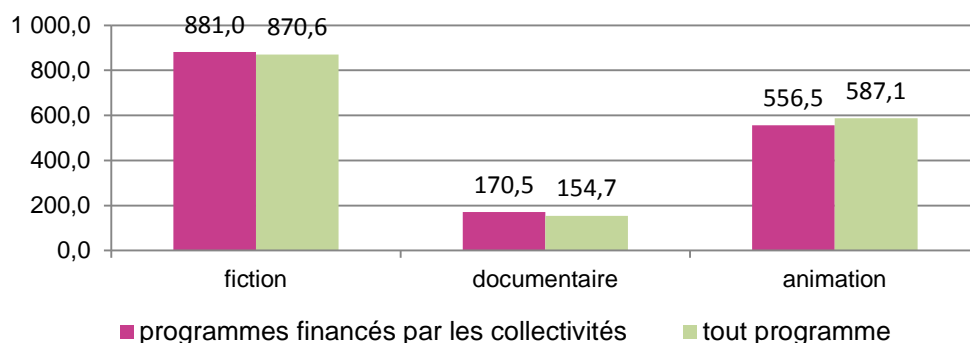


Source : CNC

Les devis totaux sur la période 2005-2013 des programmes audiovisuels soutenus par les collectivités s'élèvent à 2 660,4 M€. Ils représentent 23,6 % de l'ensemble des devis des programmes audiovisuels de fiction, documentaire et animation produits sur la même période. Le coût horaire moyen des fictions soutenues par les collectivités s'élève à 881,0 K€, très légèrement supérieur au coût horaire moyen de l'ensemble des fictions produites sur la période (870,6 K€). Le coût horaire moyen des documentaires soutenues par les collectivités territoriales s'élève à 170,5 K€, supérieur de +10,2 % au coût horaire moyen de l'ensemble des documentaires produits sur la période (154,7 K€).

Le coût horaire moyen des programmes d'animation soutenues par les collectivités s'élève à 556,5 K€, inférieur de -5,2 % au coût horaire moyen de l'ensemble des œuvres d'animation produites sur la période (587,1 K€).

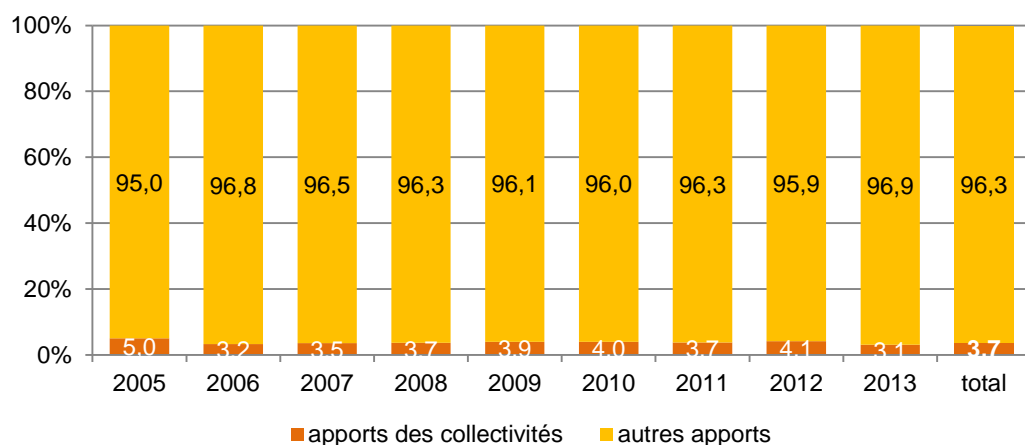
Coût horaire moyen des programmes sur la période 2005-2013 (K€)



Source : CNC

En moyenne, sur la période 2005-2013, les collectivités apportent 3,7 % du financement des programmes de fiction qu'elles soutiennent. Cette part reste relativement stable avec, en 2005, la part la plus conséquente à 5,0 % des devis, et en 2013, la part la plus faible avec 3,1 % des devis.

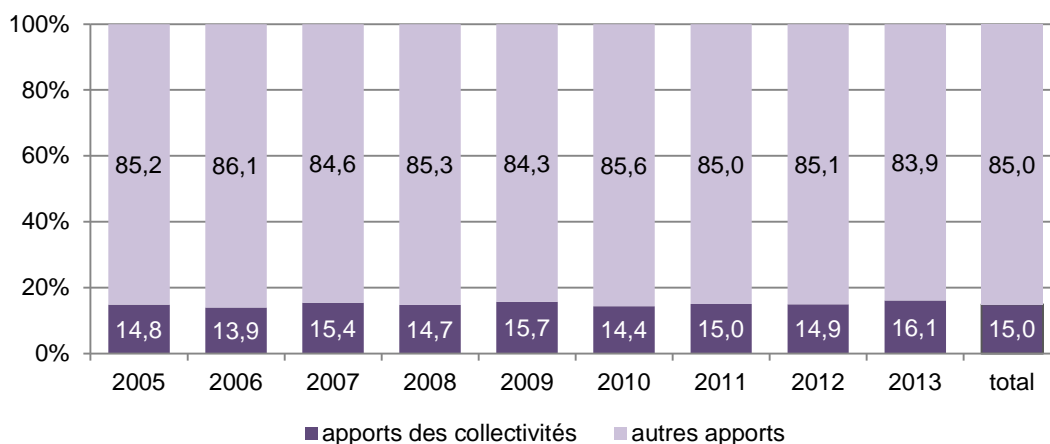
Part des apports des collectivités dans le devis des fictions soutenus par ces collectivités (%)



Source : CNC

En moyenne, sur la période 2005-2013, les collectivités apportent 15,0 % du financement des programmes de documentaire qu'elles financent. Cette part reste relativement stable chaque année avec, en 2013, la part la plus importante à 16,1 % des devis, et en 2006, la part la plus faible avec 13,9 % des devis.

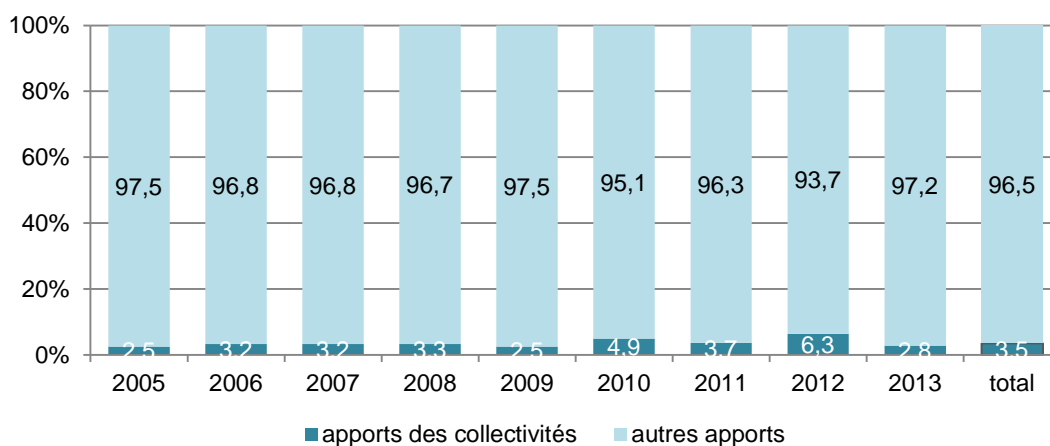
Part des apports des collectivités dans le devis des documentaires soutenus par les collectivités (%)



Source : CNC

En moyenne, sur la période 2005-2013, les collectivités apportent 3,5 % du financement des programmes d'animation qu'elles financent. Cette part connaît des variations en fonction des années. Ainsi, la part la plus faible s'élève à 2,5 % en 2005 et la part la plus conséquente à 6,3 % en 2012.

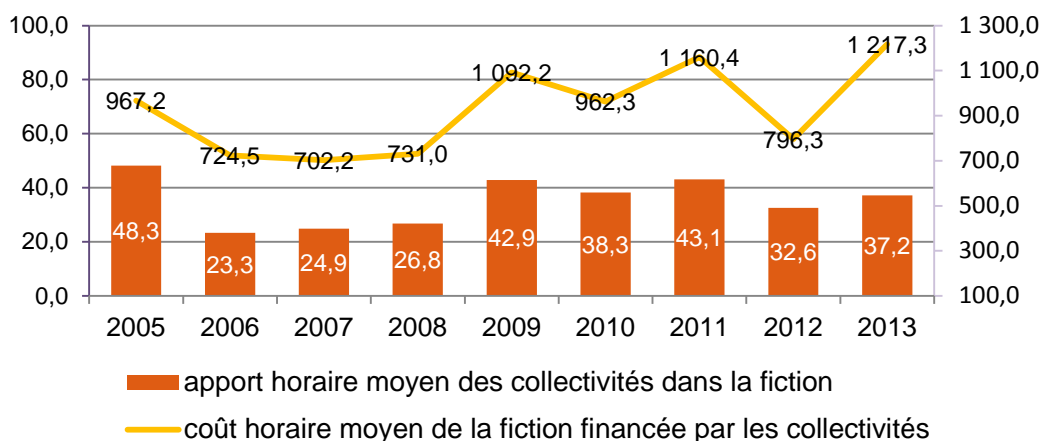
Part des apports des collectivités dans le devis des programmes d'animation soutenus par ces collectivités (%)



Source : CNC

L'apport horaire moyen des collectivités sur la période 2005-2013 s'élève à 32,8 K€ pour les fictions, 25,5 K€ pour les documentaires et 19,4 K€ pour les programmes d'animation. L'apport horaire des collectivités dans les programmes audiovisuels de fiction suit globalement, sur la période 2005-2013, la courbe du coût horaire des fictions financées par les collectivités avec un pic à 48,3 K€/heure en 2005, l'apport le plus faible se situant en 2006 avec 23,3 K€/heure.

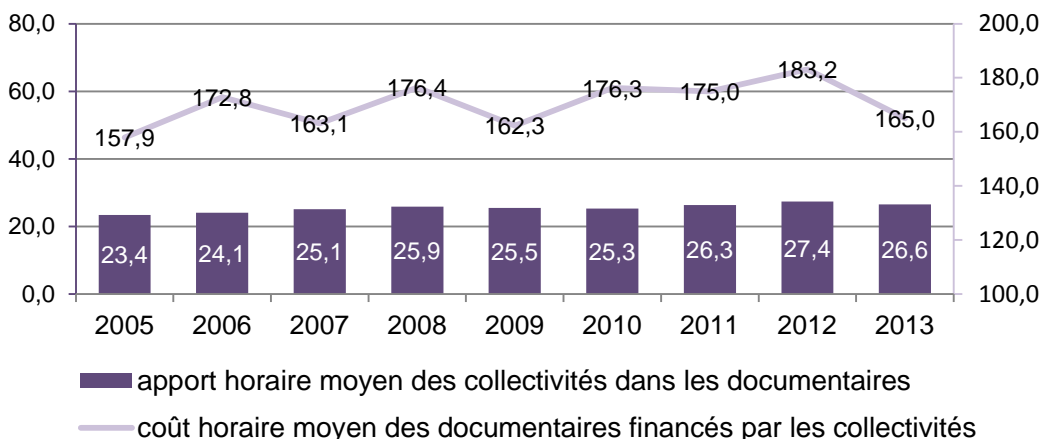
Apport horaire des collectivités et coût horaire des fictions financées par les collectivités (K€)



Source : CNC

L'apport horaire des collectivités dans les documentaires reste relativement stable sur la période oscillant entre 23,4 K€/heure en 2005 et 27,4 K€/heure.

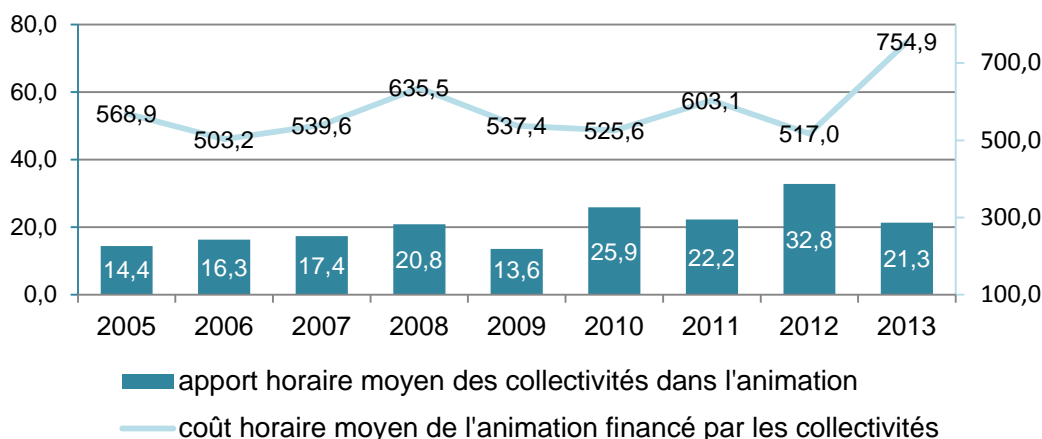
Apport horaire des collectivités et coût horaire des documentaires financés par les collectivités (K€)



Source : CNC

L'apport horaire des collectivités dans l'animation suit globalement les variations du coût horaire de l'animation soutenue par ces dernières sur la période excepté en 2013 où le coût horaire de l'animation financée par les collectivités augmente de 46,0 % tandis que l'apport horaire diminue de 35,1 %.

Apport horaire des collectivités et coût horaire des programmes d'animation financé par les collectivités (K€)



Source : CNC

c. Financement des programmes audiovisuels par collectivité

Sur la période 2005-2013, les collectivités ont soutenu la production audiovisuelle à hauteur de 137,8 M€ au total, soit une moyenne de 5,3 M€ par territoire régional sur la période. En intégrant la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, 26 régions (dont leurs départements) ont financé la production audiovisuelle sur la période 2005-2013. La moitié des régions ont apporté plus de 3,4 M€ sur la période et 50 % ont apporté moins.

Le premier territoire en termes d'investissement est l'Île-de-France avec 24,6 M€ (17,9 % des apports des collectivités sur la période), suivi par Poitou-Charentes notamment grâce à l'apport important de ses départements avec 18,9 M€ (13,7 %), Rhône-Alpes avec la Haute-Savoie avec 12,1 M€ (8,8 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Alpes-Maritimes avec 8,8 M€ (6,4 %) et l'Aquitaine et ses départements signataires avec 8,2 M€ (5,9 M€). Les trois premiers territoires cumulent 40,4 % de l'ensemble des apports avec 55,7 M€ entre 2005 et 2013. Un peu moins de la moitié des territoires régionaux rassemblent 81,9 % de l'ensemble des apports des collectivités.

Apports des collectivités¹ à la production audiovisuelle sur la période 2005-2013 (M€)

Territoire régional	fiction	documentaire	animation	total
Ile-de-France	14,67	7,08	2,86	24,62
Poitou-Charentes	7,02	1,55	10,34	18,91
Rhône-Alpes	4,51	4,67	2,96	12,14
PACA	6,01	2,65	0,15	8,81
Aquitaine	5,34	2,69	0,15	8,19
Bretagne	2,41	4,43	0,57	7,40
Alsace	1,77	5,31	0,12	7,20
Corse	2,24	4,08		6,33
Limousin	2,60	1,54		4,13
Midi-Pyrénées	1,27	2,26	0,44	3,98
La Réunion	2,69	0,94	0,16	3,79
Nord-Pas-de-Calais ²	2,92	0,77		3,69
Guadeloupe	3,03	0,62		3,64
Centre Val de Loire ²	2,02	1,30	0,09	3,41
Languedoc-Roussillon	1,77	1,46	0,15	3,37
Pays de la Loire	1,10	2,02	0,12	3,24
Haute-Normandie	1,39	1,38		2,77
Lorraine	0,44	2,23		2,67
Bourgogne	1,18	1,24	0,03	2,46
Basse-Normandie ²	0,26	1,49		1,75
Franche-Comté	0,53	1,02		1,54
Champagne-Ardenne	0,36	0,71		1,08
Picardie	0,42	0,39		0,81
Auvergne	0,41	0,30	0,00	0,70
Martinique	0,07	0,53		0,60
Guyane		0,26		0,26
Total	66,46	53,20	18,13	137,78

¹ apports des régions et des départements

² certaines régions ont communiqué des montants différents d'aides. Compte-tenu de la non exhaustivité des informations communiquées par les régions, l'étude s'appuie sur les chiffres du CNC

Source : CNC.

Fiction

Sur la période 2005-2013, les collectivités ont soutenu les programmes audiovisuels de fiction à hauteur de 66,4 M€ au total, soit une moyenne de 2,7 M€ par an par région. 25 régions ont financé des programmes de fiction sur la période 2005-2013. La médiane se situe à 1,8 M€, c'est-à-dire que 50 % des collectivités ont apporté plus de 1,8 M€ sur la période et 50 % ont apporté moins.

Le premier territoire en termes d'investissement dans la fiction est l'Ile-de-France avec 14,7 M€ (22,1 % des apports des collectivités sur la période), suivie par Poitou-Charentes notamment par l'apport important de ses départements avec 7,0 M€ (10,6 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Alpes Maritimes avec 6,0 M€ (9,0 %), l'Aquitaine et ses départements signataires avec 5,3 M€ (8,0 %) et Rhône-Alpes avec 4,5 M€ (6,8 %). Les trois premiers territoires cumulent 41,7 % de l'ensemble des apports des collectivités dans la

fiction avec 27,7 M€ entre 2005 et 2013. Un peu moins de la moitié des territoires régionaux soit 12 régions sur 25 rassemblent 83,5 % de l'ensemble des apports des collectivités en fiction.

Documentaire

Sur la période 2005-2013, les collectivités ont soutenu les documentaires audiovisuels à hauteur de 53,2 M€ au total, soit une moyenne de 2,0 M€ par collectivité sur la période. 26 territoires régionaux ont financé des programmes de documentaire sur la période 2005-2013. La moitié des régions (y compris les apports des départements et communes) ont apporté plus de 1,5 M€ sur la période et 50 % ont apporté moins.

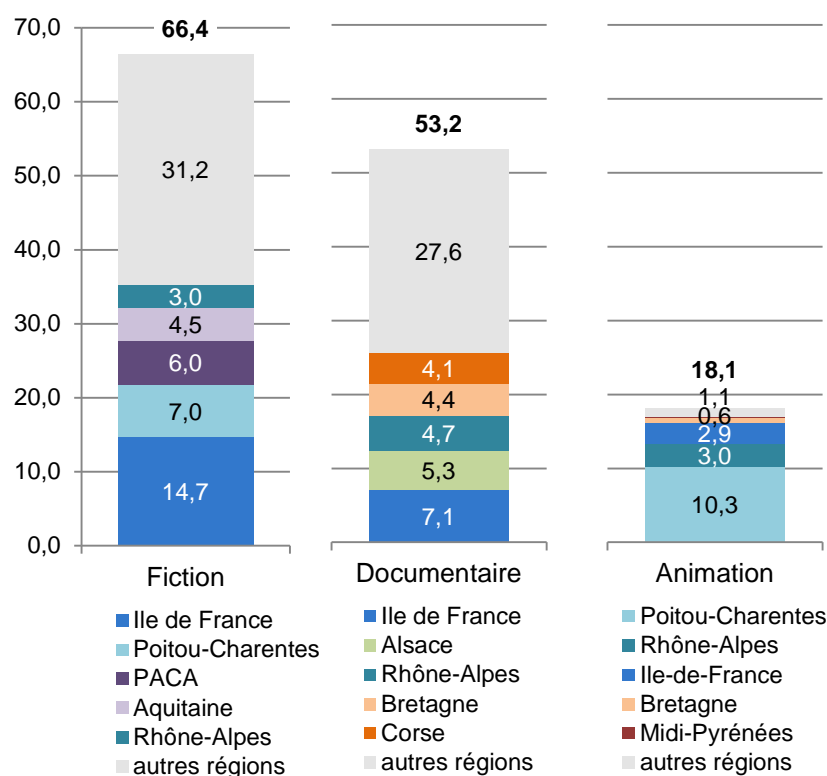
Le premier territoire en termes d'investissement dans le documentaire est l'Ile-de-France avec 7,1 M€ (13,3 % des apports des collectivités sur la période), suivie par l'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg avec 5,3 M€ (10,0 %), Rhône-Alpes avec 4,7 M€ (8,8 %), la Bretagne avec 4,4 M€ (8,3 %) et la Corse avec 4,1 M€ (7,7 %). Les trois premiers territoires cumulent 32,1 % de l'ensemble des apports avec 17,1 M€ entre 2005 et 2013. Un peu moins de la moitié des territoires régionaux (dont leurs départements) rassemblent 78,9 % de l'ensemble des apports des collectivités en documentaire.

Animation

Sur la période 2005-2013, les collectivités territoriales ont soutenu les programmes audiovisuels d'animation à hauteur de 18,1 M€ au total, soit une moyenne de 1,3 M€ par territoire régional sur la période. 14 territoires régionaux ont financé des programmes d'animation sur la période 2005-2013 (13 régions de France -dont leurs départements-métropolitaine et une région d'outre-mer). La moitié des régions (y compris les apports de leurs départements) ont apporté plus de 150,4 K€ sur la période et 50 % ont apporté moins.

Le premier territoire en termes d'investissement dans l'animation audiovisuelle est Poitou-Charentes et ses départements avec 10,3 M€ (57,0 % des apports des régions sur la période), suivie par Rhône-Alpes et la Haute-Savoie avec 3,0 M€ (16,3 %), la région Ile-de-France avec 2,9 M€ (15,8 %), la Bretagne avec 0,6 M€ (3,1 %) et la région Midi-Pyrénées avec 0,4 M€ (2,4 %). Les trois premiers territoires cumulent 89,2 % de l'ensemble des apports avec 16,1 M€ entre 2005 et 2013. La moitié des territoires régionaux (dont leurs départements) rassemblent 96,4 % de l'ensemble des apports des collectivités en animation.

Les 5 premiers territoires régionaux¹ en termes d'apports par genre (2005-2013) (M€)



¹ apports des régions et des départements compris

Source : CNC

d. Succès des œuvres audiovisuelles soutenues par les collectivités

Les exemples de succès critique et public sont multiples. Ainsi un certain nombre de fictions unitaires soutenues par les collectivités ont obtenu des prix de qualité comme *la Tête haute* de Bourlem Guerdjou (Arte, Meilleur Téléfilm fiction TV La Rochelle 2014) ou *Ceux qui dansent sur la tête* de Magalie Richard Serrano - (Arte, Meilleure réalisation fiction TV La Rochelle 2014).

Par ailleurs, la production de séries ambitieuses a été largement accompagnée par les collectivités. Ainsi, la série *Les revenants*, diffusée sur Canal + et soutenue par Rhône-Alpes, a été la création originale la plus suivie de l'histoire de la chaîne (moyenne de 1 445 000 téléspectateurs et 23,3% de part d'audience sur les abonnés), et a remporté des distinctions prestigieuses en France (Globe de cristal 2013 meilleure série, Syndicat français de la critique de cinéma 2013 meilleure série française, Prix Export TV France International 2013 meilleure fiction) et à l'étranger notamment l'Emmy Awards 2013 de la meilleure série dramatique. D'autres exemples témoignent de cette vitalité : *Ptit Quinquin* (Arte, présenté en séance spéciale à la Quinzaine des réalisateurs, audiences de plus d'1 million de téléspectateurs), *Mafiosa* (Canal +, prix de la meilleure série télévisée française au Festival du Polar de Cognac), *Un village français* (France 3, prix de la meilleure série française Séries Mania 2013, rassemble régulièrement plus de 3 millions de téléspectateurs).

Le succès des séries accompagnées par les collectivités se confirme également en matière d'animation : *Foot extrême* (France 3), *Tchoupi à l'école* (France 5), *Garfield et compagnie* (France 3).

En ce qui concerne les documentaires, nombreux d'entre eux soutenus par les collectivités ont été récompensés. C'est le cas notamment de *The Gatekeepers* de Dror Moreh (Oscar du meilleur documentaire 2013, mention spéciale du jury au FIPA 2013), *Florange l'acier trompé* de Tristan Thils (Etoile de la SCAM 2014) *Le cristal et la fumée* de Stéphane Manchematin et Serge Steyer (étoile de la SCAM 2015), *D-day, ils ont inventé le débarquement* de Marc Jampolsky (Laurier Documentaire Histoire), *Chante ton bac d'abord* de David André (Fipa d'or en 2014 du documentaire au Festival international de Biarritz 2014), *l'Image manquante* de Rithy Panh (Prix « Un certain regard » 2013), *Le complexe de la salamandre* de Stéphane Manchematin et Serge Steyer (sélectionné en clôture des Etats généraux de Lussas 2014, au Festival de Cinéma de Douarnenez 2014) etc.

LES REVENANTS

Création Canal+, la série TV **Les Revenants** met à l'honneur la région Rhône-Alpes, et particulièrement les départements de Savoie et Haute-Savoie. Oscillant entre l'agglomération annécienne et les alentours du barrage de Tignes, les lieux de tournage (d'avril à août 2012) ont été choisis avec soin par Fabrice Gobert. Ce dernier, au scénario et à la réalisation de la série, ajoute : « *C'est une région que je connais bien [...]. J'ai eu une très grande liberté, on pouvait tourner dans différents endroits, mais très vite les décors qui m'ont plu étaient dans la région d'Annecy. Mon inconscient a parlé, toutes les images de la Savoie et de la Haute Savoie, je les ai retrouvées. [...] Il me fallait aussi ce barrage, comme une menace. On est assez rapidement tombé sur la conclusion que l'on devait tourner ici. On a trouvé des décors formidables avec toujours la présence des montagnes, c'était très important comme point commun.* » (source : cpasducinema.com)

Avec une part de marché de 23,3 % en moyenne (soit 1,4 million de téléspectateurs), *Les Revenants* est la création originale la plus suivie de l'histoire de Canal+, et a aussi bien été accueillie par le public que par la critique, que ça soit dans le cadre national comme international (elle a été distinguée "meilleure série dramatique" aux Emmy Awards 2013).

e. Les producteurs audiovisuels en région

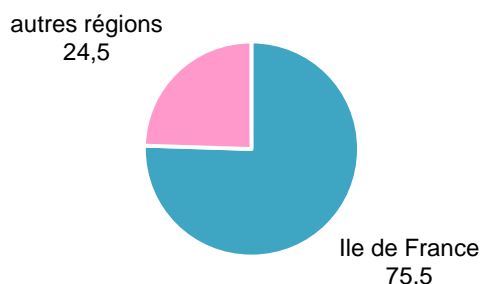
Sur la période 2005-2014, 1 985 producteurs audiovisuels ont été actifs (ont produit au moins une œuvre de fiction, documentaire ou animation aidée au COSIP). Parmi ces producteurs, 1 498 sont concentrés en Ile-de-France soit 75,5 % de l'ensemble des producteurs audiovisuels et 24,5 % sont installés en région. 63 producteurs sont situés en Rhône-Alpes (3,2 % de l'ensemble des producteurs actifs sur le territoire national), 54 sont en PACA (2,7 %), 41 en Bretagne (2,1 %), 39 en Aquitaine (2,0 %), 34 en Midi-Pyrénées (1,7 %), 32 en Alsace (1,6 %).

En ce qui concerne le volume d'heures produites sur la période 2005-2013, la concentration en Ile-de-France est encore plus importante. Les producteurs en Ile-de-France réunissent

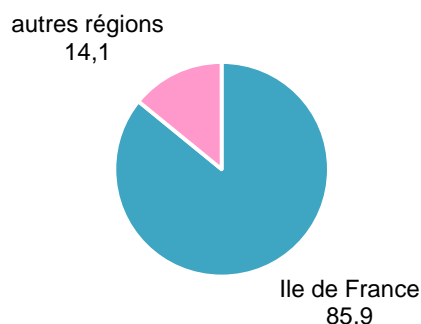
85,9 % de l'ensemble des heures produites sur la période 2005-2013 et ceux établit en région 14,1 %.

Répartition sur la période 2005-2013 des producteurs et des heures produites (%)

Répartition du nombre de producteurs (%)



Répartition des heures produites (%)



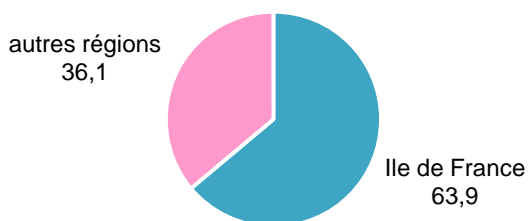
Source : CNC

Les producteurs installés en région produisent 14,1 % des programmes audiovisuels (fiction, documentaires, animation) sur la période 2005-2013 et leurs productions représentent 25,5 % des heures soutenues par une collectivité, illustrant ainsi l'effet redistributif de ces soutiens.

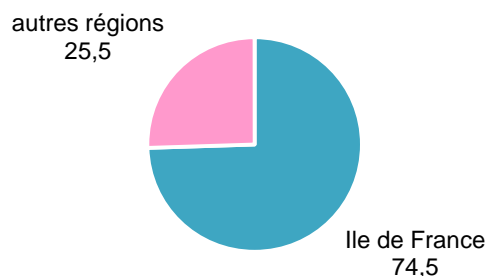
Sur la période 2005-2013, 980 sociétés de production ont été soutenues par les collectivités. Les aides des collectivités favorisent la diversité des producteurs sur l'ensemble du territoire. Ainsi, sur les 980 producteurs dont les œuvres ont été soutenues par les collectivités 36,1 % sont établis dans en région (hors Ile-de-France) alors que d'une manière générale 24,5 % des producteurs sont établis en région (hors Ile-de-France). La deuxième région en nombre de producteurs soutenus par les collectivités, après l'Ile-de-France est la région Rhône-Alpes avec 45 producteurs (4,6 % des producteurs soutenus par les régions), suivi par la Bretagne (32 producteurs), l'Aquitaine (31 producteurs).

Répartition sur la période 2005-2013 des producteurs et des heures produites qui ont été soutenues par les collectivités (%)

Répartition du nombre de producteurs (%)



Répartition des heures produites (%)



Source : CNC

La part des producteurs en région (hors Ile-de-France) soutenus par les collectivités est plus importante en région qu'en Ile-de-France. Ainsi, 41,8 % des producteurs d'Ile-de-France actifs sur la période ont été soutenus par les collectivités alors que 72,7 % des producteurs implantés en région ont été soutenus par les collectivités. Au total, 49,4 % des producteurs actifs sur la période 2005-2013 ont été soutenus par au moins une collectivité.

Nombre de producteurs audiovisuels actifs en région sur la période 2005-2013

région	producteurs soutenus par les collectivités ¹		ensemble des producteurs		Part des producteurs soutenus	
	nb	%	nb	%	nb	%
Alsace	24	2,4	32	1,6	75,0	
Aquitaine	31	3,2	39	2,0	79,5	
Auvergne	4	0,4	6	0,3	66,7	
Basse-Normandie	10	1,0	11	0,6	90,9	
Bourgogne	6	0,6	7	0,4	85,7	
Bretagne	32	3,3	41	2,1	78,0	
Centre	16	1,6	20	1,0	80,0	
Champagne-Ardenne	5	0,5	9	0,5	55,6	
Corse	21	2,1	24	1,2	87,5	
Franche-Comté	3	0,3	3	0,2	100,0	
Guadeloupe	2	0,2	6	0,3	33,3	
Guyane	1	0,1	1	0,1	100,0	
Haute-Normandie	9	0,9	14	0,7	64,3	
Ile-de-France	626	63,9	1 498	75,5	41,8	
Languedoc-Roussillon	14	1,4	19	1,0	73,7	
Limousin	2	0,2	4	0,2	50,0	
Lorraine	8	0,8	10	0,5	80,0	
Martinique	1	0,1	1	0,1	100,0	
Midi-Pyrénées	28	2,9	34	1,7	82,4	
Nord-Pas-de-Calais	13	1,3	24	1,2	54,2	
PACA	28	2,9	54	2,7	51,9	
Pays de la Loire	20	2,0	28	1,4	71,4	
Picardie	3	0,3	4	0,2	75,0	
Poitou-Charentes	12	1,2	15	0,8	80,0	
Réunion	16	1,6	18	0,9	88,9	
Rhône-Alpes	45	4,6	63	3,2	71,4	
total	980	100,0	1 985	100,0	49,4	

¹ nombre de producteurs implantés dans une région et soutenus par l'ensemble des collectivités (toutes collectivités confondues)

Note de lecture : sur la période 2005-2013, 24 producteurs implantés en Alsace ont été aidés par au moins une collectivité (toutes collectivités confondues) sur 32 producteurs implantés en Alsace et aidés au COSIP. Ces 24 producteurs représentent 75,0 % de l'ensemble des producteurs aidés au COSIP sur la période.

Il apparaît que le tissu de sociétés de production, en dépit de belles réussites, reste caractérisé par la présence de sociétés de petite taille, avec une activité tournée essentiellement autour du documentaire. Pour une partie apparemment importante de ces sociétés, les débouchés locaux que constituent les diffuseurs locaux publics ou privés se révèlent fondamentaux dans l'économie de ces structures.

D. La filière cinéma et audiovisuel en région

a. Les tournages en région

Le développement de la politique conventionnelle avec les régions a créé un climat favorable à l'accueil de tournages en région. En effet, il y a des régions dans lesquelles les tournages sont étroitement liés à l'existence d'un fonds d'aide. Sans ce dernier, il n'y aurait presque pas de tournage, ou du moins uniquement des tournages d'œuvres dont le ou les décors n'existent que dans ladite région et qui, en raison du scénario, ne peuvent se tourner ailleurs.

Dans certaines régions une activité de tournages s'est développée de façon significative avec un volume important de productions aidées mais aussi un écosystème local favorable. Il s'agit notamment de Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine... et de régions qui bénéficient d'une grande diversité de décors (Languedoc-Roussillon par exemple). Le choix du lieu de tournage dépend aussi du budget de production. Pour un film doté d'un faible budget, l'aide d'une région est souvent un élément décisif qui peut permettre de "fixer" le film sur un territoire. Pour ces "petits films", le montant du soutien financier des collectivités est proportionnellement important dans le budget total de l'œuvre.

D'une manière générale, le nombre de jours de tournage d'œuvres cinématographiques et de fiction télévisuelle réalisés sur le territoire national diminue de 5,5 % entre 2005 et 2013. Cependant, dans cet environnement marqué par une légère contraction du nombre de jours de tournage, la part des jours de tournage en régions (hors Ile-de-France), progresse. Ainsi, le nombre de jours de tournage en région hors Ile-de-France passe de 5 117 en 2004 à 5 781 en 2013, soit une augmentation de 13,0 % et 664 jours en plus. Le nombre de jours de tournage en Ile-de-France diminuent de 18,5 % sur la période, passant de 7 304 en 2005 à 5 956 en 2013 soit un niveau à peine supérieur à celui observé sur l'ensemble des autres régions.

Evolution du nombre de jours de tournages (longs métrages et fictions TV)

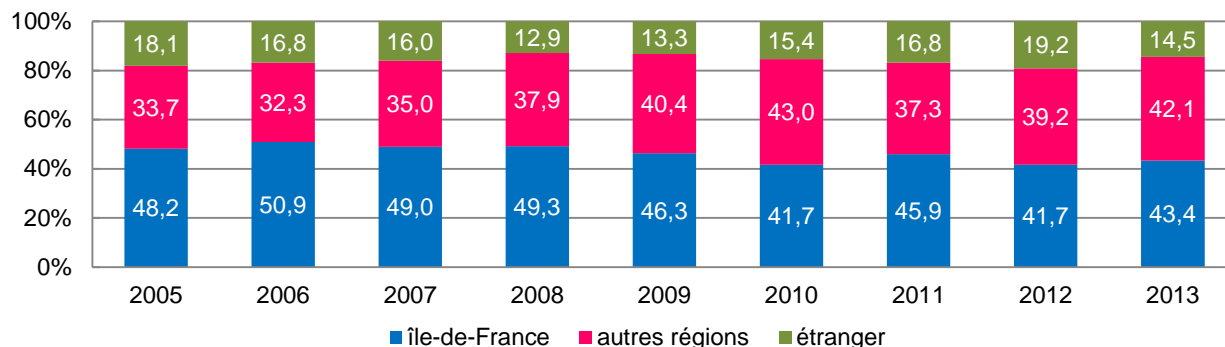
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	évol.2004/ 2013 (%)
Ile-de-France	7 304	7 764	7 819	7 601	5 884	5 262	6 264	5 468	5 956	-18,5
autres régions	5 117	4 927	5 585	5 842	5 133	5 426	5 089	5 140	5 781	+13,0
Ensemble	12 421	12 691	13 404	13 443	11 017	10 688	11 352	10 607	11 737	-5,5

Source : CNC-Film France.

La politique conventionnelle a permis d'enrayer la fuite des tournages à l'étranger et de rééquilibrer les tournages entre la région parisienne et le reste de la France. Le nombre de jours de tournages réalisés en Ile-de-France en 2013 étant quasiment équivalent à celui observés dans l'ensemble des autres régions.

La part des tournages en région a progressé sur l'ensemble de la période, passant de 33,7 % en 2005 à 42,1 % en 2013. La part des jours de tournages à l'étranger est restée relativement stable sur la période. Elle se situe entre 12,9 % en 2008 et 19,2 % en 2012.

Evolution de la part des jours de tournages (longs métrages et fictions TV)



Source : CNC-Film France.

Entre 2005 et 2013, les longs métrages d'initiative française tournés en France ont généré un total de 45 388 jours de tournage, soit en moyenne 5 043 jours de tournage par an, dont 19 703 en région (hors Ile-de-France). Sur la période, le nombre de jours de tournages de films d'initiative française réalisés en région (hors Ile-de-France) a très significativement progressé de 26,5 % soit 509 jours supplémentaires alors qu'il a légèrement reculé en Ile-de-France (-11,6 %). Ainsi, la part des jours de tournages en région (hors Ile-de-France) de longs métrages d'initiative française par rapport au total des jours de tournage en France passe de 41,6 % en 2005 à 50,5 % en 2013.

Evolution du nombre de jours de tournages de films d'initiative française

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	evol. 2004/2013 (%)
Ile-de-France	2 956	3 275	3 654	3 265	2 064	2 417	2 923	2 519	2 614	-11,6
autres régions	2 106	1 772	2 043	2 432	2 172	2 382	2 050	2 082	2 664	+26,5
ensemble	5 062	5 047	5 697	5 697	4 236	4 799	4 972	4 600	5 278	+4,3

Source : IDATE-Hexacom d'après Etude Répartition Géographique des Tournages - Film France – Avril 2015

Les fictions télévisuelles françaises tournées en France entre 2005 et 2013 ont généré un total de 61 972 jours de tournage, soit en moyenne 6 886 jours de tournage par an, dont 28 337 en région (hors Ile-de-France). Sur la période, le nombre de jours de tournage en région (hors Ile-de-France) progresse de 3,5 % alors qu'il diminue de 12,2 % sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, la part des jours de tournages en région (hors Ile-de-France) de fictions télévisuelle françaises par rapport au total des jours de tournages en France passe de 40,9 % en 2005 à 48,3 % en 2013.

Evolution du nombre de jours de tournages de fiction TV

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	evol. 2004/2013 (%)
Ile-de-France	4 348	4 489	4 165	4 336	3 820	2 845	3 341	2 949	3 342	-23,1
autres régions	3 011	3 155	3 542	3 410	2 961	3 044	3 039	3 058	3 117	+3,5
Ensemble	7 359	7 644	7 707	7 746	6 781	5 889	6 380	6 007	6 459	-12,2

Source : IDATE-Hexacom d'après Etude Répartition Géographique des Tournages - Film France – Avril 2015

b. Les établissements de la filière cinéma et audiovisuel

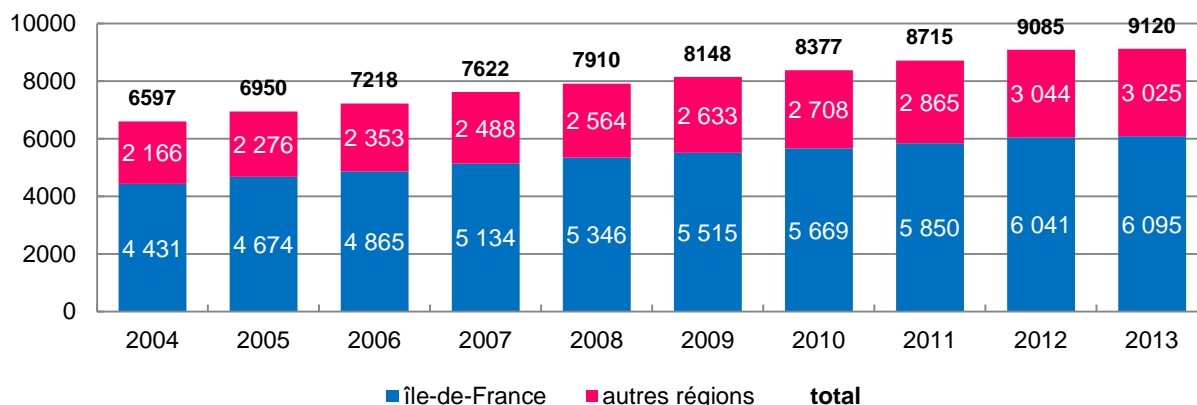
En 2013, 9 120 établissements issus de la filière cinéma et audiovisuel¹ sont dénombrés en France, soit 38,2 % de plus qu'en 2004. Sur l'ensemble de la période, le nombre d'établissements n'a cessé d'augmenter, avec un taux de croissance moyen annuel de 3,7 %. L'augmentation du nombre d'établissements dans la filière cinéma et audiovisuel est légèrement plus soutenue (+39,7 %) en région (hors Ile-de-France) qu'en Ile-de-France (+37,6 %). Ainsi, 859 établissements nouveaux ont vu le jour dans les régions (hors Ile-de-France) entre 2004 et 2013, passant de 2 166 établissements en 2004 à 3 025 en 2013. Dans le même temps, l'Ile-de-France accueille 1 664 établissements nouveaux dans l'ensemble de la filière cinéma et audiovisuel. 34,0 % de l'augmentation du nombre d'établissements dans le secteur audiovisuel et cinématographique est lié à la création de nouveaux établissements en région (hors Ile-de-France).

Evolution du nombre d'établissements appartenant à la filière Cinéma/Audiovisuel en France

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	evol. 2004/2013 (%)
Ile-de-France	4 431	4 674	4 865	5 134	5 346	5 515	5 669	5 850	6 041	6 095	+37,6
autres régions	2 166	2 276	2 353	2 488	2 564	2 633	2 708	2 865	3 044	3 025	+39,7
Total	6 597	6 950	7 218	7 622	7 910	8 148	8 377	8 715	9 085	9 120	+38,2

Source : CNC-Audiens – Septembre 2015

Nombre d'établissements appartenant à la filière Cinéma/Audiovisuel en France



Source : CNC-Audiens – Septembre 2015

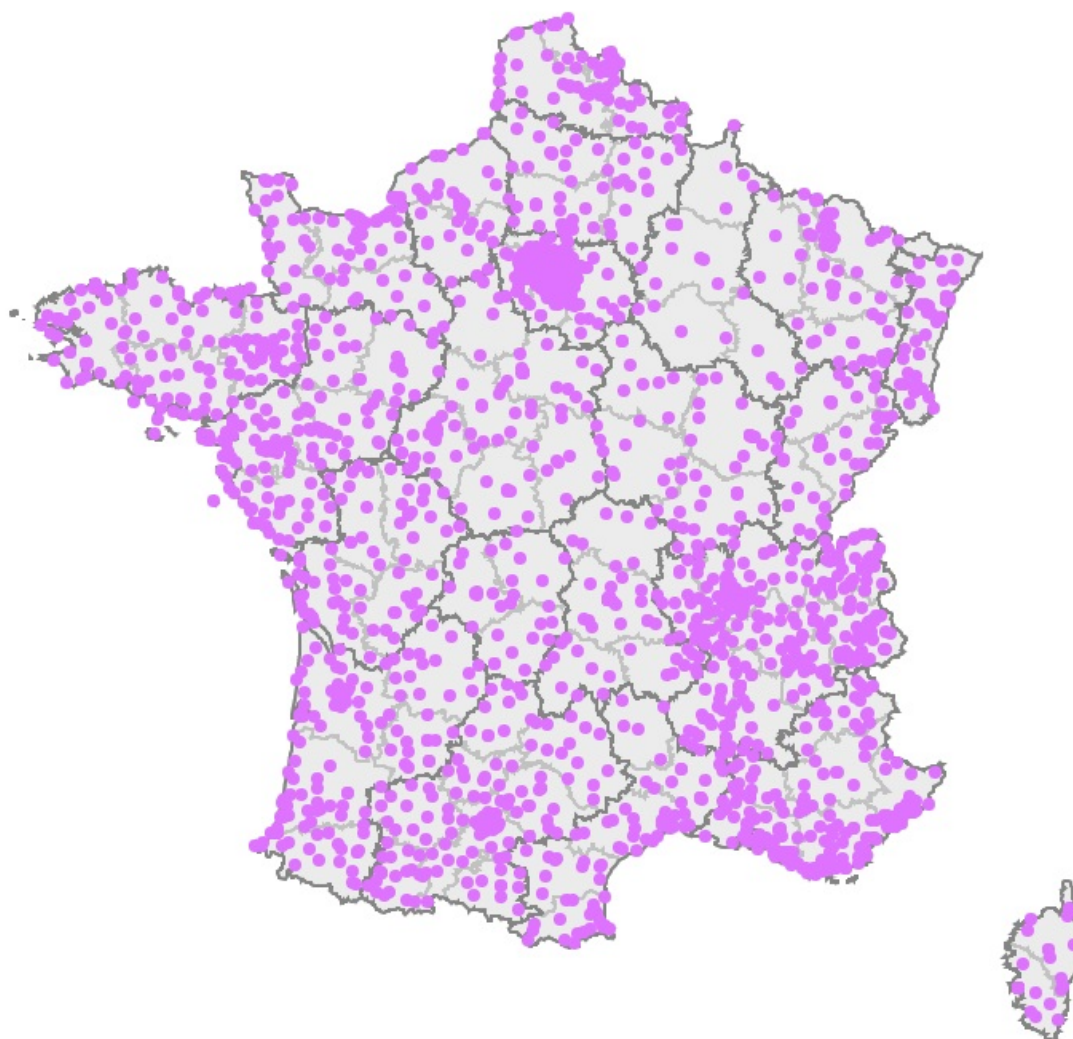
La politique conventionnelle avec le CNC a contribué à faire émerger et à consolider une filière cinéma-audiovisuel en région. Des sociétés de production et des prestataires techniques sont venus s'installer en région en raison parfois de conditions attractives d'installation et de perspectives d'activité significative créant un effet d'entraînement. Parfois la politique conventionnelle a permis l'émergence de sociétés régionales devenues, au fil du temps emblématiques avec une visibilité *a minima* nationale.

¹ Le champ retenu est celui des entreprises relevant des codes NAF suivants : 5911A Production de films et de programmes pour la télévision, 6020A Edition de chaînes généralistes, 6020B Edition de chaînes thématiques, 5911B Production de films institutionnels et publicitaires, 5911C Production de films pour le cinéma, 5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, 5913A Distribution de films cinématographiques, 5913B Edition et distribution vidéo, 5914Z Projection de films cinématographiques.

Pour d'autres régions, il s'agit de créer des communautés professionnelles composées de sociétés de production actives dans le documentaire et peu en fiction. Ces communautés professionnelles ont pu se structurer en associations professionnelles régionales ou inter-régionales. Toutefois, dans certaines régions, comme en Aquitaine et en Bretagne, des sociétés de production de fiction qui tentent de passer du court-métrage au long métrage ont émergé, comme Dublin Films (coproducteur du dernier film d'Abel Ferrara *Pasolini*, sorti en décembre 2014 en France, et de *Lamb* du réalisateur Yared Zeleké), Mille et Une Films (producteur du film de Bénédicte Pagnot *Les Lendemains*, sorti en avril 2013), Vivement Lundi ! (qui travaille actuellement au développement du premier long métrage d'animation de Bruno Collet). Dans ce contexte, il s'agit d'une politique du CNC "aux côtés" ou "en lien" avec la politique régionale qui a permis ce développement vertueux.

Au-delà des effets sur le secteur professionnel de la production, certaines collectivités constatent que la politique conventionnelle a contribué à structurer aussi le réseau de salles de cinéma et les associations œuvrant dans le champ de la diffusion cinématographique et de l'éducation à l'image.

Cartographie de l'implantation des entreprises du secteur audiovisuel et cinématographique



Source : CNC

c. L'emploi dans la filière cinéma et audiovisuel

Plus de 185 317 salariés sont déclarés par les entreprises du secteur cinéma et audiovisuel² en 2013, soit 27,2 % de plus qu'en 2004. Sur la période 2004-2013, les effectifs déclarés par les entreprises du secteur augmentent en moyenne de 2,7 % par an. La hausse des effectifs est particulièrement sensible pour les effectifs permanents, dont le nombre progresse de 48,1 % entre 2004 et 2013. Cette hausse est seulement de 20,6 % pour les effectifs intermittents. En 2013, environ 131 000 intermittents et 59 000 permanents sont ainsi

² Le champ retenu est celui des entreprises relevant des codes NAF suivants : 5911A Production de films et de programmes pour la télévision, 6020A Edition de chaînes généralistes, 6020B Edition de chaînes thématiques, 5911B Production de films institutionnels et publicitaires, 5911C Production de films pour le cinéma, 5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, 5913A Distribution de films cinématographiques, 5913B Edition et distribution vidéo, 5914Z Projection de films cinématographiques.

comptabilisés dans le secteur. Il convient de rappeler que depuis 2013, Audiens comptabilise l'ensemble des salariés de France Télévisions, même ceux cotisant à l'IRCANTEC, augmentant significativement le volume d'emploi permanent. Pour autant sur la période 2004-2012, donc sur une période antérieure à l'évolution du périmètre, l'augmentation des effectifs est de +16,6 % pour les intermittents et de +32,8 % pour les permanents.

La masse salariale totale des entreprises du secteur cinéma et audiovisuel s'établit à près de 2 988 M€ en 2013, soit une augmentation de 61,8 % par rapport à celle observée en 2004 (+40,8 % en euros constants). Sur la période 2004-2013, la masse salariale déclarée par les entreprises du secteur augmente en moyenne de 5,4 % par an. L'augmentation de la masse salariale observée entre 2004 et 2013 est liée à la progression de la masse salariale allouée aux permanents +88,4 % (+63,9 % en euros constants). La masse salariale dévolue aux intermittents progresse également : +31,1 % entre 2004 et 2013, pour atteindre 1 123,35 M€ (+14,1% en euros constants).

Emploi dans la filière cinéma et audiovisuel : ensemble de la France

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
effectif¹	145 661	155 310	159 505	170 534	172 867	166 591	169 158	179 211	175 425	185 317
dont intermittents	108 363	116 540	119 527	127 906	128 431	121 987	122 752	132 670	126 378	130 655
dont permanents ²	40 107	41 703	43 087	46 075	48 555	48 018	49 803	50 811	53 279	59 413
masse salariale (M€)	1 846,11	1 960,62	2 047,35	2 219,43	2 373,00	2 329,45	2 485,29	2 596,71	2 692,19	2 987,66
dont intermittents	856,69	904,91	929,04	1 012,72	1 039,33	969,90	1 023,13	1 113,32	1 107,21	1 123,35
dont permanents	989,42	1 055,70	1 118,31	1 206,71	1 333,68	1 359,56	1 462,16	1 483,39	1 584,97	1 864,31

¹ Un individu déclaré à la fois comme intermittent et comme permanent n'est compté qu'une seule fois au total.

² Un permanent est un non-intermittent, qu'il soit en CDD de droit commun ou en CDI.

Source : CNC-Audiens – Septembre 2015

En 2013, l'Île-de-France concentre la majorité des emplois du secteur du cinéma et de l'audiovisuel, elle capte 88,0 % de la rémunération des individus travaillant dans le secteur (permanents et intermittents confondus) soit légèrement moins qu'en 2004 à 89,4 %.

Sur la période 2004-2013, la croissance de l'emploi dans le secteur audiovisuel et cinématographique se montre plus dynamique hors Île-de-France qu'en Île-de-France. Ainsi, les effectifs totaux ont progressé de 51,1 % en moyenne hors Île-de-France, quand dans cette dernière, la croissance s'est élevée à 24,7 %. De la même façon, la croissance de la masse salariale est de +82,7 % hors Île-de-France (+58,9 % en euros constants) contre +59,4 % en Île-de-France (+38,7 % en euros constants).

Emploi dans la filière cinéma et audiovisuel : Île-de-France et autres régions

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	évol. 04-13 (%)
effectif¹	145 661	155 310	159 505	170 534	172 867	166 591	169 158	179 211	175 425	185 317	+27,2
Île-de-France	128 842	137 742	139 202	151 402	152 964	147 475	148 864	158 061	151 536	160 695	+24,7
autres régions ²	23 831	25 161	29 687	28 019	29 806	28 341	30 572	31 225	35 529	36 013	+51,1
masse salariale (M€)	1 846,11	1 960,62	2 047,35	2 219,43	2 373,00	2 329,45	2 485,29	2 596,71	2 692,19	2 987,66	+61,8
Île-de-France	1 650,58	1 748,85	1 812,58	1 979,03	2 114,80	2 073,21	2 209,97	2 311,98	2 358,19	2 630,49	+59,4
autres régions	195,53	211,76	234,76	240,41	258,20	256,24	275,32	284,73	334,00	357,17	+82,7

¹ Un individu ayant travaillé la même année à la fois en Île-de-France et dans les autres régions n'est compté qu'une seule fois au total.

² Un individu ayant travaillé la même année dans plusieurs régions autres que l'Île-de-France n'est compté qu'une seule fois.

Source : CNC-Audiens – Septembre 2015

Sur la période 2004-2013, l'emploi intermittent augmente plus fortement hors de l'Ile-de-France que dans la région parisienne. Ainsi, les effectifs intermittents progressent de 19,6 % en Ile-de-France contre 47,3 % dans les autres régions. La masse salariale qui leur est affectée augmente de 27,9 % en Ile-de-France contre 79,9 % dans les autres régions (respectivement +11,2 % et +56,5 % en euros constants).

Sur la même période, la croissance des effectifs permanents est également plus forte hors Ile-de-France (+58,3 %) que dans la région parisienne (+44,8 %). En termes de masse salariale, cependant, cette progression est moins forte hors Ile-de-France (+83,8 % en euros courant, +59,8 % en euros constants) que dans la région parisienne (+89,2 % en euros courants, +64,6 % en euros constants).

Emploi dans la filière cinéma et audiovisuel : Ile-de-France et autres régions, selon la catégorie d'emploi

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	évol. 04-13 (%)
Emploi intermittent											
effectif¹	108 363	116 540	119 527	127 906	128 431	121 987	122 752	132 670	126 378	130 655	+20,6
Ile-de-France	101 314	109 117	109 648	119 721	119 947	114 393	114 424	123 707	117 317	121 134	+19,6
autres régions ³	13 679	14 562	18 666	16 424	17 824	16 224	18 027	18 457	20 028	20 150	+47,3
masse salariale (M€)	856,69	904,91	929,04	1 012,72	1 039,33	969,90	1 023,13	1 113,32	1 107,21	1 123,35	+31,1
Ile-de-France	803,09	843,78	855,05	943,05	963,13	901,12	946,66	1 032,67	1 015,55	1 026,94	+27,9
autres régions	53,59	61,13	73,99	69,67	76,20	68,78	76,47	80,65	91,66	96,42	+79,9
Emploi permanent											
effectif²	40 107	41 703	43 087	46 075	48 555	48 018	49 803	50 811	53 279	59 413	+48,1
Ile-de-France	29 864	31 020	32 084	34 464	36 426	35 797	37 141	37 841	37 500	43 249	+44,8
autres régions ³	10 414	10 883	11 278	11 869	12 369	12 507	12 903	13 234	16 066	16 482	+58,3
masse salariale (M€)	989,42	1 055,70	1 118,31	1 206,71	1 333,68	1 359,56	1 462,16	1 483,39	1 584,97	1 864,31	+88,4
Ile-de-France	847,48	905,07	957,53	1 035,98	1 151,68	1 172,09	1 263,31	1 279,31	1 342,63	1 603,56	+89,2
autres régions	141,94	150,63	160,78	170,74	182,00	187,46	198,85	204,08	242,34	260,75	+83,8

¹ Un employé intermittent ayant travaillé la même année à la fois en Ile-de-France et dans les autres régions n'est compté qu'une seule fois au total.

² Un employé permanent ayant travaillé la même année à la fois en Ile-de-France et dans les autres régions n'est compté qu'une seule fois au total.

³ Un individu ayant travaillé la même année dans plusieurs régions autres que l'Ile-de-France n'est compté qu'une seule fois.

Source : CNC-Audiens – Septembre 2015

En 2013, 88,0 % de la masse salariale allouée à la rémunération des salariés du secteur du cinéma et de l'audiovisuel est générée par des entreprises localisées en Ile-de-France (soit 2 630,49 M€). Néanmoins la croissance de l'emploi entre 2004 et 2013, en termes de nombre d'établissement, d'effectifs comme de masse salariale, est moins importante en Ile-de-France que sur l'ensemble du territoire.

Avec 68,08 M€, la région Rhône-Alpes est la deuxième région en termes de masse salariale versées aux salariés du secteur cinéma/audiovisuel en 2013 (2,3 % du total national). La masse salariale dévolue aux salariés du secteur par la région Provence Alpes Côte d'Azur s'élève à 43,80 M€, soit 1,5 % du total en 2013.

Emploi dans la filière cinéma et audiovisuel, par région

	établissements			Effectifs			masse salariale (M€)		
	2004	2013	evol. (%)	2004	2013	evol. (%)	2004	2013	evol. (%)
Alsace	59	93	+57,6	1 463	2 272	+55,3	23,26	36,73	+57,9
Aquitaine	137	234	+70,8	1 665	2 455	+47,4	10,93	18,57	+69,9
Auvergne	39	56	+43,6	367	642	+74,9	3,62	5,43	+50,1
Basse-Normandie	53	76	+43,4	531	598	+12,6	3,40	5,03	+48,0
Bourgogne	58	74	+27,6	364	555	+52,5	3,30	4,55	+38,0
Bretagne	160	204	+27,5	1 593	1 962	+23,2	9,64	14,96	+55,2
Centre	90	109	+21,1	797	1 130	+41,8	5,75	9,04	+57,1
Champagne-Ardenne	28	40	+42,9	419	584	+39,4	3,31	5,31	+60,3
Corse	25	57	+128,0	398	481	+20,9	1,40	3,12	+123,5
Franche-Comté	34	42	+23,5	431	589	+36,7	2,56	4,53	+76,7
Haute-Normandie	53	66	+24,5	348	695	+99,7	2,84	6,12	+115,2
Ile-de-France	4 431	6095	+37,6	128 842	160 695	+24,7	1 650,58	2 630,49	+59,4
Languedoc-Roussillon	128	159	+24,2	937	1357	+44,8	6,96	10,63	+52,7
Limousin	29	27	-6,9	265	273	+3,0	2,23	3,37	+51,2
Lorraine	50	69	+38,0	794	1 035	+30,4	6,06	9,79	+61,5
Midi-Pyrénées	134	203	+51,5	1 252	2 230	+78,1	6,79	17,04	+150,8
Nord-Pas-de-Calais	98	164	+67,3	1 503	2 211	+47,1	10,15	21,06	+107,5
PACA	330	448	+35,8	3 194	6 497	+103,4	23,74	43,80	+84,5
Pays de la Loire	121	188	+55,4	2 070	3 846	+85,8	10,01	29,64	+196,1
Picardie	47	57	+21,3	428	732	+71,0	3,63	6,90	+90,1
Poitou-Charentes	103	137	+33,0	1 241	2 541	+104,8	8,82	20,25	+129,6
Rhône-Alpes	349	483	+38,4	3 859	5 674	+47,0	36,02	68,08	+89,0
DOM	32	31	-3,1	1 159	542	-53,2	10,26	12,69	+23,7
autres	9	9	-	87	133	+52,9	0,85	0,53	-38,0
total	6 597	9 120	+38,2	145 661	185 317	27,2	1 846,11	2 987,66	+61,8

Source : CNC-Audiens – Septembre 2015

III. La politique conventionnelle

A. Les conditions du développement de la production en région

Au-delà de la présence du fonds d'aide, d'autres facteurs sont de nature à favoriser la venue de tournages sur un territoire ou le développement d'une filière en région. Propres à chaque collectivité ou communs à plusieurs, ils peuvent renforcer l'efficacité de la politique conventionnelle par leur présence et *a contrario* la limiter quand ils sont absents d'un territoire. Si les collectivités peuvent avoir une influence sur certains d'entre eux, elles n'ont en revanche aucune emprise sur d'autres, à commencer par les éléments naturels.

Deux catégories de facteurs favorisent le développement de la production en région. D'une part, les facteurs relatifs aux fonctionnements des fonds d'aides et des conventions avec le CNC, sur lesquels les collectivités peuvent intervenir. D'autre part, les facteurs concernant l'environnement économique et géographique du territoire, plus difficilement influençables par la collectivité.

a. L'existence d'un fonds d'aides

Les principaux facteurs de développement des tournages en région sont liés à la nature des domaines et genres aidés dans le cadre des conventions. Ainsi, l'adaptation des mesures d'aide permet de répondre à une demande sur un genre de programmes (par exemple l'animation) ou d'accompagner les entreprises régionales dans leurs relations avec les diffuseurs nationaux. L'aide à l'écriture que ce soit à travers l'existence d'un fonds d'aide ou d'une résidence d'écriture encourage l'écriture de scénarios dont l'histoire et donc le tournage du film s'inscrit en région. Les aides au développement permettent; dans les régions où elles existent, d'aller chercher des soutiens de diffuseurs. Les soutiens à la filière professionnelle comme, par exemple, les dispositifs d'aides aux programmes d'entreprises de production et d'aide aux télédiffuseurs locaux créent une dynamique locale. Les aides à la diffusion avec les réseaux de salles de cinéma permettent un travail en amont sur les sorties en salles des films de longs métrages, en lien avec les exploitants, ou en aval, à travers des dispositifs de type RADI régionaux (programmes de courts métrages aidés, en avant-séance dans les salles de cinéma).

De façon arithmétique, l'augmentation d'un fonds d'aide des collectivités entraîne *de facto* un accroissement du volume d'œuvres produites en région. Il peut également permettre d'investir de nouveaux champs comme cela a été le cas en Rhône-Alpes en 2005, où l'augmentation significative du budget audiovisuel et court-métrage au sein du fonds d'aide (multiplié par 5), a permis d'investir les champs de la fiction télévisuelle, de l'animation, du documentaire télévisuel ou encore de la captation d'événements. La territorialisation des dépenses, étant un des critères de l'accès au fonds d'aide des collectivités, permet également d'optimiser la localisation des tournages.

b. L'environnement économique et géographique de la collectivité

Plusieurs facteurs sont identifiés comme jouant favorablement sur la production en région. Ainsi, la présence de bureaux d'accueil de tournages joue un rôle majeur en amont des tournages et pendant les tournages. La présence de diffuseurs locaux (France 3 et chaînes locales) a un effet extrêmement structurant sur la production en région, bien que cela puisse également constituer un facteur de fragilité dès lors que ceux-ci diminuent leurs investissements et que les producteurs n'ont pas d'autres partenaires susceptibles de prendre le relai. De même, la présence de prestataires techniques (location de matériel, post-production...) facilite l'accueil des tournages extérieurs et limite le besoin de recourir à des prestataires externes.

MICHEL KOHLAAS

Michel Kohlhaas est un long métrage de fiction réalisé par Arnaud des Palières avec l'aide des Régions Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. Le film a été soutenu dès sa phase d'écriture en 2009 par la Région Languedoc-Roussillon grâce à une aide au développement de 10 K€. Il a ensuite été épaulé par le bureau d'accueil des tournages de la région, notamment pour la recherche des lieux qui ont accueilli l'équipe début 2011 : la ferme des Boissets au-dessus de Florac (Lozère) et le château du Chaylard à Aujac (Gard). La production effective a ensuite bénéficié de 150 K€ de la Région Languedoc-Roussillon, où quatre semaines de tournage sur sept se sont déroulées, et 300 K€ de la Région Rhône-Alpes. Le film a totalisé plus de 150 000 entrées en salles et a reçu les Césars du meilleur son et de la meilleure musique lors de l'édition 2014. Le film est considéré comme le porte-drapeau de la Région Languedoc-Roussillon dans le domaine des longs métrages de fiction, malgré son « partage » avec la région Rhône-Alpes.

L'existence de décors "incontournables" comme, par exemple, les Châteaux de la Loire, les montagnes ou le littoral maritime sont également des facteurs favorables à la production en région. La présence d'une infrastructure hôtelière adaptée, à la fois en termes de capacités et de qualité d'accueil est également nécessaire. Si deux tournages se font en même temps, il est évidemment impératif que les deux équipes de production puissent être hébergées dans de bonnes conditions. La proximité de Paris ou les conditions d'accessibilité de la région — TGV, autoroutes, aéroport — permettent de rapprocher les territoires de la région parisienne et donc de faciliter les allers-retours entre les lieux de tournages et les lieux de résidence. A titre d'exemple, l'arrivée du TGV en Alsace en 2006 s'est traduite par une augmentation sensible de l'activité de production dans la région, passant d'une moyenne de 90-100 jours de tournage par an à 250 jours en 2009. Cependant le risque inverse de fuite des jeunes vers Paris en cas d'absence de formations ou de perspectives d'emplois en région existe également.

MALGRÉ-ELLES

Diffusé sur France 3 le 9 octobre 2012, le téléfilm *Malgré-Elles* a enregistré une audience de près de 4 millions de téléspectateurs, soit 14,9% de part de marché.

Présenté hors-compétition au festival de la fiction TV de La Rochelle en 2012, le téléfilm a nécessité 4 semaines de tournage en Alsace, réparties sur plusieurs sites : Obernai, Kientzheim, Turckheim, Sigolsheim, Bœrsch, au château d'Osthoffen et au camp militaire de Bitche.

La thématique, en lien avec la région, et la qualité du travail proposé, ont convaincu la Région Alsace et la Communauté Urbaine de Strasbourg de soutenir ce projet de grande ampleur nécessitant une vingtaine de techniciens et plus de 200 figurants. Les retombées économiques ont été estimées à 457 000€.

La présence d'une unité régionale de production France 3 qui regroupe des moyens de tournage et de post-production de la chaîne en région constitue également un élément favorable à la production en région. La chaîne publique étant incitée à utiliser ses propres moyens de tournages, y compris pour la production de fictions qu'elle finance, les régions accueillant des unités de production sur leur territoire ont ainsi plus de chances d'accueillir des tournages audiovisuels. 8 sites sont répartis dans 6 Unités Régionales de Production : Lyon, Lille, Marseille, Rennes, Bordeaux/Toulouse, Nancy/Strasbourg.

Des contrats d'objectifs et de moyens (COM) avec les chaînes locales privées et publiques peuvent aussi favoriser la production de programmes portés par des producteurs locaux.

La capacité à proposer une formation adaptée, au stade de la formation initiale comme de la formation continue permet de développer localement les compétences nécessaires pour participer aux tournages (comédiens, techniciens) ou pour développer des productions. Ainsi par exemple la présence de l'ESAV (liée à l'université) pour la formation de producteurs et de scénaristes, et du lycée des Arènes (BTS audiovisuel) en Midi-Pyrénées est vue comme un des atouts de la région.

Par ailleurs, la récurrence des tournages, en particulier les tournages de séries télévisuelles sur plusieurs saisons, lorsqu'elle commence à s'établir, génère un volume de travail suffisamment important pour fixer les compétences techniques en local et développer les savoir-faire que recherchent les producteurs, rassurant en quelque sorte ces derniers quant à la capacité qu'ils auront de trouver localement une main d'œuvre compétente et qualifiée.

LA SÉRIE *LAZY COMPANY* PRODUITE PAR SIX PIEDS SUR TERRE

Le succès de cette série diffusée sur la chaîne câblée OCS Max a trouvé un écho tant auprès des critiques (Télérama l'a qualifiée de "comédie décomplexée, inventive, et résolument moderne sous ses habits d'époque"), que des téléspectateurs (renouvelée pour une troisième saison). Cette parodie de fiction militaire, dont le tournage de la saison 3 a débuté en janvier 2015, a réussi à s'imposer sur un format habituellement boudé par les séries comiques françaises : le 20-30 minutes. Habituellement tourné vers les shortcoms (*Bref, Un gars une fille, Kaamelott ...*) ou, bien que plus rarement, les formats longs (*Fais pas ci fais pas ça*), ce genre de série a eu du mal à imposer son format en France, malgré le succès de ses cousines américaines. La Région Centre est au cœur de cette réussite puisque le tournage à Ambillou (Indre-et-Loire) a mobilisé 18 techniciens, 14 comédiens et 70 figurants de la région.

La société tourangelle **Six Pieds Sur Terre** confirme l'importance du soutien de la Région et son attachement à maintenir le tournage de *Lazy Company* en région Centre : *"Cela a permis de faire [la série] en région, ce qu'on voulait au départ. On a tourné la première saison vers Ambillou et la deuxième vers Monnaie. La troisième saison sera elle tournée en partie au Domaine de Candé."*

Il convient également de souligner qu'une politique en faveur de pôles territoriaux "spécialisés" peut dynamiser l'activité de production en région. Ainsi, par exemple la politique mise en œuvre en Rhône-Alpes en lien avec le pôle de compétitivité Imaginove a permis de fédérer l'apport des collectivités locales, de l'Etat et, dans certains cas, de l'Europe.

c. Les compétences locales

La qualité des techniciens en région avec la présence de chefs de postes dans tous les corps de métier nécessaires au tournage permet de localiser un plus grand nombre d'emplois et donc de multiplier les effets pour les territoires. La présence de formations de comédiens constitue, dans les régions concernées, un vivier de seconds rôles, ce qui localise encore davantage les emplois dans ce secteur. La présence de prestataires techniques et de post-production en région favorise aussi la localisation en région des dépenses. La présence de studios de tournages en région peut aussi être un facteur important. Les collectivités peuvent également accompagner la valorisation de compétences pointues dans certains domaines ou genres, comme l'animation (Rhône-Alpes avec Citia à Annecy, Magelis en Poitou-Charentes, la Cartoucherie à Valence...).

ANGÉNIEUX

Angénieux est un prestataire technique spécialisé dans l'optique. Il dispose également d'un studio de 160 m² (Thales-Angénieux) en région Rhône-Alpes.

Angénieux est historiquement connu pour la qualité de ses conceptions optiques : lentilles, mais aussi — et surtout — zooms. La liste des projets d'ampleur internationale qui utilisent leur matériel est aussi prestigieuse qu'intarissable. Pour les plus récents, on peut citer en série TV *Fargo*, *Game of Thrones* ou encore *House of Cards* ; mais aussi les long-métrages *Whiplash*, ou *The Grandmasters*.

La qualité des échanges et des discussions en amont du tournage entre le fonds d'aide et le producteur permet souvent d'aboutir à une augmentation des dépenses locales prévues initialement par le producteur.

Les collectivités peuvent également porter une attention toute particulière à la première venue d'un producteur en région, qui sera ainsi plus susceptible de revenir pour de prochains tournages. L'idée étant de favoriser la récurrence des tournages. L'initiative (unique à ce jour) de la région Nord-Pas-de-Calais de structuration d'un réseau des villes "Film Friendly" animé par le bureau d'accueil de tournages pour permettre un meilleur accueil local des productions semble répondre à une réelle attente, tout en valorisant le patrimoine local. Ainsi, les 12 villes référencées actuellement communiquent sur une grille tarifaire attractive d'accès au domaine public et proposent un interlocuteur unique pour toutes les démarches locales des producteurs.

B. Les effets de la politique conventionnelle

Les effets de la politique conventionnelle mis en place par le CNC, l'Etat et les collectivités sont multiples.

a. Un accroissement de la qualité et de la diversité des œuvres

La politique conventionnelle a permis de contribuer à créer des visions et des sensibilités artistiques différentes ainsi qu'à organiser des conditions de travail en région. En effet, les lieux où vivent et créent les auteurs et les réalisateurs ont une influence sur leur création. Leur permettre de s'installer, même temporairement, en région contribue ainsi à diversifier les points de vue artistiques. De nombreux auteurs dans le cinéma français ont bénéficié à leur début de soutiens en région, par un court-métrage soutenu.

Cette politique des collectivités a également contribué à une amélioration de la qualité des projets portés par les auteurs et réalisateurs locaux, en les encourageant à "monter en compétences" pour accéder au dispositif du 1 € pour 2 €, et en incitant les collectivités à former des comités de sélection réellement professionnels et indépendants.

b. Une cohérence nationale renforcée

En instaurant un cadre similaire dans l'ensemble des régions, la politique conventionnelle a permis d'assurer une certaine cohérence nationale dans le soutien à la production cinématographique et audiovisuelle. De plus, les conventions permettent également aux collectivités d'engager des actions complémentaires hors du cadre conventionnel, c'est-à-dire de financer directement certains types d'œuvres sans abondement complémentaire du CNC. Ces actions figurent néanmoins dans la convention signée par les parties concernées, mais font uniquement l'objet d'un financement de la région et/ou d'un Conseil Général. En laissant ainsi la possibilité aux collectivités de répondre à des besoins spécifiques de la filière régionale, la politique conventionnelle contribue indirectement à une diversité de politiques et de territoires.

c. Des agents de développement du secteur mieux structurés

Si des différences existent selon les régions, toutes n'ayant pas le même historique en matière d'accueil et d'accompagnement des tournages, néanmoins la mise en place des conventions depuis 10 ans et l'instauration d'un dialogue régulier entre le l'Etat (DRAC), le CNC et les collectivités territoriales ont structuré et professionnalisé les services "cinéma-audiovisuel" des collectivités, permettant ainsi à ces derniers de gagner en efficacité sur le terrain et de devenir des acteurs incontournables pour les producteurs locaux et extrarégionaux. Le constat est vrai qu'il s'agisse de services internes aux collectivités ou que les régions aient fait le choix d'externaliser cette action au sein d'une agence régionale (Centre, Aquitaine, Haute-Normandie...).

C. L'impact d'une production en région

L'arrivée d'une production en région présente un impact économique et social de court terme lié aux dépenses réalisées sur le territoire et à l'emploi créé à cette occasion. Il existe également des impacts de moyen et long terme relatif à l'attractivité renforcée des territoires ayant accueilli des tournages comme la fréquentation touristique, l'implantation de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises...

a. Les retombées économiques directes

Le premier impact économique généré par la présence d'un tournage sur un territoire se traduit par des dépenses occasionnées localement par les équipes de production ainsi que des dépenses réalisées auprès des prestataires techniques locaux. Si les fonds d'aide des collectivités et plus largement la politique conventionnelle, a un objectif avant tout culturel et artistique, la prise en compte des retombées économiques directes n'en est pas moins un enjeu important pour les régions, en particulier les dépenses liées à la rémunération et les dépenses techniques, toutes deux contribuant directement à l'économie de la filière cinématographique et audiovisuelle locale. En effet, les dépenses de tournages génèrent des retombées pour les secteurs de l'hôtellerie ou de la restauration notamment.

Si l'ensemble des œuvres sont susceptibles de générer des retombées économiques et financières locales, le niveau de ces retombées dépend du genre d'œuvre produite : court-métrage, documentaire, fiction TV, long-métrage. En effet, le budget de l'œuvre joue un rôle dans l'importance de l'impact local. Une production à "gros budget" peut tourner moins longtemps localement, mais dépensera davantage par jour qu'un film à petit budget pour lequel le fait d'avoir une aide est souvent décisif dans la localisation du tournage.

L'évaluation des retombées économiques locales des tournages ayant bénéficié d'un soutien d'au moins une collectivité, se révèle un exercice complexe, compte tenu de la diversité des œuvres et des structures de coûts des œuvres. Pour réaliser cette évaluation un panel de 114 longs métrages, 74 fictions TV, 70 courts métrages et 90 documentaires ont été étudiées. Ces œuvres tournées en régions ont bénéficié de soutiens de collectivités. Les données utilisées concernent les régions suivantes : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes.

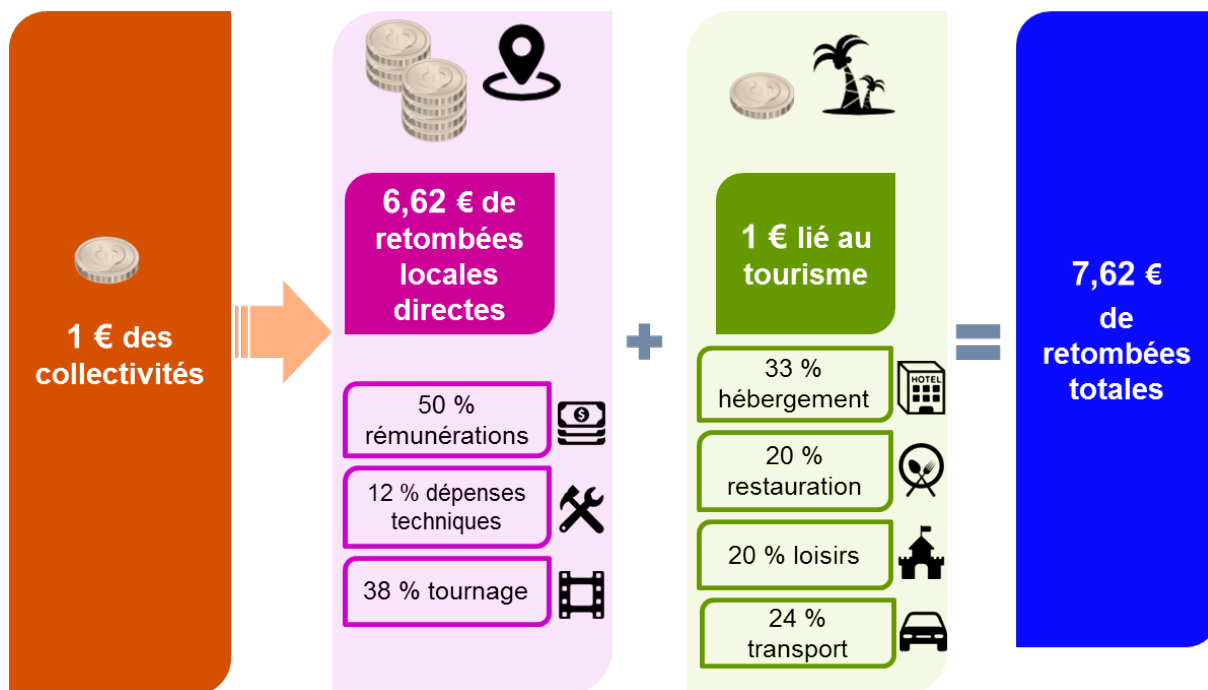
Pour chaque œuvre, le détail des dépenses réalisées en région a été identifié et analysé sur les postes de dépenses suivants :

- les dépenses de rémunération recouvrent les dépenses suivantes : droits artistiques, personnel, interprétation et charges sociales
- les dépenses techniques : moyens techniques et pellicules-laboratoires
- les dépenses de tournage : décors et costumes, transports, défraiement, régie, assurances et divers.

Il convient de souligner que les données prises en compte pour les estimations qui suivent ne sont pas exhaustives et doivent être par conséquent examinées avec les précautions d'usage.

En moyenne, 1 € de soutien accordé par les collectivités territoriales à la production d'une œuvre génère 6,62 € de retombées économiques locales directes dont 3,31 € en dépenses de rémunération, 0,78 € en dépenses techniques et 2,53 € de dépenses de tournages. A ces retombées économiques directes locales viennent s'ajouter des retombées touristiques.

Evaluation des retombées économiques locales des tournages (hors Ile-de-France)



L'importance des retombées économiques locales varie en fonction du genre de programme, de la taille de l'équipe techniques et de la durée de présence en région.

CANDICE RENOIR

Après une première saison réussie (1^{ère} diffusion en avril 2013), la série **Candice Renoir** a été reconduite pour une seconde puis une troisième saison. Chaque saison a fait l'objet d'un soutien par la Région Languedoc-Roussillon. La première saison de la série, qui se déroule dans la ville de Sète, a généré plus de 2 M€ de retombées directes et indirectes locales, tandis que la seconde saison a recruté massivement dans la région : 70 % de l'équipe a été recrutée sur place pour 102 jours de tournage. La saison 2 a attiré 4,7 millions de téléspectateurs en moyenne, une progression de près d'1 million par rapport à la saison 1, conduisant à son renouvellement par France 2.

UNE FAMILLE FORMIDABLE

Diffusée depuis 1992, *Une Famille Formidable* bénéficie d'un succès ininterrompu auprès des téléspectateurs (6,2 millions de téléspectateurs pour le final de la saison 11), et compte à ce jour onze saisons. Initiée et majoritairement tournée en Bourgogne, la série TV compte également quelques lieux de tournage exceptionnels à l'étranger (Portugal, Thaïlande, Sao-Tomé, etc.).

C'est le village de Noyer-sur-Serein (Yonne) qui aura servi de décor principal avant que la série ne déménage en Alsace en 2013. En 2012, la Région Bourgogne avait estimé à 812 000 € les retombées du tournage de deux épisodes de la saison 10.

b. Les retombées touristiques

Au-delà du tournage, la diffusion des œuvres audiovisuelles ou cinématographiques contribue à promouvoir la notoriété du territoire dans lequel elles ont été réalisées. La diffusion à l'étranger de ces œuvres participe au rayonnement international de ces territoires. Ainsi, la diffusion d'une œuvre, sur le plan national ou international, peut générer un impact touristique en incitant des visiteurs à venir sur le territoire. Ces visiteurs vont réaliser des dépenses de restauration, d'hébergement, de transports, de loisirs et ils vont acheter des biens sur le territoire. Dans le cadre de cette étude, une évaluation des retombées touristiques a été réalisée en fonction du nombre de touristes par région, des tournages réalisés par région, des nuitées moyennes par région, des budgets moyens de dépenses et de la part des touristes qui déclarent avoir été principalement influencés par l'œuvre qu'il ont vu pour venir sur le territoire. Ainsi, les retombées touristiques directement liées à la réalisation d'œuvres en région sont évaluées à 33,7 M€ par an (hors Ile-de-France et DOM) sur la période 2011-2013. Pour un euro de soutien des collectivités en faveur d'une œuvre tournée en région (hors Ile-de France et DOM), cela génère 1,03 € de retombées touristiques dont 1/3 de dépenses d'hébergements, 24 % de dépenses de déplacement, 20 % de dépenses de restauration, 20 % de dépenses de loisirs.

Les exemples sont nombreux où les décors naturels d'une ville ou d'une région, les monuments (historiques ou industriels) mis en valeur dans une production, deviennent des pôles d'attraction touristique particulièrement importants.

Par exemple, la région Centre a pu constater une augmentation de +30 % à +40 % de visiteurs brésiliens au Château de Chambord l'année suivant la diffusion d'une série TV brésilienne tournée au château.

La Ville de Bergues a constaté une augmentation de 203 % de son site Internet en février 2008 au moment de la sortie du film à succès *Bienvenue chez les Ch'tis*, accompagné d'un doublement du nombre de touristes entre 2007 et 2008 conduisant l'Office de Tourisme de la Ville à organiser un circuit touristique baptisé "Ch'tis Tour". Certains commerçants de la ville ont annoncé avoir enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 30 % en 2008 par rapport à l'année précédente, tandis que plus largement la région Nord-Pas de Calais constatait en 2008 une augmentation de sa fréquentation touristique de l'ordre de 3 à 5 % par rapport aux années précédentes.

Des exemples similaires peuvent ainsi être multipliés concernant les retombées locales d'un film spécifique comme l'impact du film *Les Petits Mouchoirs* sur la fréquentation touristique du Cap-Ferret ou du film *Les Choristes* sur le nombre de visite du château de Ravel, décor du film, dans le Puy-de-Dôme.

CORDEL ENCANTADO

Depuis 1970 et *Peau d'Âne*, le château de Chambord n'avait plus accueilli de tournage. En 2011, le tournage de ***Cordel Encantado***, une telenovela brésilienne produite par le réseau de télévision Rede Globo s'est déroulé pendant 6 jours dans les murs du château. L'impact direct s'est traduit par l'emploi de 80 techniciens et plus de 300 figurants de la région, et 36 000 € de dépenses locales. La diffusion de cette série très populaire entre avril et septembre 2011 a également engendré des effets en termes de tourisme : le nombre de touristes brésiliens visitant le château de Chambord est passé de 6 000 par an avant le tournage à plus de 10 000 en 2012 et 2013. Ce regain d'attractivité du château de Chambord a permis au site d'accueillir plusieurs autres tournages depuis 2011, que ce soit pour le cinéma, la télévision, ou encore, comme très récemment pour un roman-photo avec des acteurs de ***Plus Belle la Vie***.

ANNEXES

Exemples de sociétés de production installées en région

13 PRODUCTIONS

13 Productions, implantée à Marseille et à Paris, est née du rapprochement de 13 Production et 13 au sud, deux sociétés de production aux profils complémentaires. La première, co-fondée en 1985 par Paul Saadoun, a développé une longue expérience dans le domaine du documentaire, notamment sur des sujets d'histoire, de société et de culture. Tandis que la seconde a été fondée en 2004 avec pour objectif de poser son "regard latin" sur le monde. Cette dernière a notamment reçu le titre de Jeune Producteur par la Procirep, pour "*son engagement et la cohérence de sa ligne éditoriale*". 13 Productions revendique une certaine exploration et un enrichissement du cinéma documentaire, tout en assumant sa présence singulière dans le domaine de la fiction. La société travaille avec des chaînes régionales et nationales (notamment avec les chaînes des groupes Canal+ et France Télévisions) mais produit aussi des documentaires destinés à une diffusion plus large. Parmi les créations récentes du studio, citons ***Les rebelles du foot*** une série reconduite pour une seconde saison pour Canal+, avec Eric Cantonna, ou encore ***L'âme de la banquise***, la série ***Looking for Rio*** réalisée à l'occasion de la Coupe du Monde 2014, ou la série documentaire ***Paname*** dont les épisodes sont diffusés sur France 3. Dans le domaine de la fiction TV, la société a produit ***Chambre Noire*** (2012), d'Arnaud Malherbe ayant reçu le prix de la meilleure photographie au Festival de Luchon, ainsi que la série ***Mes chers disparus***, pour France 2.

L'ATELIER DOCUMENTAIRE

L'Atelier Documentaire est une société de production installée à Bordeaux et spécialisée dans le documentaire et le film. Elle a été fondée en 2010 par Raphaël Pillosio et Fabrice Marache. La plupart des films produits par L'Atelier Documentaire sont portés par des enjeux politiques forts et très contemporains, et ont pu bénéficier de l'aide régionale. C'est le cas notamment pour le documentaire ***Iranien*** de Mehran Tamadon, soutenu par la Région Aquitaine tout au long de création. Il a ainsi bénéficié de l'aide à la conception et à la production pour un montant total de 170 K€. Le film a remporté en 2014 le Grand Prix du Festival international des films documentaires Cinéma du Réel. La même année, il est sélectionné au Festival international du film de Melbourne ainsi qu'aux Etats généraux du documentaire à Lussas. Il est aussi à la programmation du Forum des Berlinales 2014 et au Festival international du cinéma indépendant de Buenos Aires (BAFICI).

DOUBLE METRE ANIMATION

Cette société de production s'est installée dans la région Midi-Pyrénées (département du Gers) en 2010, après avoir débuté son activité à Paris. Elle est spécialisée dans le film d'animation et a pour ambition de développer en région un lieu de recherche et développement de projets. Double Mètre Animation s'inscrit dans une démarche de constante évolution, en se dotant d'outils nécessaires à la maîtrise des différentes

techniques de fabrication d'images (Stop Motion, mixité entre volume et 2D...). Parmi les œuvres produites on compte aussi bien des courts métrages d'animation que des séries, telles que **Kiwi Brothers**, coproduite avec XBO Films et diffusée sur France 5, ou encore une multitude de films de commande avec des sociétés renommées (La Poste, La Banque Populaire, Total...).

DUBLIN FILMS

Dublin Films est une société de production dont l'établissement secondaire, géré par David Hurst, est basé à Bordeaux. Elle a pour objet la production de documentaires de création et de films de fiction. Elle a bénéficié de plusieurs aides de la Région Aquitaine. Fait majeur en 2013, elle a coproduit le dernier film d'Abel Ferrara **Pasolini** et en a accueilli la post-production à Bordeaux, ce qui a permis d'organiser également quelques Master Class dans la région avec Abel Ferrara. Le film a eu un assez bon accueil de la critique professionnelle et a été nommé trois fois à la dernière Mostra de Venise (2014). Le studio a également coproduit **Lamb** de Yared Zeleké, un long métrage soutenu par la région Aquitaine à hauteur de 180 K€ et tourné en Ethiopie.

LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE

Créée en 1986 par Alexandre Cornu et des collègues intermittents (rejoint ensuite par Muriel Sorbo et Nicole Levigne), cette société de production, installée à Marseille, compte aujourd'hui plus de 130 films et produit chaque année 8 à 10 heures de programmes pour les chaînes françaises (surtout pour Arte, France 3 et France 5) et étrangères. Elle a notamment reçu le prix Procirep du Producteur de télévision 2012 dans la catégorie Documentaire pour *"25 ans de défense des auteurs, de diversité dans le catalogue d'œuvres produites, et une politique constante d'innovation vers de nouvelles formes de création et de distribution des documentaires, dans une approche à la fois locale et internationale"*. Parmi les productions récentes des Films du Tambour de Soie figure notamment **Jasmine** d'Alain Ughetto, un prototype mêlant pâte à modeler, super 8 et archives, ou encore le pilote **Ceux du bout du monde** de Jacques Malaterre. En outre, le studio a produit en 2013 **Ali Baba Marseille**, une collection de 20 courts métrages se déroulant dans Marseille, capitale européenne de la Culture en 2013. La collection réalisée par Macha Makeïef a reçu 35 K€ d'aides de la part de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et a été coproduite avec Arte.

JPL FILMS

JPL Films est une société fondée en 1995 par Jean Pierre Lemouland. Elle produit des films d'animation, des documentaires et des magazines jeunesse.

Spécialisé dans le film d'animation, le studio a obtenu l'aide de la Région Bretagne pour la plupart de ses œuvres, dont récemment pour le court-métrage d'animation **La petite casserole d'Anatole** en 2014. L'œuvre a fait une moisson de prix dans des festivals nationaux et internationaux, parmi lesquels Annecy en 2014 (Prix du Public), le Stop Motion Film Festival de Montréal 2014 (Meilleur court métrage Professionnel) ou encore le Children's Film Festival de Chicago 2014 (Best of Fest Award) entre autres.

LA FABRIQUE

La Fabrique est une maison de production gardoise installée à Saint Laurent le Minier depuis 1979. La Fabrique produit, en dessin animé, des courts et longs métrages et des séries pour la télévision. Elle a, à ce jour, une centaine d'œuvres à son catalogue, dont 5 longs métrages. La société a bénéficié ces dernières années du soutien de la Région Languedoc-Roussillon, comme notamment pour les séries **Le nouveau bestiaire** en 2012 avec Arte (40 K€ d'aides de la Région) et **Au fil de l'eau** (30 K€ d'aides), mais aussi pour des courts métrages d'animation dont **Chiienne d'histoire** de Serge Avédikian, coproduit avec Sacrebleu et vainqueur de la Palme d'Or Cannoise en 2010.

MARMITA FILMS

Marmita Films a été créée en 2010 par Martine Vidalenc et est spécialisée dans le documentaire. Déjà remarquée pour **Donde estàs**, sur les enfants volés du franquisme, la société a reçu plusieurs aides de la part de la région Aquitaine non seulement pour soutenir son activité (30 K€ en 2014), mais aussi pour la conception et la production de nombreuses œuvres comme **La diagonale du feu** (24 K€) en 2013 ou encore **Brumaire** (21 K€) et **Une place des Capucins** (15 K€) en 2014. Notons que ce dernier film a aussi bénéficié d'une aide à l'écriture en 2013 à hauteur de 5 K€.

MILONGA PRODUCTIONS

Milonga Productions est une société de production créée par Danielle Ayroles et Jean-Pierre Gardelli (Bodega Films, Ciné Quatre Vingt Un). Chargée de développer un réseau de production à l'international, Milonga Production a coproduit le prochain long-métrage du brésilien Carlos Diegues, **Le Grand Cirque Mystique**. Le tournage a eu lieu au Portugal fin 2014 sur dix semaines, et plusieurs acteurs français sont au casting (Vincent Cassel, Catherine Mouchet, Dawid Ogrodnik...).

"On ne peut pas produire que des films locaux, souligne Danielle Ayroles. Nous sommes sans doute une des rares sociétés à s'ouvrir à l'international pour essayer de produire ou coproduire avec des réseaux étrangers. C'est dans l'air du temps. Et ça permet à toute la chaîne technique de notre cinéma de s'exporter".

C'est donc une dizaine de techniciens toulousains qui ont participé au tournage dirigé par le réalisateur brésilien, plusieurs fois sélectionné à Cannes. La liste technique fait état de scripts, ingénieurs du son, machinistes, ou encore habilleuses.

SOUS LES PAVÉS, LA PROD (SL2P)

Créée par David Braun au début des années 2010, la société de production **Sous les pavés la prod**, d'abord orientée sur le documentaire, est passée avec succès à la production de fictions en 2013, année où elle produit, avec l'appui de l'Agence Culturelle Alsace, le court-métrage **Think Big** de Mathieu Z'Graggen, tourné à Rixheim et Bernwiller. Sélectionné au festival Premiers Plans d'Angers, il y remporte le Grand Prix du jury en janvier 2015 ; avant de s'illustrer également au festival de Court-Métrage de Clermont-Ferrand, où il a été acheté par la chaîne Canal+ pour une diffusion prévue dans l'année.

SL2P a également produit **Bienveillance**, sélectionné au festival national du film de Hyères les Palmiers hors compétition en 2014, et primé au Ffwrnes Film Festival (Pays de Galles). Il a également obtenu le prix de la bande son du festival de Mulhouse Tous Courts.

TAT PRODUCTIONS

Spécialisée dans l'animation pour la télévision et le cinéma, **TAT Productions** a été créée à Toulouse en 2000 par Jean-François Tosti, David Alaux et Éric Tosti. Elle développe d'abord des courts-métrages, publicités et films de commande. Elle ouvre son premier studio d'animation en 2007 avec 20 personnes et produit **Spike** (2007) et **Les As de la Jungle – Opération Banquise** (2011), deux unitaires TV qui connaîtront un important succès d'audience. *Spike* a ainsi été vendu dans 120 pays.

En 2013, la société ouvre un second studio qui emploie aujourd'hui plus de 80 infographistes et produit *Les As de la Jungle* en série TV.

C'est avec la déclinaison des *As de la Jungle* en nouvelle série TV (**Les As de la Jungle à la Rescousse**) que TAT Production s'illustre à l'international, puisque cette production a été sacrée meilleure série d'animation pour enfants lors des *Emmy Kids Awards* en 2015 et s'est également illustrée aux *Kidscreen Awards*.

Les productions de TAT sont maintenant diffusées dans 180 pays et traduites dans plus de 40 langues. La société a été primée lors des Grands Prix de l'Économie Objectif News en 2014 dans la catégorie Numérique. TAT a par ailleurs lancé en 2015 la pré-production du long-métrage *Les As de la Jungle*, tandis que trois nouveaux longs métrages sont en préparation.

TAT Productions a bénéficié au total d'une enveloppe de 845 K€ de la part de la Région Midi-Pyrénées.

TEAM TO

Société de production et studio d'animation domiciliée à Bourg-lès-Valence, **TeamTO** a été créé en 2008.

Plusieurs fois sélectionnés au festival d'Annecy (sur trois projets différents), TeamTO s'est récemment illustré avec la sortie de son premier long-métrage, **Gus Petit oiseau, grand voyage**.

Si le siège de TeamTO reste implanté en région Rhône-Alpes autour avec une centaine d'animateurs, le studio a ouvert en 2011 une antenne à Los Angeles afin de se rapprocher du marché américain.

XBO FILMS

Créée en 2003 à Tournefeuille, **Xbo Films** est spécialisée dans la production de courts-métrages d'animation. Elle compte actuellement une quinzaine d'œuvres à son catalogue. La série animée **kiwi**, mélange de stop-motion et d'animation numérique, est diffusée sur France 5 dans le cadre de l'émission pour les jeunes *Salut les zouzous* avec une dimension pédagogique d'éveil à la langue anglaise par le biais de petites histoires drôles et loufoques. La série est coproduite par Double Mètre Animation, une société de production gersoise.

Xbo Films est également à l'origine de **Lettres de Femmes**, un court-métrage d'animation ayant connu un grand succès en festival. Primé six fois, dont à Annecy, il a été sélectionné dans plus de quinze autres festivals.

Parmi leurs projets les plus récents se distingue entre autres **Le COD et le Coquelicot**, un court-métrage de Cécile Rousset et Jeanne Paturle, commandé par France 3 et coproduit avec Les Films d'Ici (Paris).

VIVEMENT LUNDI !

Créée à Rennes en avril 1998, la société **Vivement lundi !** (Jean-François Le Corre, Mathieu Courtois, Valérie Malavieille) produit des programmes en animation, des documentaires et, récemment, des web-documentaires.

Dernièrement, le studio a bénéficié d'une aide de la Région Bretagne pour la production du court métrage animé **Tempête sur anorak** de Paul Cabon. Une aide couronnée de succès car l'œuvre a été primée à plusieurs Festivals dont le Sundance film festival 2015 où elle a reçu le premier prix du jury dans la catégorie court métrages, ou encore au London International film festival 2014 qui lui a attribué le Grand prix.

Autre succès du studio, **La Maison de poussière**, œuvre soutenue par la Région Bretagne également, connaît un beau succès et une moisson de prix, notamment le Prix France Télévisions au Festival International du Film Court de Clermont Ferrand 2015.

Dernièrement, la plateforme de vidéo à la demande par abonnement, Netflix, a acheté la série **Pok & Mok**, autre création à succès du studio, renforçant ainsi la visibilité de ce dernier sur la scène internationale.

Mi-2013, Vivement lundi ! employait l'équivalent de 20 temps pleins pour un CA de 1,2 M€ (en 2012) et venait d'ouvrir son studio de fabrication de programmes d'animation (stop-motion, 2D, 3D relief), baptisé *Personne n'est parfait !*

Exemples d'auteurs-réalisateurs en région

PAUL CABON

Paul Cabon, installé à Rennes bénéficie du soutien de la Région Bretagne ainsi que celui du studio **Vivement Lundi !** depuis le début de son parcours. Il est, entre autres, créateur du court-métrage aux nombreuses récompenses **Tempête sur Anorak** et de **Sauvage**, film de fin d'études pour lequel il a obtenu une mention spéciale en 2010 à Annecy.

Revenant sur son parcours, notamment sur la genèse de *Tempête sur Anorak* et sa prise de contact avec le studio Vivement lundi ! il affirme : *"J'ai d'abord commencé à l'écriture tout seul en hiver 2009. Je l'ai présenté à l'aide à l'écriture de la Région Rhône-Alpes où je résidais. Sans succès. Par la suite, je suis allé beaucoup plus loin dans l'écriture. J'ai fait un peu d'images, un peu de storyboard. Du coup, j'ai gagné des concours de scénario dont celui qui m'a permis d'entrer en résidence à CICLIC. C'est à ce moment-là que j'ai trouvé le producteur. J'avais discuté avec Folimages et Vivement Lundi !. Ils s'étaient engagés sur une coproduction. Seulement, n'ayant pas eu la région Rhône-Alpes, Folimages s'est détaché à regret du projet. Vivement Lundi ! est resté. En terme de relation avec la production, j'ai vraiment apprécié cette collaboration."* (interview réalisée par "Films En Bretagne" le 16/03/2014)

PIERRE CARLES

Pierre Carles est un documentariste installé à Montpellier, où est implanté sa société **CP productions**. Il a bénéficié de plusieurs aides de la Région Languedoc-Roussillon qui l'a accompagné sur la plupart de ses projets, depuis les débuts du fonds régional, dont **Volem rien foutre al pais** (15 K€ en 2006), **Caracas est pour demain** (en 2007, aidé en écriture puis en production) ou encore pour son long métrage documentaire **Fin de concession** en 2009. En outre, il a bénéficié de l'aide du fonds régional pour la production de sa prochaine œuvre **Opération Correa**, un documentaire traitant de politique et de médias (sortie prévue en avril 2015).

ROBERT GUÉDIGUIAN

Robert Guédiguian est un réalisateur, acteur, producteur et scénariste de cinéma français né le 3 décembre 1953 à Marseille. Il trouve dans le cinéma une manière de s'engager. Il signe en 1980 son premier long métrage, **Dernier été**, présenté en section parallèle à Cannes. Bénéficiant d'une renommée dépassant largement le cadre régional, il a su développer son identité artistique parallèlement au développement de sa région et a su nouer une relation extrêmement forte avec sa ville natale. Ses films **Marius et Jeannette**, **Marie-Jo et ses deux amours**, **L'Armée du crime** et **Les Neiges du Kilimandjaro** ont été présentés à Cannes (respectivement en 1997, 2002, 2009 et 2011). Son dernier long métrage, **Au Fil d'Ariane** (2014), a également été tourné à Marseille. Egalement producteur, il a notamment produit le dernier film d'Hiner Saleem **My Sweet Pepper Land**.

Entre 2005 et 2014, Robert Guédiguian a bénéficié de 5 aides de la part de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un total de 730 K€

Il a fait l'objet de 44 nominations (au Festival de Cannes, aux Césars, aux Berlinales, à Cabourg, au Festival de Rome notamment) et a reçu deux prix pour **Les Neiges du**

Kilimandjaro (Swann d'Or du meilleur réalisateur dans en 2012 au Festival du Film de Cabourg et Prix LUX du Parlement Européen en 2011).

RACHEL LANG

Diplômée de l'Institut des arts de diffusion de Louvain en Belgique, la jeune réalisatrice d'origine Strasbourgeoise a vu son film de fin d'études récompensé par un Léopard d'argent au festival du film de Locarno, catégorie court-métrage. Primée dans dix autres festivals (France, Belgique, Pologne, Allemagne) et notamment à Hambourg, Rachel Lang est revenue en Alsace pour tourner son deuxième court-métrage, avec l'appui du fonds d'aide. Le tournage a été partagé entre l'Alsace (Strasbourg, Boersch) et la Belgique, et le film récompensé entre autres à Cabourg et Uppsala (Suède) en 2011.

Le tournage de **Baden Baden**, premier long-métrage de **Rachel Lang**, s'est, là encore, partagé entre Bruxelles et l'Alsace, fin 2014, avec le soutien de la Région Alsace. Il s'inscrit dans le triptyque que constituent ses trois premières œuvres, où l'on retrouve notamment au casting Zabou Breitman et Claude Gensac.

BENEDICTE PAGNOT

Bénédicte Pagnot est née en Ile-de-France en 1970 et réside à Rennes depuis 1998. Réalisatrice depuis 2001, elle a, à ce jour, dirigé le long-métrage **Les Lendemains**, après un parcours essentiellement passé dans le monde du documentaire. Tourné, réalisé, produit, finalisé en Bretagne et soutenu par la Région, le film disposait d'un budget de 1 M€, ce qui ne l'a pas empêché d'être accueilli très favorablement par la critique qui souligne la justesse de la réalisation malgré le manque de moyens. Citons pour exemple la critique des Inrockuptibles (16 avril 2013) mettant en avant un *"récit de plus en plus nerveux et claustrophobe, qui fait fi de son manque, parfois, de moyens pour mieux sonder son héroïne."*

les études du CNC
Evaluation des aides
à la production
cinématographique et
audiovisuelle
en région

une publication
du Centre national
du cinéma
et de l'image animée
12 rue de Lübeck
75784 Paris Cedex 16
www.cnc.fr

direction des études,
des statistiques
et de la prospective
3 rue Boissière 75784
Paris Cedex 16
tél. 01 44 34 38 26
despro@cnc.fr

édité par la direction
de la communication
conception graphique
couverture : c-album
impression : Stipa
mars 2016